



HAL
open science

Étude d'un projet de territoire, entre concurrence et complémentarité d'action : l'exemple du PNR du Haut-Languedoc dans le cadre de l'évaluation de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD)

Mickael Gares

► To cite this version:

Mickael Gares. Étude d'un projet de territoire, entre concurrence et complémentarité d'action : l'exemple du PNR du Haut-Languedoc dans le cadre de l'évaluation de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD). Sciences de l'Homme et Société. 2016. dumas-01569775

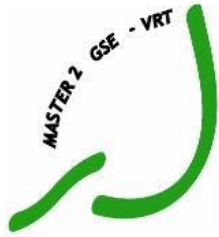
HAL Id: dumas-01569775

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01569775>

Submitted on 27 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Etude d'un projet de territoire, entre concurrence et complémentarité d'action : l'exemple du PNR du Haut-Languedoc dans le cadre de l'évaluation de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD)

Mickael Gares

**Mémoire de Master 2
Gestion de l'Environnement et Valorisation des Ressources Territoriales
2016**

Sous la direction de M. Rémi Benos



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'équipe du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc pour m'avoir accueilli de la meilleure des façons. Je pense notamment à Jovan, Emilie, et Camille avec lesquels j'ai partagé un peu plus qu'un bureau et des gâteaux.

A Rémi Benos qui a accepté de m'accompagner dans ce travail de recherche, exercice nouveau pour moi. Sa passion, ses conseils avisés et sa connaissance du sujet ont été plus qu'une aide pour l'avancée de mon travail, ils m'ont permis de trouver un plaisir certain à mener cette étude.

A l'équipe pédagogique du Master GSE VRT de l'université Champollion. Cette année fut d'une richesse insoupçonnée. Elle le fut aussi grâce à cette belle promotion impertinente et réellement vivante.

A Fanny, la meilleure des relectrices.

Enfin, une mention particulière pour Pancho, Spooky, Vincent, Jacko, Thomas, Clara, Chrystel, François, Caro, Samu...j'en oublie sûrement, qui m'ont offert de véritables moments de respiration durant cette période drôlement chargée.

Et puis, une mention particulière à ma douce Laurène. Ne change rien, tu es parfaite.

SOMMAIRE

Liste des sigles.....	6
INTRODUCTION	8
PARTIE I - CONTEXTE DE L'ETUDE	11
I.1) UNE ESQUISSE DE DEFINITION DU TOURISME DURABLE	12
I.1.1) L'apparition de la notion de tourisme durable.....	12
I.1.2) Les spécificités d'un tourisme durable français en milieu rural.....	13
I.1.3) Une profusion de tourismses « alternatifs ».....	14
I.1.4) Le tourisme durable, un objet ambigu.....	15
I.2) LE PROJET PNR ET LA PLACE DU TOURISME	16
I.2.1) Le tourisme dans les PNR	16
I.2.2) Présentation du PNR Haut-Languedoc (PNRHL)	17
I.2.3) Le tourisme durable au sein du PNRHL	19
PARTIE II - LA CETD, UN OUTIL UTILE POUR LEGITIMER LE PNR HAUT LANGUEDOC ?.....	30
II.1) MISSIONS DU STAGE.....	31
II.2) METHODOLOGIE APPLIQUEE	34
II.2.1) Entretiens exploratoires auprès des chargé(e)s de missions du PNRHL	34
II.2.2) Entretiens semi-directifs auprès des partenaires du PNRHL.....	34
II.2.3) Les lectures.....	39
II.2.4) L'observation participante	40
II.3) PRESENTATION DE LA CETD	42
II.3.1) Un outil méthodologique pour le développement du tourisme durable dans les espaces naturels protégés	42
II.3.2) Quels avantages peut offrir la CETD ?	44
II.3.3) La CETD, un outil pour combler des manques ?	45
II.3.4) La CETD aujourd'hui : un dispositif qui stagne ?	47
II.3.5) Quelle marge de manœuvre pour les PNR ?	48

II.4) LA QUESTION DE LA LEGITIMITE DES PNR	50
II.4.1) La légitimité initiale des PNR.....	50
II.4.2) Une légitimité des PNR aujourd’hui remise en cause ?.....	50
II.4.3) Une légitimité à renforcer	51
<i>Après des partenaires/concurrents territoriaux</i>	
<i>Après des financeurs et des décideurs</i>	
<i>Après des habitants du territoire</i>	

PARTIE III - BILAN DE LA CETD ET PERSPECTIVES DU PNR HAUT LANGUEDOC 59

III.1) BILAN DE LA CETD DU PNRHL	60
III.1.1) Les résultats de l’évaluation de la CETD	60
III.1.2) Constats et interrogations	65
III.1.3) Le bilan de la CETD.....	67
III.2) STRATEGIE ET NOUVEAU PLAN D’ACTION DE LA CETD.....	70
III.2.1) Le questionnaire d’Europarc	70
III.2.2) Le nouveau programme d’action de la CETD 2017 – 2021 du PNRHL.....	71
III.3) PISTES DE REFLEXION SUR LE PROJET « TOURISME » DU PNR HAUT LANGUEDOC.....	77
III.3.1) La nécessité d’un (re)positionnement du PNRHL.....	77
III.3.2) La notion d’interterritorialité, ou la recherche de complémentarité territoriale.....	79
III.3.3) Doter le PNR Haut-Languedoc d’une stratégie de développement touristique.....	81
III.3.4) Autres propositions	83
<i>Investir les habitants dans le projet du PNRHL</i>	
<i>S’ouvrir aux professionnels du tourisme non bénéficiaires de la Marque Parc</i>	
<i>Délaisser une partie des missions "tourisme" ?</i>	

CONCLUSION GENERALE 86

Bibliographie.....	89
Sitographie	90
Annexes	96
Index des illustrations	113
Résumé	114

LISTE DES SIGLES

APN : Activités de Pleine Nature

CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature

CDT : Comité Départemental du Tourisme

CETD : Charte Européenne du Tourisme Durable

CRT : Comité Régional du Tourisme

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

COFIL : COmité de PILotage

ETP : Equivalent Temps Plein

FEDER : Fonds Européen de Développement Economique et Régional

FPNRF : Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

GIP : Groupement d'Intérêt Public

IPAMAC : Inter PARcs du MAssif Central

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

OT : Office de Tourisme

PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PNR : Parc Naturel Régional

PNRHL : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

INTRODUCTION

Dès 1964, une mission est « mandatée par le Ministre de l'Agriculture, Edgar Pisani, et la DATAR¹ pour imaginer une formule de Parcs moins contraignante que celle des Parcs nationaux sur des territoires ruraux habités au patrimoine remarquable » (FPNRF, site internet). Définis comme « des territoires à « l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine, les PNR répondent à la fois à des objectifs de protection de l'environnement, de développement local et de renforcement de la décentralisation, sur des territoires à dominante rurale » (Décamps, 2011).

Trois objectifs instituant les PNR sont à l'époque donnés à ce nouveau type d'espace :

- créer des zones de détente près des grandes métropoles,
- animer les secteurs ruraux en difficulté
- trouver des possibilités nouvelles de mise en valeur des richesses naturelles et culturelles, de la préservation de la flore, de la faune, des paysages.

La création des Parcs naturels régionaux a donc été pensée comme un «*déménagement des territoires, dans l'objectif d'offrir aux urbains un cadre de vie de qualité et un espace qui soit un atout dans la compétition économique et touristique européenne* » (Charles, Kalaora, 2007). Ces objectifs affirment sans ambiguïté la primauté de la vocation récréative des PNR, qui sont repris dans les objectifs de développement exprimés dans la première Charte du P.N.R. du Haut-Languedoc (1967), à une époque où le territoire subit un exode rural conséquent : «*Paysages forgés par des siècles de travail, peu à peu délaissés, ces pays du « Haut-Languedoc » vont d'un commun accord, tout en développant leurs activités artisanales, agricoles et forestières, permettre la détente des habitants des métropoles languedociennes et des visiteurs du littoral Languedoc-Roussillon pour un loisir paisible, un contact bienfaisant avec la nature, un enrichissement de l'esprit, et constituer ainsi un élément actif de l'aménagement du territoire des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.* » (Derioz, 2007). Le tourisme constitue déjà à l'époque un puissant moteur de transformation et de développement territorial. Par ailleurs, «*la notion de multifonctionnalité des espaces ruraux est mise en avant, pour promouvoir le développement. De nouvelles fonctions, sanitaires, récréatives, esthétiques, patrimoniales et résidentielles s'ajoutent aux fonctions de production traditionnelles* » (Charles, Kalaora, Op. cit.).

Aujourd'hui, le tourisme demeure un enjeu fort des PNR, bien qu'il n'apparaisse pas explicitement dans une des cinq missions dont ils sont dotés (article R333-4 du Code de l'Environnement) :

- Protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire

¹ Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation

Tel un champ transversal, le tourisme est aujourd'hui encore perçu par les décideurs, élus nationaux et locaux, et également par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF), comme un levier important de reconnaissance et de (re)vitalisation de ces territoires ruraux.

Le projet PNR au regard de ses missions apparaît comme un outil innovant, sur des territoires où l'homme concilie le développement à la protection, tout en promouvant l'expérimentation et la recherche. Cinquante et un Parcs existent aujourd'hui en France. Plusieurs projets de création sont à l'étude sur le territoire malgré un contexte défavorable en termes de financements publics ; et ce label français s'est exporté depuis plusieurs années à l'étranger. Pour autant, il nous semble intéressant de confronter le discours à la pratique des Parcs qui jouissent globalement d'une image positive. Nous tenterons de questionner plus en détails les projets PNR, en particulier celui du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNRHL). L'objectif sera d'analyser sa place et sa pertinence à travers le tourisme durable qu'il promeut.

Aussi, dans le cadre de notre étude, **nous serons amenés à questionner tout d'abord la notion de tourisme durable**. Nous verrons qu'elle s'inscrit dans un cadre encore relativement flou. A défaut de modèle-type opérationnel, nous nous attacherons à faire ressortir quelques éléments récurrents propres à cette démarche.

Nous nous demanderons, au regard des spécificités du tourisme durable si celui-ci n'est pas systématique sur le territoire du PNR du Haut-Languedoc qui est peu exposé au tourisme de masse ?

A partir de ces premières interrogations, cette étude portera sur le questionnement central suivant :

« Dans quelles mesures le tourisme durable invoqué par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc est-il un objet utile à sa légitimation ? »

Pour tenter d'y répondre, nous nous appuierons sur les informations récoltées pendant le stage et en particulier sur les résultats de l'évaluation des actions du PNRHL dans le cadre de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD). **Ce fut la mission centrale du stage.**

La CETD est un outil à la disposition des structures gestionnaires des espaces naturels protégés européens et des entreprises touristiques implantées sur ces territoires, afin de faciliter la définition et la mise en œuvre d'une démarche globale axée sur le tourisme durable, à l'échelle d'un territoire. Elle est gérée par Europarc, organisation non gouvernementale européenne, qui regroupe en son sein des espaces protégés (PNR, Parcs Nationaux, sites Natura 2000, réserves de biosphère...). Le PNRHL a adhéré à la CETD en

2012. Le « conventionnement » est d'une durée de cinq années et arrive donc à échéance, vers fin 2016. Etant donné que le Parc a décidé de renouveler la CETD, il lui est demandé, comme à tous les espaces signataires, de faire un bilan de la précédente Charte (2012-2016) puis de développer une stratégie pour les cinq prochaines années ainsi qu'un programme d'actions en matière de tourisme durable. Il est fortement recommandé dans le cadre de ce bilan de rencontrer les partenaires. La Charte Européenne du Tourisme Durable insiste particulièrement sur l'importance d'une démarche concertée entre toutes les parties prenantes du territoire protégé.

Nous analyserons dans un second temps cette charte animée et portée par le PNR du Haut-Languedoc afin de savoir si elle peut permettre le déploiement d'un tourisme durable ?

A la lumière des moyens humains, financiers et des compétences du Parc, le déploiement d'une stratégie touristique durable sur son territoire de plus de 3000km², semble être un enjeu conséquent.

Il sera intéressant de continuer ce travail de recherche en s'interrogeant sur les raisons pour lesquelles **le PNRHL soutient le tourisme durable ? Quel intérêt a-t-il à communiquer sur cette démarche dans le cadre de ses missions ?**

Nous nous demanderons si le fait de qualifier ses actions de durable ne participerait pas à le légitimer ? Nous sonderons cette question de légitimité : qu'entend-on par quête de légitimité ? Auprès de qui et dans quel but le Parc aurait besoin de renforcer cette légitimité ?

On pourrait à ce sujet émettre l'hypothèse que la promotion du tourisme durable lui permettrait de se distinguer dans un souci de démontrer la pertinence du projet PNR.

D'ailleurs, Décamps (Op. cit.) nous indique que les Parcs Naturels Régionaux, « *figures emblématiques du développement territorial et de la gestion concertée de l'environnement en France, font l'objet d'une tension entre le succès de leur concept et la contestation de leur légitimité* »

Enfin, dans un dernier temps, nous nous demanderons dans quelle mesure le Parc pourrait amender son projet de développement touristique, afin qu'il soit des plus bénéfiques pour le territoire et ses acteurs (habitants, socioprofessionnels...)?

Ce dernier questionnement n'exprime pas forcément une défaillance du PNRHL. Il cherche plutôt à placer le raisonnement dans une visée de progression des actions, afin que celles-ci soient les plus efficaces possibles, au service du territoire du « Haut-Languedoc ». A ce propos, une de nos hypothèses est que l'« image de marque » du PNRHL, serait un élément important pour susciter une meilleure collaboration et complémentarité avec les partenaires de territoire.

PARTIE I

-

CONTEXTE DE L'ETUDE

I.1) UNE ESQUISSE DE DEFINITION DU TOURISME DURABLE

I.1.1) L'apparition de la notion de tourisme durable

Etant donné le sujet central de notre recherche, le tourisme durable, il est nécessaire de faire d'emblée un point sur la signification de cette notion et de tenter d'en esquisser ses grands contours. Se lancer dans une définition précise et exhaustive relève d'une mission quasi impossible tant sa transcription opérationnelle est encore sujet à débat. Cette complexité provient du fait que le tourisme est pluriel et qu'il ne recouvre donc pas les mêmes enjeux que l'on soit en France ou dans un pays du Sud par exemple. Néanmoins il semble nécessaire de tenter de démêler les grands principes sans entrer dans les subtilités, ou les possibles dissensions entre chercheurs, afin de mieux cerner le contexte de l'étude.

Le tourisme durable est à mettre en lien avec la genèse de la notion de développement durable. A ce sujet, il est primordial d'évoquer le rapport Brundtland (1987). Dans ce rapport publié par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, le terme « sustainable development »² y fait son apparition pour la première fois. Il est défini par « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Cette notion, s'impose comme une possible solution à plusieurs maux provoqués par nos sociétés.

Concernant le tourisme, celui-ci a connu une croissance exponentielle. Il a évolué au fil des décennies, depuis l'après 2^{nde} Guerre Mondiale, à un point tel que la croissance des flux touristiques n'est pas sans conséquences sur l'environnement tant social que physique des destinations visitées. D'ailleurs, les 1,2 milliards d'arrivées de touristes internationaux durant l'année 2015, constituent un record selon l'OMT³. Cela constitue une hausse de 4% par rapport à l'année précédente, soit plusieurs dizaines de millions de touristes en plus. La France quant à elle, a accueilli cette même année, 84,5 millions de touristes. Nous sommes passés « d'un tourisme maîtrisé par l'offre à un tourisme où la demande conditionne l'offre » (Torrente, 2009). Aussi si le tourisme est une opportunité, il est également une menace et il faut prendre « en compte [sa] croissance rapide et continue, aussi bien passée que prévisible [...] et ses effets puissants tant positifs que négatifs » (OMT, 1999).

C'est en 1995, lors de la Conférence Mondiale du Tourisme Durable de Lanzarote (Espagne) qu'apparut pour la première fois la notion de « sustainable touristic development ». Elle fut alors définie comme une "activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent sur ces espaces " (Knafou, Pickel, 2011). Le tourisme durable fut précisé dans

² Traduit en français par développement durable

³ Organisation Mondiale du Tourisme

une Charte qui comprend dix-huit principes « *s'appropriant les objectifs du développement durable* » (Knafou, Pickel, Op. cit.). Il se veut être une rupture avec « *des modèles touristiques obsolètes et à fort impact et entend proposer un nouveau modèle économique* » (Conférence Mondiale de Lanzarote, 1995). Pour l'Organisation Mondiale du Tourisme « *le développement touristique durable satisfait les besoins actuels des touristes et des régions d'accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il est vu comme menant à la gestion de toutes les ressources de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique, et les systèmes vivants* ».

Pour le Comité Français du Groupe de travail International sur le Tourisme Durable (2006), *"on entend par développement du tourisme durable toute forme de développement, de cette activité touristique qui respecte, préserve et met en valeur à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales d'un territoire. Le développement du tourisme durable doit s'inscrire dans une dynamique qui articule des modes de production et de consommation responsables, tout en offrant aux populations qui vivent, travaillent ou séjournent sur cet espace des avantages socioéconomiques équitablement répartis* ».

Il se veut être en définitive une alternative aux dommages que le tourisme de masse a généré et engendre encore. Les aménagements dévoreurs d'espaces, l'augmentation des volumes des déchets et des eaux usées ainsi que la concentration des visiteurs sur certains sites ont occasionné certains impacts sur les milieux. Le tourisme durable s'entend sûrement comme « *une forme de tourisme à taille humaine qui se rapproche fortement du tourisme doux* » (Perret, 1998).

I.1.2) Les spécificités d'un tourisme durable français en milieu rural

En France, la volonté d'un tourisme durable va de pair avec l'objectif de développement des zones rurales. Peu habitées et peu impactées par les grands aménagements, celles-ci semblent idéales. Cette volonté s'inscrit dans les orientations politiques de l'Etat français depuis les années 1970, axées sur le rééquilibrage du territoire par la valorisation de ces territoires délaissés suite à l'exode rural. Par conséquent, le milieu rural est le premier concerné par l'organisation et la structuration d'une offre touristique spécifique s'appuyant sur les grands objectifs du développement durable. C'est notamment une des raisons de la création des Parcs Naturels Régionaux. Selon François (2004), ces territoires sont concernés à double titre par le tourisme durable :

- « *d'une part, parce qu'ils expriment un besoin de développement,*
- *d'autre part, parce qu'ils sont détentrices d'aménités environnementales et sociales (préoccupations spécifiques de la durabilité)* ».

Le tourisme durable est un tourisme de proximité, à taille humaine, qui fait appel aux spécificités locales. La prise en compte des entreprises locales est primordiale car l'objectif est bien d'« *assurer un développement local du tourisme* » (François, Op. cit). Aussi, ce même auteur précise qu'il est important que les locaux fassent en sorte de « *participer ensemble à la construction d'un savoir-faire commun et spécifique* ». En rentrant dans les détails, il est possible de dresser un ensemble de « produits » symbolisant ce tourisme durable en milieu rural. L'« environnement naturel » étant le symbole d'un tourisme authentique, il semble donc indispensable qu'il y ait une protection ou du moins une gestion de celui-ci. Pour préserver les milieux exposés, certaines actions tendent à modifier les pratiques des touristes en « *travaillant à la mise en place d'un tourisme moins concentré et plus diffus* » (Demessine, Op. cit.). Cette protection est nécessaire pour pouvoir valoriser la destination touristique, par la promotion de ces paysages « authentiques » et « naturels » qui sont le support d'une multiplicité d'activités de pleine nature (randonnée, canoë, escalade...). Cette offre touristique ne peut fonctionner que grâce à un environnement préservé. De plus, le rôle des agriculteurs est « *directement lié au tourisme durable puisqu'ils sont au cœur des dispositifs de préservation et d'attractivité* » des territoires. Leurs productions, une fois transformées deviendront pour certaines des spécialités locales, propices à une patrimonialisation culinaire importante pour la qualification d'une offre touristique. Ces derniers sont aussi les garants de la gestion de l'espace et des paysages. Dans ce cadre-là, la notion de terroir et d'authenticité semble importante pour l'image de ce tourisme. Elle est à mettre en lien avec une volonté de développement d'une démarche de qualité et de valorisation des savoir-faire que l'on retrouvera dans les productions agricoles et artisanales. Les particularismes locaux constituent donc des éléments centraux de la démarche du tourisme durable. Leur respect est le signe « *d'une production authentique adaptée aux spécificités locales* » (Manzione, 2000).

Enfin, l'axe relatif à la sensibilisation à l'environnement et au territoire, auprès des touristes mais aussi des locaux est prépondérant. Ces derniers sont les vecteurs des messages à délivrer pour une meilleure connaissance et appréhension des spécificités du territoire visité. En définitive selon Demessine (Op. cit.), le tourisme durable « *constitue en soi une vision d'ensemble d'un tourisme respectueux de l'environnement, des cultures, des traditions et des hommes* ».

I.1.3) Une profusion de tourisms « alternatifs »

Différentes formes de tourisms qui se rapprochent voire se confondent avec le tourisme durable, ont fait leur apparition ces dernières décennies. Parmi celles-ci nous retrouvons fréquemment le « tourisme solidaire », le « tourisme de nature », l'écotourisme »...etc. Ces dénominations ne se situent pas au même niveau. Le tourisme durable selon Knafou et Pickel (Op. cit.) est « *une notion englobante qui peut se décliner à toutes les échelles du niveau mondial au niveau local, qui s'adresse et s'applique aussi bien aux États, aux*

collectivités territoriales qu'aux entreprises et aux touristes. En revanche, le "tourisme éthique" ou le "tourisme responsable" ciblent principalement les comportements et les pratiques des touristes ainsi que des entreprises ».

Quant à l'écotourisme, il est selon Laliberté (2005), « *principalement lié aux formes de tourisme pratiqué en milieu naturel et à la notion d'apprentissage* ».

Le tourisme solidaire pour sa part, « *mise sur la relation entre les peuples, entre visiteurs et visités, et sur la notion de solidarité où les voyageurs contribuent à l'amélioration des conditions de vie des communautés visitées* » (Laliberté, Op. cit.).

I.1.4) Le tourisme durable, un objet ambigu

En conclusion, des éléments types peuvent probablement être identifiés dans le cadre d'une entreprise de définition du tourisme durable (protection de l'environnement, activités de pleine nature, productions et savoir-faire locaux, sensibilisation à l'environnement...etc.). Pour autant, nous pouvons constater à l'instar d'Arcuset (2013) que les « *déclarations liées au développement et au tourisme durables se succèdent avec toujours les mêmes bonnes intentions. Les contenus n'évoluent qu'aux marges* ».

Si le tourisme durable semble prendre plus de place au fil des années, notamment dans les discours, cela reste à démontrer dans sa mise en application. François (Op. cit) nous dit à ce sujet que « *sans remettre en cause telle ou telle forme de développement touristique, on ne peut que constater cette divergence entre les propos et l'action. En effet, bien que le tourisme de masse soit l'objet de critiques nombreuses, son existence est loin d'être remise en cause* ».

Entretien 08-15 (extrait d'entretien) - "le durable aujourd'hui c'est un mot générique qui regroupe par exemple Intermarché qui va te parler de durable alors que c'est les pires pollueurs en mer pour la pêche"

Par ailleurs, « *la continuité d'un type de tourisme d'un côté et ne remettant pas véritablement en cause les formes de production qu'il critique de l'autre fait du tourisme durable un concept ambigu. Si les pratiques ne changent pas, ne serait-il qu'un mythe sans réelle application ?* » (François, Op. cit.). Dans la lignée de ces derniers questionnements, il serait intéressant de s'interroger sur les raisons pour lesquelles a émergé la formation de tout un discours autour du tourisme durable car, si les pratiques demeurent identiques, pourquoi est-il nécessaire de les présenter différemment ?

I.2) LE PROJET PNR ET LA PLACE DU TOURISME

I.2.1) Le tourisme dans les PNR

Les grandes missions d'un PNR relèvent de deux objets principaux, la protection et le développement. Ils sont déclinés sous la forme d'axes stratégiques et d'objectifs opérationnels que l'on retrouve dans la Charte des PNR. Ce document central «*fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre*» (FPNRF, site internet). La gestion des PNR est confiée à un syndicat mixte qui est réglementairement la seule structure juridique qui permette la mise en œuvre de la Charte⁴. Elle est signée par toutes les communes et intercommunalités du territoire, par l'Etat, la/les région(s) et le(s) département(s). Elle est à renouveler tous les quinze ans⁵. Une fois adoptée, tous les signataires sont tenus de s'y conformer

Les PNR pour traduire cette Charte en action, ne possèdent aucun pouvoir réglementaire ni de compétences transférées par les communes à l'exception du caractère opposable de la Charte aux documents d'urbanisme. L'outil Parc est donc surtout axé sur la concertation et les PNR se définissent eux-mêmes comme des «*médiateurs*» dont l'objectif est «*la mise en cohérence sur le territoire de politiques publiques sectorielles et géographiques en privilégiant le contrat*» (FPNRF, site internet). Leur action s'inscrit dans une recherche de la «*meilleure complémentarité avec la réglementation*» (FPNRF, 2012). Les chargés de mission de l'équipe technique du Syndicat Mixte des PNR sont donc sur des missions de conseils et d'accompagnements. Ils rendent aussi des avis au nom du Parc lors d'études d'impacts et/ou d'aménagement par exemple.

Les syndicats mixtes des PNR portent un projet global de territoire fondé sur une démarche qui encourage le développement économique et social du territoire avec en parallèle la protection et la gestion de l'environnement. D'ailleurs la labellisation PNR d'un territoire «*constitue une orientation spécifique de valorisation d'un territoire. Elle implique la reconnaissance d'un territoire sous un label qui en garantit la qualité. Ainsi, c'est un signe attractif qui permet de distinguer les PNR de l'ensemble des destinations potentielles des touristes*». (François, Op. cit).

Nous pouvons enfin identifier une autre dimension d'un Parc (PNR), celle du territoire touristique. La stratégie de développement des PNR énoncée par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF) considère le tourisme comme un levier de développement. Elle indique qu'il est essentiel que les «*ressources naturelles et culturelles*

⁴ Art. L333-3 du code de l'environnement

⁵ La durée de la Charte des PNR a évolué depuis la promulgation de la loi «*pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*» (août 2016). Elle est désormais de **quinze années** (douze années auparavant).

soient protégées et mises en valeur (...) c'est un atout essentiel pour attirer des compétences. Ils permettent ainsi un tourisme d'excellence » (FPNRF, 2016).

Le PNRHL s'inscrit dans la lignée de la stratégie nationale des PNR. Le tourisme apparaît au sein de sa Charte 2011-2023 comme une activité transversale importante et propice au développement du territoire.

I.2.2) Présentation du PNR du Haut-Languedoc (PNRHL)

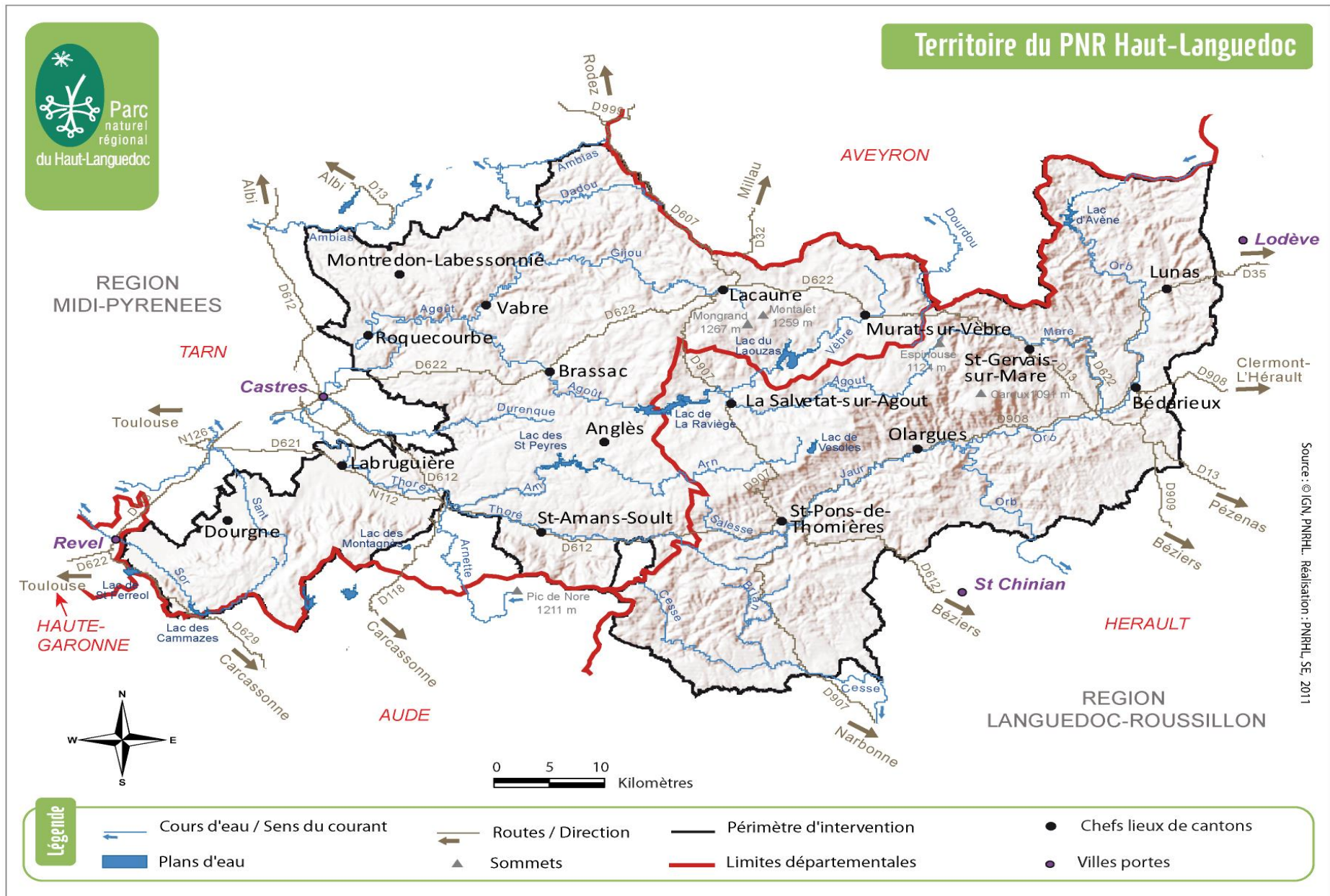
Le territoire d'intervention du PNRHL s'étend sur 304 901 hectares ce qui en fait un des dix Parcs français les plus vastes et il compte 90 511 habitants. Il comprend 109 communes sur son territoire, 16 Communautés de Communes et 7 Pays ou PETR⁶. Le PNRHL est à cheval sur les départements du Tarn et de l'Hérault, et anciennement sur deux régions (Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon⁷).

Le schéma institutionnel du PNR du Haut Languedoc⁸ est globalement semblable aux autres PNR. Il est composé d'un Comité Syndical qui est l'organe délibérateur, d'un Bureau Syndical qui discute des affaires courantes, de commissions thématiques (tourisme, aménagement, énergie...) et enfin d'une équipe technique. Celle du PNRHL est composée de 25 agents (chiffre arrêté en juillet 2016) dont 16 chargé(e)s de mission qui conduisent les actions techniques du PNRHL (aménagement, environnement, énergies, valorisation du territoire, éducation à l'environnement...).

⁶ Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux

⁷ Les régions Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon sont désormais toutes deux réunies au sein de la nouvelle grande région **Occitanie**.

⁸ Cf. **Annexe 1** « Schéma institutionnel du PNR du Haut Languedoc ».



Carte 1 : Territoire du PNR du Haut-Languedoc depuis la dernière révision de Charte en 2011 (source : PNRHL, 2011)

1.2.3) Le tourisme durable au sein du PNRHL

Le tourisme dans la Charte du PNRHL

Le tourisme au sein du PNRHL, est une « *mission essentielle qui a été voulue transversale dans le projet de Charte du Parc 2011-2023* » (PNRHL, Rapport de candidature CETD 2012 – 2016 – Volet 1, 2011). La Charte a identifié des enjeux majeurs qui se traduisent en trois axes stratégiques qui eux-mêmes se déclinent en objectifs puis en mesures d'actions :

CHARTE DU PNR du Haut-Languedoc 2011 – 2023	
AXE 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages	
Obj 1.1	Connaître et gérer les patrimoines naturels (eau, milieux aquatiques, faune, flore, géologie)
Obj 1.2	Gérer les mutations de l'espace et les paysages ruraux (agriculture, forêt, habitats)
AXE 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du 21e siècle	
Obj 2.1	Engager le Haut-Languedoc dans une politique énergétique « forte »
Obj 2.2	Fournir aux acteurs locaux les outils nécessaires pour limiter les impacts de l'activité humaine
Obj 2.3	Faire de la valorisation des richesses du Haut-Languedoc le moteur de développement de la consommation locale
Obj 2.4	Développer la sensibilisation et l'éducation au territoire
Axe 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle	
Obj 3.1	Exploiter durablement les ressources naturelles du Haut-Languedoc
Obj 3.2	Développer de nouvelles activités économiques et l'accueil sur le territoire
Obj 3.3	Conforter une identité commune Haut-Languedoc autour de l'Occitanie, de la moyenne montagne et du patrimoine culturel

Tableau 1 : Axes stratégiques de la Charte 2011-2023 du PNR du Haut Languedoc (source : PNRHL, 2011)

Le tourisme apparaît explicitement dans la mesure 3.2.3⁹ de l'objectif 3.2 : « développer de nouvelles activités économiques et l'accueil sur le territoire :

Au regard de l'objectif dans lequel rentre cette mesure, le tourisme est entendu comme un levier de développement économique du territoire : « *Mais c'est sans doute dans le domaine de l'économie touristique que la Charte est la plus ambitieuse en proposant aux acteurs économiques et institutionnels de se fédérer autour des valeurs de la Charte Européenne du Tourisme Durable et de consolider la destination « Parc naturel régional du Haut-Languedoc». Une telle ambition vise autant à valoriser la richesse et la diversité de l'offre touristique du territoire, qu'à les structurer à l'échelle du périmètre classé « Parc naturel régional » pour une plus grande cohérence, lisibilité et performance économique* ». (PNRHL, Charte PNRHL 2011-2023 du PNRHL, Op. cit.).

En outre, les enjeux liés au tourisme s'appuient sur le bilan de la précédente Charte qui indique que le « *positionnement du Parc dans ce domaine (le tourisme) mérite d'être affirmé afin de poursuivre les actions engagées et impulser, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, un projet de développement touristique durable à l'échelle du Haut-Languedoc* » (PNRHL, Charte 2011-2023 du PNRHL, 2011).

L'objectif du PNR Haut-Languedoc concernant le tourisme est donc double :

- Structurer et qualifier une offre touristique sur le territoire

D'un point de vue opérationnel cela se traduit principalement, par le développement de la Marque Parc¹⁰ et par la valorisation de la « découverte douce » du territoire au travers notamment de la Voie Verte Passa Pais¹¹. Le Parc travaille aussi avec la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du Tarn et de l'Hérault. Cela consiste à donner un avis sur les projets d'aménagements de sites d'APN (Activités de Pleine Nature). L'objectif est de travailler à l'amélioration des projets dans une visée durable (accessibilité notamment des publics en situation de handicap, limitation des impacts environnementaux, recensement et valorisation des éléments patrimoniaux...). Enfin, le PNRHL est présent au sein de divers comités de pilotage/technique (Opération Grand Site

⁹ **Mesure 3.2.3 de la Charte 2011 – 2023** : « Doter le Haut-Languedoc d'une stratégie territoriale de développement touristique

¹⁰ **Mesure 3.2.4 de la Charte 2011-2023** : « Développer la Marque Parc pour valoriser et promouvoir l'accueil, les produits et savoir-faire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ».

¹¹ **Mesure 2.3.3 de la Charte 2011-2023** : « Accompagner le développement des mobilités douces et de l'itinérance de pleine nature ».

de Minerve, Stratégie de convergence du CDT¹² du Tarn, création et promotion de séjours Interparcs de la Région Occitanie...).

- Faire connaître la destination Haut Languedoc

Le Parc mène un vaste travail de communication qui se traduit par des campagnes d'affichage, l'édition de documents (cahiers techniques, brochures, livrets...) sur la découverte du Parc (faune, flore, bâti, paysages...). Il participe aussi à des salons de tourisme et autres événements de promotion. Enfin, depuis 2012, le PNRHL, en lien avec divers prestataires (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'APN, agences de voyages...) a conçu une quinzaine de séjours « nature » thématiques sur son territoire.

Il semble intéressant de faire un point plus approfondi sur les deux missions phares du volet tourisme du Parc, afin de cerner un peu mieux son fonctionnement et ses enjeux.

Les missions « tourisme » du PNRHL et sa structuration interne

Il est difficile d'indiquer le nombre exact de personnes qui travaillent sur les actions en lien avec le tourisme, tant certaines sont transversales à plusieurs champs d'activités. (ex : l'éducation à l'environnement, l'organisation d'événements, la valorisation de produits locaux, la conception de documents, la gestion des loisirs motorisés, le conseil dans le cadre de commissions de partenaires...). Cela dit, la marque Parc et la voie verte Passa Païs, constituent les deux « principaux » projets tourisme du Parc. Chaque « grande mission » du Parc compte un élu référent qui travaille en lien étroit avec les chargés de mission concernés. Il y en a un pour la marque Parc et un autre pour tout ce qui concerne la Voie Verte. Le PNRHL comprend également des commissions thématiques composées d'élus et de quelques partenaires Elles se réunissent plusieurs fois dans l'année afin d'évoquer les prochaines échéances et d'arrêter des objectifs. La « commission 4 » se concentre sur les questions relatives au tourisme. C'est la plus importante en nombre ce qui tend à démontrer tout l'enjeu que revêt le sujet.

Par ailleurs, le Parc, ne possède pas (encore) de stratégie de développement touristique. Cela fait partie des objectifs¹³ à terme comme nous l'avons vu dans le cadre de la Charte 2011-2023 du PNRHL.

Afin de cerner au mieux le fonctionnement du PNRHL, il est intéressant de faire un point plus approfondi sur les deux missions phares du volet tourisme.

¹² Comité Départemental du Tourisme

¹³ **Mesure 3.2.3** : « Doter le Haut-Languedoc d'une stratégie territoriale de développement touristique »

➤ La Marque Parc :



PARC NATUREL RÉGIONAL
DU HAUT-LANQUEDOC

Figure 1: Logo marque Parc (source: PNRHL, 2016)

Mise en place depuis 2006, elle regroupe aujourd'hui deux marques, « Accueil du Parc » et « Produits du Parc ». La marque « Produits » comprend cinq filières (viande bovine, jus de pommes, châtaignes et produits dérivés, miel et produits dérivés, granit du Tarn) et vingt-trois professionnels « marqués ». La marque « Accueil » est composée de trois filières (activités de pleine nature, hébergements, sites d'accueil) au sein desquelles on compte vingt et un prestataires APN (Activités de Pleine Nature), onze sites d'accueil et un peu plus de quatre-vingts hébergeurs.

L'adhésion à la marque s'opère principalement sur la base du volontariat. Si une réponse positive est donnée suite à l'audit d'attribution mené par des prestataires spécialisés du Parc, la Marque est alors attribuée pour trois ans. Pour ce qui est des « produits » par exemple, les critères d'éligibilité nécessitent de la part du producteur, de s'inscrire dans une démarche locale et « raisonnée ». Il n'y a pas d'obligation de posséder le label « AB ».

Les PNR sont astreints à intégrer le tronc commun des critères d'adhésion à la marque promulgués par la FPNRF. Ils peuvent en ajouter de nouveaux, en plus de ceux de la fédération nationale. La marque Parc a connu un fort développement quantitatif ces dernières années, Cela émane de la volonté de certains élus de vouloir faire connaître par le biais de la marque, le Parc et ses « valeurs » auprès des locaux et des touristes. L'intention de faire progresser la marque Parc, qui est perçue comme un élément de qualification d'une offre PNRHL, nous permet d'observer certaines divergences de points de vue entre certains élus et chargé(e)s de missions. Un élu par exemple souhaiterait faire rentrer dans le cadre de la marque Parc, un zoo, un aéro-club ainsi qu'un golf. Pour ce qui est de l'aéro-club, cela ne sera aucunement possible étant donné que la FPNRF interdit que les activités motorisées puissent bénéficier de la Marque. Pour le zoo et le golf, ces questions nécessiteront de la concertation et une certaine habileté de la part des technicien(ne)s pour faire saisir certaines incohérences possibles, qui pourraient brouiller le message de la marque et par là même du Parc. Cet exemple est très intéressant pour plusieurs choses. La première est que, parfois la visée « durable » d'un projet, à savoir celle de la marque peut se perdre au détriment d'objectifs axés sur une ouverture à de nouveaux publics. Il démontre également l'investissement important des élus au sein du PNRHL. Cela peut être très intéressant, car grâce à leurs réseaux, leurs expériences et pour certains, leurs démarches entrepreneuriales, ils peuvent faire avancer certains projets à grande vitesse. Le possible écueil peut être que certains élus à l'inverse des chargé(e)s de missions n'ont pas une vision toujours globale des enjeux environnementaux.

Un autre exemple est lui aussi très révélateur. La marque « APN » n'englobe pas le canyoning qui est pourtant une activité relativement pratiquée sur le territoire. Cela émanerait selon certains, de la volonté d'une minorité d'élus du Parc férus de pêche, qui percevraient cette activité comme nuisible pour les poissons, notamment les frayères et peut être aussi comme incommode pour leur pratique de loisirs. Pourtant il serait intéressant de faire rentrer cette activité dans le giron de la Marque. Cette activité prisée des touristes, permettrait de valoriser le PNRHL. Par ailleurs, elle pourrait à l'instar de toutes les activités se déroulant en « milieu naturel », générer certains impacts. Le fait qu'elle soit marquée Parc engendrerait sûrement une vigilance accrue de la part du PNRHL pour faire en sorte que les prestataires aient une pratique des plus respectueuses des milieux et des espèces.

Entretien 13-08- "le canyon je pense que s'ils acceptaient de le rentrer dans la Marque, ils pourraient faire en sorte de le cadrer en fait pour que, si jamais il y a un afflux touristique, qu'il n'y ait pas un afflux de sociétés et de guides extérieurs qui viendraient tous faire la saison ici, et donc trop de monde en rivière du coup; donc le Parc pourrait cadrer un peu plus cette pratique ».

Les missions des techniciens à propos de la marque Parc sont de continuer à développer le réseau de « marqués », de travailler à sa valorisation et de répondre aux besoins des bénéficiaires. Il n'est pas prévu par contre d'accompagner ces derniers pour les faire tendre vers des pratiques plus « écoresponsables » et durables. Cela ne fait pas partie des objectifs inscrits dans la Charte du PNRHL ni dans ceux de la FPNRF. Les technicien(ne)s peuvent en revanche ponctuellement faire du conseil en fonction des demandes, de leurs connaissances, et de leur temps disponible.

➤ Animation et valorisation de la voie verte Passa Pais :

Le Parc a pour objectif de développer et de valoriser la découverte « douce » du territoire et les activités de pleine nature (randonnée, escalade, canoë, vtt...). Dans ce cadre-là, la voie verte Passa Pais représente pour les élus et la direction, un des enjeux central du volet tourisme du Parc.

Cet itinéraire de quatre-vingts kilomètres emprunte l'itinéraire d'une ancienne voie ferrée et relie Mazamet (81) à Bédarieux (34). Elle traverse le Parc d'Est en Ouest (ou l'inverse bien entendu), les deux départements (Tarn et Hérault) et anciennement les deux régions (Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon). La voie verte semble être perçue comme un outil structurant ce territoire aux multiples identités culturelles et entités paysagères.

Elle est également un produit d'appel prompt à valoriser la découverte du territoire à partir des mobilités douces (randonnées, vélo...). Ces dernières années, le Parc a mené diverses

actions sur le sujet. Il a créé en 2015, une association des professionnels de la voie verte (23 adhérents en 2016) qui rassemble les prestataires riverains de la voie verte Passa Païs situés dans une limite maximale de cinq kilomètres autour de celle-ci. Le Parc anime cette association dont le but entre autre est d'assurer la promotion des prestataires, de réfléchir aux questions d'aménagement et de développement de Passa Païs...etc. En parallèle, le Parc a organisé plusieurs évènements d'envergure le long de la voie verte. Des éductours¹⁴ ont aussi été créés.



Photo 1 : Voie Verte Passa Païs au niveau de Mons la Trivalle (source : PNRHL, 2014)

Le PNRHL a largement promotionné cet outil, par l'édition de documents (carte de la voie verte...), la création d'outils numériques (site internet spécial voie verte, vidéos de promotion). Nous pouvons nous rendre compte que Passa Païs revêt un enjeu fort pour le Parc. Cependant, il nous semble important de nous questionner sur le projet de territoire que doit porter le PNRHL, au regard du temps passé et des moyens importants déployés pour la Voie Verte, qui au final ne représente qu'un transect de quatre-vingts kilomètres de long, sur un territoire (celui du Parc) de plus de 3000 km². Il a d'ailleurs été entendu ce genre de critique lors de plusieurs réunions de travail avec des partenaires du Parc.

¹⁴ Circuits de promotion et d'information proposés aux médias et tour-opérateurs.



Carte 2 : Itinéraire de la Voie Verte Passa Païs (source, PNRHL, 2014)

Dans le cadre de son adhésion à la CETD en 2012, le PNRHL a fait apparaître sensiblement les mêmes objectifs que ceux inscrits dans la Charte du Parc. Le rapport de candidature relève les enjeux suivants :

- *Développer une offre touristique « PNR » de qualité*
- *Renforcer l'image et la notoriété de la destination PNR du Haut-Languedoc*

Dans le programme d'action de la CETD 2012- 2016, ces enjeux ont été découpés en 3 axes qui comportent eux-mêmes des objectifs et des actions :

AXES STRATEGIQUES DE LA CETD 2012/2016 du PNR du Haut-Languedoc	
Axe 1	<p>Développer et qualifier une offre de tourisme de nature/durable « PNR Haut-Languedoc » :</p> <p>c'est dans cet axe que nous retrouvons notamment des missions relatives au développement de la Marque Parc.</p>
Axe 2	<p>Structurer et valoriser l'offre d'itinérance et de découverte du PNR du Haut-Languedoc :</p> <p>cet axe reprend les missions de valorisation de la Voie Verte ainsi que ce qui a trait à l'itinérance</p>
Axe 3	<p>Se faire connaître comme une destination de tourisme de nature en misant sur le label Parc:</p> <p>ce dernier axe reprend la création de séjours « nature » sur le territoire du PNRHL, mais aussi l'organisation d'évènements, la participation à des salons de tourisme, ainsi qu'une grande partie du volet promotion et communication de la destination PNRHL.</p>

Tableau 2 : Axes stratégiques de la CETD 2012-2016 du PNRHL (source : PNRHL, 2012)

Au final, les objectifs et missions portés par le Parc semblent se rapporter à l'essai de définition du tourisme durable exposé précédemment. La Marque Parc valorise certains produits locaux témoins d'un savoir-faire, et d'un patrimoine culinaire variés (miel, châtaignes, bœuf...). Il en est de même avec la filière « Activités de pleine nature » et la voie verte Passa Pais, qui promeuvent les activités en « milieu naturel » et par là même, les paysages du territoire. En parallèle le Parc travaille avec ses partenaires, sur la gestion des milieux (CDESI¹⁵, sites Natura 2000...). Enfin, le Parc compte un volet sensibilisation

¹⁵ Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

important destiné aux scolaires (projets pédagogiques), aux locaux et aux touristes (conférences, expositions...etc.).

Pour autant, en rentrant dans les détails, force est de constater qu'il y a peut-être un relatif décalage entre le discours axé sur le développement durable, et la pratique. On peut évoquer la volonté d'élus de vouloir intégrer dans la marque Parc, des éléments ne s'inscrivant pas vraiment dans une démarche durable (il existe tout de même un golf écologique en Ariège). En parallèle, nous pourrions aussi regretter qu'il n'y ait pas un travail d'accompagnement plus étroit mené auprès des bénéficiaires de la marque. Les professionnels progresseraient dans leurs pratiques « durables ». D'ailleurs ce défaut d'accompagnement est à mettre en lien avec le précédent point relatif aux nouvelles activités qui pourraient prochainement rentrer dans le giron de la marque (zoo, golf). S'il était prévu un accompagnement qui permette de tendre vers des pratiques durables, cette volonté de développement de la marque aurait plus de sens. Ce constat concerne aussi la filière « granit du Sidobre » de la marque. Cette activité très impactante pour les milieux et les espèces n'est pas accompagnée, ni encadrée par le Parc afin d'atténuer certaines nuisances.

Par ailleurs, nous pouvons remarquer qu'il semble difficile d'étendre une stratégie de développement touristique durable à l'ensemble d'un territoire très vaste au regard des moyens humains et financiers du Parc mais aussi de la volonté des décideurs de concentrer beaucoup de temps et de moyens sur la Voie Verte Passa Pais par exemple. Enfin, il est à constater que le pôle tourisme et le pôle environnement (qui compte deux personnes dont un seul naturaliste) ne sont quasiment pas en relation. Pourtant, certains partenaires rencontrés sont en attente de véritables conseils dans ce domaine, de la part du Parc :

Entretien 01-19 - "sur les domaines où l'on penserait qu'un Parc est plus performant, c'est à dire tous les volets naturalistes, euh là y a pas vraiment d'accompagnement qui est proposé et c'est vraiment dommage car pour moi le Parc c'est la défense du paysage, de la faune et de la flore et au final et au final on est obligé de faire des études alors qu'on est sur un territoire de Parc donc on se dit que ça, ça pourrait y être en interne"

Entretien 02-03 - "après nous ce qu'on attend du Parc, c'est plutôt un positionnement sur le cœur de métier du Parc, c'est à dire toute une expertise en termes de conseils sur les questions en liens avec l'environnement, sur de l'aménagement par exemple, sur les APN. Bon ils le font déjà un peu mais sûrement pas assez."

Le Parc tente d'orienter ses actions dans une visée durable, néanmoins il est certain qu'il y a encore des progrès à réaliser.

En outre, nous constatons que la plupart des partenaires évoque rarement le tourisme durable. Nous supposons que ce type de tourisme n'est pas assez (re)connu pour qu'il soit communiqué régulièrement ? Cependant certains ne souhaitent pas employer le terme

durable pour des raisons qui relèvent plus d'une stratégie de communication que d'un possible sentiment d'illégitimité à porter ce qualificatif.

Entretien 03-14 - "quand on fait nos éditions, par exemple on a fait des documents sur les gorges d'Héric qui ont une image un peu baignade, bon...on essaye de gommer cette image là et de parler plutôt de parler de l'aspect environnemental, faune, flore, etc mais sans citer le mot tourisme durable voilà"

Entretien 11-20 - "pour l'instant nous c'est plutôt une destination pleine nature, loisirs pleine nature et ça sous-entend pour moi tourisme durable"

Enfin l'analyse des objectifs stratégiques en matière de tourisme des collectivités, fait apparaître une relative ressemblance avec celles du PNRHL. La plupart mènent des projets qui s'apparentent à du tourisme durable. Elles développent notamment les activités de pleine nature (randonnées, vtt...) en portant une attention sur le respect des milieux lors des projets d'aménagements.

Entretien 09-09 - "Maintenant la stratégie au niveau du territoire c'est de développer le tourisme de pleine nature car on s'est aperçu qu'il y avait une forte demande et qu'on avait de sérieux atouts pour répondre à ces attentes-là".

Il en est de même pour les prestataires de terrain (socioprofessionnels) qui n'ont pas un désir de développement trop important du tourisme. Ces derniers en tant qu'« amoureux » de leur territoire, voient dans leurs activités un levier économique qui leur permet de vivre correctement mais aussi une opportunité de faire découvrir « leur » territoire. D'ailleurs, ils paraissent adopter de leur plein chef et de façon autonome, des pratiques qui s'inscrivent dans le respect de leur environnement de travail et de vie, sans pour autant employer le terme « développement durable ».

Entretien 13-18 - "Si y avait vraiment trop de monde sur le territoire, tu perdrais ce charme qu'on a actuellement ici, et nous on n'a pas envie de ça"

Entretien 08-03 - "on est nous, tous les salariés, des amoureux du coin, là-dessus y a pas photo"

Après l'analyse de ces différents faits, il paraît intéressant de se demander pourquoi le PNRHL soutient le tourisme durable ? Quel intérêt a-t-il à communiquer sur la visée durable de ses missions de développement touristique ?

Cette question est légitime car le territoire n'est pas exposé à un tourisme de masse, ni à une pression foncière énorme, et il ne comporte pas non plus de grands complexes hôteliers. Dès lors la qualification « durable » pourrait être une façon de se distinguer ?

Ce besoin de distinction par la promotion du « durable » ne résulterait-il pas d'une nécessité de se légitimer ?

Dans un contexte où les PNR subissent une concurrence territoriale et donc une potentielle remise en question de leur rôle et utilité, on pourrait se demander si ce besoin de légitimation ne se porte pas entre autre, à deux échelles distinctes ?

Tout d'abord au niveau local, où la plupart des collectivités travaillent présentes sur le territoire du PNRHL, travaillent au développement du tourisme. Certaines d'entre elles possèdent d'ailleurs d'importants moyens financiers et humains.

A l'échelle nationale, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF), qui œuvre pour faire reconnaître la spécificité des PNR laisse apparaître une certaine inquiétude quant au devenir des Parcs. Le document « Trame pour le débat dans les Parcs - AVENIR DES PARCS » (FPNRF, 2011), en atteste : *« les Parcs voient aujourd'hui leur l'héritage largement partagé, ce qui pourrait conduire à leur banalisation, ou à leur marginalisation dans l'évolution du paysage institutionnel. Les PNR apparaissent en effet comme un élément du millefeuille institutionnel qui reste peu lisible pour les habitants, voire pour les élus ».*

Par ailleurs, la question de recentrer le projet PNR est posée de façon très explicite

« Les Parcs gagneraient toutefois à préciser le « tronc commun » de leurs missions :

- *Quelles sont les missions communes que vous jugez prioritaires ?*
- *Quelles sont celles qui pourraient être supprimées du tronc commun ?*
- *Quelles sont celles qui demandent à être renforcées ? »*

Pour répondre à ces interrogations, nous analyserons l'outil CETD, afin de savoir s'il ne demeure rien d'autre qu'un possible outil de légitimation (et de lobbying ?) des espaces naturels protégés ou s'il peut permettre le développement d'un tourisme durable territorial efficient ? Au regard du discours d'Europarc, la fédération qui porte la CETD, l'importance de conforter la *« légitimité du gestionnaire d'espace protégé »* (Europarc, site internet) est une ambition affichée et rajoute que *« les gestionnaires ont une légitimité évidente, issus de leurs compétences administratives et techniques, et du caractère remarquable de leurs espaces naturels »* et qu'ils doivent *« se distinguer et valoriser leur rôle pour le territoire dont ils ont la charge »*. Aussi, il leur est demandé de *« constituer un discours permettant de distinguer : leur actions, leurs territoires et prestations, leurs savoir-faire, compétences, innovations et excellences mais aussi de actions en faveur du tourisme durable »*.

PARTIE II

-

LA CETD, UN OUTIL UTILE POUR LEGITIMER LE PNR HAUT LANGUEDOC ?

II.1) MISSIONS DU STAGE

J'ai été chargé de procéder au bilan des actions menées par le PNRHL dans le cadre de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD), adoptée il y a bientôt 5 années (2012) et qui arrive à échéance fin 2016.

Un bilan doit être réalisé à l'issue de cinq années d'application de la CETD afin de pouvoir la renouveler. Une fois celui-ci effectué, j'ai travaillé sur la conception d'un nouveau programme d'actions pour le prochain conventionnement à la CETD.

Suite aux premières réunions de travail avec mon maitre de stage il m'a été possible de saisir les grandes étapes par lesquelles passer en vue de répondre aux objectifs du stage.

J'ai pour ce faire, édité un rétro planning général, qui reprend les principales échéances.¹⁶

¹⁶ cf. **Tableau 3** « Planning des missions de stage au sein du PNRHL », p.32

Tâches à réaliser	Avril		Mai				Juin					Juillet					Août				Septembre				
	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	
prise de connaissances du bilan CETD d'autres PNR																									
prise de connaissances CETD PNRHL + méthodologie pour la réévaluation																									
entretiens chargés missions PNRHL sur évaluation + indicateurs																									
réflexion sur le contenu (outils, cartes, forme...) + décision																									
entretiens partenaires PNRHL pour évaluation																									
réflexion et rédaction d'un bilan global pour forum + COPIL																									
Animation COPIL																									
affiner évaluation CETD																									
réflexion sur nouveau plan actions CETD																									
rédaction + mise en forme bilan final CETD																									

Tableau 3 - Planning des missions de stage au sein du PNRHL (source : M. Gares, 2016)

Les remontées du bilan de la CETD se formalisent par un questionnaire conséquent soumis par Europarc, la structure porteuse de la CETD, et par plusieurs documents annexes. Les nombreuses questions reprennent les dix principes de la CETD.¹⁷ Il est demandé de savoir évaluer la pertinence et l'efficacité des actions réalisées (en s'appuyant entre autres sur les indicateurs d'évaluation actés par le PNRHL) et de saisir les raisons pour lesquelles certaines actions n'ont pu être réalisées.

Le questionnaire exige par ailleurs, d'expliquer la nouvelle stratégie pensée dans le cadre du renouvellement de la CETD, et la méthodologie employée pour sa conception. Des questions sont posées à propos du contenu du nouveau programme d'action.

Il fut décidé que je rencontre lors des premières semaines de stage plusieurs partenaires du PNRHL pour avoir une vision extérieure du bilan de la CETD et obtenir quelques pistes pour le prochain programme d'action.

J'ai proposé avant cela, de rencontrer individuellement tous les chargés de mission du Parc concernés par une ou plusieurs actions inscrites dans le programme d'action de la CETD afin d'avoir une vision plus précise de ce qui avait été fait ou pas.

Dans un second temps, il fut décidé de créer un comité de pilotage (Copil) pour travailler sur la conception du prochain programme d'action du PNRHL. Il est composé d'élus du PNRHL et de chargé(e)s de missions des structures territoriales (Pays, Communautés de communes...). Le Copil devait se réunir à deux reprises durant la période de stage. Une première fois le 5 juillet, pour présenter le bilan de la CETD et récolter les attentes vis-à-vis du Parc. Sur les trente-deux invités, quatorze étaient présents¹⁸. Il est à noter l'invitation d'un seul prestataire touristique, qui fut absent. La date de la réunion, en pleine période touristique pourrait probablement en être la raison. La seconde réunion du Comité de Pilotage devait avoir lieu le 12 septembre. L'objectif était de présenter en détails le nouveau plan d'action et de le discuter collégialement afin de le retravailler si besoin. Elle ne put avoir lieu à cause d'un problème de santé du vice-président délégué du PNRHL en charge des questions relatives au tourisme. Il fut prévu de la reporter au mois d'octobre.

¹⁷ cf. **figure 3** « les 10 principes de la CETD », p.43

¹⁸ cf. **annexe 3** « Compte rendu du Comité de pilotage CETD »

II.2) METHODOLOGIE APPLIQUEE

II.2.1) Entretiens exploratoires auprès des chargé(e)s de missions du PNRHL

Dans un premier temps, des entretiens ont été menés auprès de tous les chargés de mission du Parc concerné(e)s par une ou plusieurs actions inscrites dans la CETD.

Le but était d'obtenir un maximum d'informations sur le contenu des actions, de saisir les objectifs de la stratégie touristique du PNRHL et également le contexte (fonctionnement interne du PNRHL, relations avec les partenaires techniques et institutionnels, missions prioritaires, enjeux de territoire). D'une durée d'une à trois heures, les entretiens n'ont pas été enregistrés. L'objectif était plus d'acquérir un maximum d'informations factuelles que de saisir les représentations des chargés de missions. Je me suis donc appuyé sur un tableur qui reprenait toutes les actions du PNRHL prévues dans la CETD, que je remplissais au fur et à mesure des explications transmises par le chargé de mission entretenu. Cette première étape fut très positive. Je pus obtenir énormément d'informations qui me faisaient défaut à propos des actions menées ou des raisons pour lesquelles certaines n'avaient pas été mises en place. Ce fut aussi un temps très intéressant pour cerner lors de ces premières semaines de stage, le contexte territorial (relations avec les collectivités, personnes influentes, jeu politique...etc). Cela m'aussi permis d'appréhender certaines controverses et ressentiments à l'égard du PNRHL.

II.2.2) Entretiens semi-directifs auprès des partenaires du PNRHL


A partir d'un listing relativement exhaustif des partenaires du PNRHL, et après discussions avec les chargés de mission « tourisme » du Parc, nous nous sommes mis d'accord sur la « sélection » d'un panel d'environ vingt personnes du territoire du PNRHL, à rencontrer, qui œuvrent dans le champ du tourisme. L'objectif n'était pas d'obtenir une représentativité absolue de tous les types de partenaires (élus, directeurs, chargés de missions, prestataires...) mais plutôt de rencontrer des personnes qui selon les technicien(ne)s du Parc, pourraient porter un discours intéressant, appuyé par une vision et une analyse fine des enjeux de territoire. J'ai conduit au final quatorze entretiens. Je m'étais fixé mi-juillet comme date butoir pour les entretiens, afin d'avoir le temps par la suite de les analyser puis d'utiliser le matériau qui en sortirait pour mener à bien le bilan de la CETD et mon travail de recherche. Les raisons pour lesquelles je n'ai pu rencontrer toutes les personnes ciblées sont entre autres, l'impossibilité de les joindre, des propositions de dates qui ne convenaient pas, l'annulation de certains rendez-vous actés et l'impossibilité de fixer une nouvelle date.


Les entretiens ne m'ont pas permis d'obtenir énormément d'informations utiles à la rédaction du questionnaire de la CETD. La raison principale est que la plupart des personnes rencontrées,

n'étaient que très peu au courant des avancées opérationnelles du Parc dans le cadre de la CETD. Ils ignoraient surtout si les actions menées en partenariat avec le Parc s'inscrivaient dans la CETD. Cependant, ces moments d'échanges furent très intéressants pour saisir les représentations et attentes des partenaires vis-à-vis du PNRHL.

J'ai par ailleurs décidé de mener certains entretiens par téléphone faute de pouvoir rencontrer les interlocuteurs.

➤ **Tableau récapitulatif des personnes entretenues :**

 Entretien réalisé en présentiel

 Entretien réalisé par téléphone

NOM DE LA PERSONNE	NOM DE LA STRUCTURE	POSTE OCCUPE
Mr ADAM	FPNRF	Chargé de projet tourisme
Mr ARCAS	PNRHL & Pays Haut Languedoc et Vignobles	Elu en charge du tourisme
Mme BARTHELEMY	Pays Haut Languedoc et Vignobles	Chargée de mission tourisme
Mme BOURDIEU	PETR Haute terre d'Oc	Chargée de mission SCOT
Mme BOURLET	Office de Tourisme « Aux sources du Canal du Midi »	directrice
Mme BRAUN	Interparcs PACA	Chargée de projet - CETD
Mr BRUNET	PNR Causses du Quercy	Directeur Adjoint
Mme CARME	Conseil Départemental du Tarn 81	responsable de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI)
Mr CHALEYER	Terre Liquide (plongée, canyoning) + Aire Naturelle du Caroux (camping)	Co gérant
Mme GRUMLER	Communauté de Communes du Minervois	Chargée de mission tourisme
Mr GUERIN	IPAMAC	Délégué général
Mme HOULES	Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré	Directrice
Mr Le MARCHANT DE TRIGON	Office de Tourisme de Mazamet	Président

Mme LEMOINE	Office de Tourisme du Caroux en Haut-Languedoc– Communauté de Communes Orb et Jaur	Directrice
Mr LUCIANI	Association Les Marcheurs du Caroux (randonnées)	Directeur
Mr MIGLIACCI	IPAMAC	Chargé de projet tourisme – Référent CETD
Mr MUCCIANTE	Office de Tourisme du Sidobre	Directeur
Mr PICAUD	CPIE Haut-Languedoc (34)	Co directeur en charge des missions Communication & Interprétation
Mme POLETTE	Comité Départemental du Tourisme du Tarn (CDT 81)	Chargée de mission Relais Territorial
Mr RONEZ	Les randonnées des Signoles (asinerie)	Directeur
Mme SALVY	PETR Haute terre d'Oc	Chargée de mission tourisme
Mme SCHONFELD	Conseil Départemental du Tarn (81)	Direction du développement

Tableau 4 : Liste des personnes entretenues (source : M. Gares, 2016)

J'ai fait le choix de conduire des entretiens de type semi directifs. Ils s'inscrivent dans une démarche méthodologique qualitative visant « à favoriser l'émergence d'une parole libre dans laquelle le non-dit parvient à s'exprimer. Ils ont également pour but d'encourager l'interviewé à développer un discours en profondeur ». (Fenneteau 2015).

J'ai opté pour une technique dite « non directive », qui amène l'intervieweur à ne pas interroger par un flot de questions l'interviewé mais à « se contenter de l'écouter après lui avoir demandé de s'exprimer sur un thème donné », en tenant compte du guide d'entretien préalablement conçu.

Dans le cadre de cette démarche, l'empathie est une posture indispensable à adopter. Elle consiste à « s'identifier à la personne que l'on écoute en cherchant à ressentir ce qu'elle éprouve ». (Fenneteau, Op. cit).

- Le cadre des entretiens

Ils se sont tous déroulés au sein des locaux de travail de la personne interrogée sauf un qui a été mené au sein des bureaux du Parc.

Dans les instants qui précédaient le début de l'entretien, j'effectuais globalement la même présentation me concernant et je rappelais les raisons de ma sollicitation pour la rencontre.

Je demandais par la suite s'il était possible d'enregistrer la conversation, tout en indiquant que la déontologie de la recherche imposait que tous les propos tenus restent confidentiels, et que leurs

possibles retranscriptions dans mon travail de recherche ou dans le cadre du bilan de la CETD, n'indiqueraient aucunement leur identité et leur fonction. Enfin, en guise d'amorce au commencement de l'entretien, je formulais toujours la même question :

« *Alors tout d'abord, pouvez-vous commencer par me décrire vos fonctions dans le cadre de votre travail ?* ».

J'ai tenté dans la mesure du possible de ne pas rencontrer deux personnes de la même structure lors d'un même entretien. Etant obligé de tenir compte des contraintes de chacun mais aussi dans une visée de limitation de mes déplacements, cela n'a pas toujours été possible, et au final deux entretiens ont été conduits en présence simultanée de deux personnes. Leur durée moyenne fut d'une heure.

- La conception d'un guide d'entretien

La méthodologie employée nécessite en amont des premiers entretiens de concevoir un guide d'entretien. Celui-ci comprend une liste des thèmes que nous comptons aborder. Ce sont les mêmes pour tous les entretiens :

➤ Liste des thèmes :

- 1- Représentations du territoire d'action – du territoire du PNRHL
- 2- Partenariat/Collaboration avec le PNRHL
- 3- Préconisations pour le PNRHL / Les missions que devrait mener le PNRHL
- 4- Perceptions du rôle et des actions du PNRHL
- 5- Représentations du tourisme durable
- 6- La destination PNRHL – l'échelle territoriale PNRHL
- 7- Les stratégies touristiques territoriales

Etant donné les diverses échéances prévues dans le cadre du stage, j'ai été dans l'obligation d'organiser ces entretiens seulement quelques semaines après mes débuts. Cette exigence aurait pu avoir une possible incidence sur mes résultats et mon travail de recherche, en m'amenant notamment à faire le choix de thèmes peu pertinents. En effet, je n'avais pas encore saisi l'intégralité du contexte de ma mission de stage (fonctionnement du PNRHL et des partenaires territoriaux...) et je n'avais pas encore arrêté une problématique de recherche et des hypothèses de départ.

Cependant, les entretiens semi directifs ont pour intérêt aussi de « *laisser aux interviewés une grande liberté de parole à l'intérieur de chaque thème, ce qui donne la possibilité à l'interviewer de faire des découvertes à posteriori* ». (Fenneteau, Op. cit.). J'ai donc fait le choix d'arrêter des « grands » thèmes pas trop précis afin de me laisser une marge de manœuvre suffisante pour ne pas passer à côté d'informations et de représentations importantes. Les thèmes ont été actés en

me basant sur les informations que j'avais pu recueillir au gré de mes lectures, lors des entretiens exploratoires avec les chargé(e)s de missions, par l'observation quotidienne, et aussi lors de discussions que j'appellerais informelles (lors des repas, des pauses, en dehors du travail...).

Je conçus un tableau (à remplir) qui comprend 4 rubriques, pour chacun des sept thèmes du guide d'entretien :

Figure 2 : extraits des tableaux du guide d'entretien (source : M. Gares, 2016)

1- Représentations du territoire d'action – du territoire du PNRHL

les faits	son jugement, ce qu'il en pense	verbatim	analyse, ce que ça me démontre

2- Partenariat/Collaboration avec le PNRHL

les faits	son jugement, ce qu'il en pense	verbatim	analyse, ce que ça me démontre

...etc.

- L'analyse des entretiens

Le processus consiste à faire ressortir les sujets significatifs et récurrents évoqués par les interviewés, qui apportent du contenu aux questionnements. Cette étape a été réalisée en plusieurs temps distincts.

J'ai dans un premier temps mené une analyse « à chaud », de chaque entretien, aussitôt après leur tenue. Pour ce faire, je commençais à remplir à l'aide de mes notes et sans écouter l'enregistrement audio, les tableaux du guide d'entretien¹⁹.

Je m'efforçais, durant les conversations, de prendre des notes à propos des thèmes abordés, à quel moment ils étaient évoqués, ainsi que des citations, verbatims.

Par la suite (de quelques jours à plusieurs semaines après l'entretien) j'écoutais à plusieurs reprises les enregistrements tout en continuant de compléter les tableaux.

J'ai souhaité par le biais de cette méthode m'éviter l'étape de la retranscription intégrable qui par son côté machinal et d'après mes expériences passées m'éloignent d'une écoute active et attentive.

¹⁹ Cf. figure 2 « extraits des tableaux du guide d'entretien », p.38

Dans un dernier temps, une fois tous les entretiens analysés et les tableaux remplis, j'ai fusionné par thèmes, l'ensemble des tableaux remplis, de tous les entretiens. Le but était de faire ressortir des représentations intéressantes et des idées fréquemment évoquées par les personnes entretenues, qui me seraient potentiellement utiles.

- L'apport d'informations par l'entretien téléphonique

Ce processus s'est imposé après plusieurs mois de stage, au moment où mes questionnements s'affinaient. Ces entretiens concernaient deux types d'acteurs. Premièrement, certains que j'avais ciblé pour un entretien mais que je n'ai pu rencontrer. Il m'a semblé important d'obtenir leurs représentations sur des thèmes bien précis.

Aussi, j'ai éprouvé le besoin d'obtenir des confirmations (ou pas) à des interrogations, de la part de personnes œuvrant à une échelle plus grande que celle du territoire du PNRHL (FPNRF, IPAMAC).

Compte tenu du médium employé, et dans une visée qualitative, les discussions n'excédaient pas une vingtaine de minutes. Je me suis limité à deux ou trois thèmes préalablement définis.

II.2.3) Les lectures

Cette étape est importante pour délimiter le cadre théorique, établir une documentation précise et acquérir des connaissances dans une visée d'appropriation globale du sujet étudié. *«Savoir se documenter, c'est savoir où et comment trouver l'information, savoir poser les bonnes questions, savoir de quelle information on a besoin, savoir la lire, la comprendre, la critiquer, évaluer si elle répond à ses besoins et savoir la gérer»* (B. Pochet, 2005).

Je tiens à préciser, que la lecture dans le cadre de mes recherches s'est principalement portée sur des articles en ligne. De par la situation géographique de mon lieu de stage situé dans une zone rurale, éloignée des centres universitaires (à deux heures de Montpellier et Albi, et Toulouse...) et étant donné mes jours de présence au sein du PNRHL (du lundi au vendredi), je n'ai pas pu me rendre au sein de Bibliothèques Universitaires.

Mon travail de lecture s'est opéré tout au long de ma recherche. Il s'est affiné à mesure que je me suis approprié le sujet et que les questionnements ont émergé. Lors de la rédaction de ce mémoire, il m'a donné l'occasion de comparer mon travail à des données spécifiques.

II.2.4) L'observation participante

Dès le début du stage et en parallèle des entretiens, j'ai consigné les anecdotes, observations et autres interrogations qui ont pu affleurer dans mon quotidien. Ma prise de notes s'est effectuée soit sur une application mobile, soit sur un petit carnet de terrain que j'avais sans cesse sur moi. Par la suite j'ai centralisé toutes ces données sur un fichier. Il m'est arrivé aussi de prendre des photos. J'ai accumulé pendant ces mois de stage, de nombreuses informations, notamment lors de discussions informelles avec les chargé(e)s de mission du PNRHL. Sans le savoir, j'ai très vite adopté, d'une façon qui me semblait être naturelle, une démarche qui s'inscrit dans le cadre de méthodes qualitatives, que l'on nomme l'observation participante. Cette terminologie est sujette à discussion notamment avec la notion de participation observante, mais je ne développerai pas cette question.

Pour en revenir à l'observation participante, celle-ci permet selon Soulé (2007) « *de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décriptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité. En participant au même titre que les acteurs, le chercheur a un accès privilégié à des informations inaccessibles au moyen d'autres méthodes empiriques* ». Soulé, toujours, distingue l'observation participante « *à couvert* » qui signifie que « *l'organisation ou le groupe « infiltré » ne soit prévenu et n'ait à donner son accord* » d'une acception plus large de l'observation participante qui décrit une « *forme d'observation lors de laquelle le chercheur « annonce la couleur* ». Il est alors connu en tant « *qu'observateur extérieur, de la part des membres de la collectivité au sein de laquelle il évolue* ».

J'ai, parfois eu l'impression à ce sujet, de jouer un double jeu avec les chargé(e)s de mission du Parc, lorsque je les questionnais sur certains sujets sensibles concernant la structure. Je ne souhaitais aucunement les prendre à défaut en faisant apparaître dans mon travail de recherche, certaines informations qu'ils m'auraient dévoilé. A ce sujet l'auteur indique qu'un « *des avantages non négligeable de l'observation participante, est de ne pas soulever de problèmes d'ordre éthique, du fait de la décision de jouer carte sur table* ». Sans leur indiquer de façon explicite la raison de mes questions, j'ai eu la certitude après plusieurs semaines de stage que ces derniers ont compris ma démarche. Tous étaient au courant de mon travail de recherche. Il est arrivé à plusieurs reprises d'ailleurs, que certain(e)s technicien(ne)s du Parc viennent spontanément à ma rencontre afin de me transmettre des documents, ou encore de m'expliquer en détails certains sujets, sans tenir un discours convenu mais plutôt juste et critique.

Il m'est arrivé par ailleurs, de discuter avec des habitants du territoire du PNRHL dans divers contextes (bars, à Nuit Debout, chez certains commerçants...). Je soulevais parfois volontairement dans la discussion certains sujets relatifs au PNRHL, mais parfois, le seul fait de me présenter et d'indiquer la raison pour laquelle je vivais sur le territoire (stage au sein du PNRHL) amenait le sujet sur la « table ».

Il est important d'avoir à l'esprit que des réserves sont émises par certains sociologues, sur la pertinence méthodologique de l'observation participante à propos de « *la contradiction pratique que représente le fait d'être à la fois partie prenante du jeu social et observateur distancié* »

(Bourdieu, 1978), ce qui pourrait engendrer un risque de subjectivation du sujet. Néanmoins je pense que cette retenue peut être balayée par le fait que je n'étais pas volontairement dans une posture d'enquêteur sociologique.

II.3) PRESENTATION DE LA CETD

II.3.1) Un outil méthodologique pour le développement du tourisme durable dans les espaces naturels protégés

La Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD), créée en 1999 et portée par la fédération Europarc, constitue « *un outil de mise en œuvre du tourisme durable dans les espaces protégés permettant d'instaurer une gestion durable des activités touristiques* » (Section française Europarc, 2010). Sa conception a débuté en 1995 et a été menée par la FPNRF. La Fédération Europarc quant à elle fut créée en 1973. Elle est la « *plus grande Organisation Non Gouvernementale qui représente les Parcs nationaux, naturels et les autres espaces protégés d'Europe avec environ 400 adhérents de 36 pays européens. Son objectif est de faciliter la coopération internationale afin d'améliorer la conservation des patrimoines naturels et culturels communs pour les sauvegarder pour les générations futures* ». (Europarc, site internet)

Les signataires volontaires de la CETD (l'adhésion à la charte n'est aucunement obligatoire) doivent appliquer un tourisme durable, défini comme : « *toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent dans les espaces protégés* ». (Europarc, site internet). Elle encourage, la mise en place à différents niveaux d'un tourisme durable territorial. L'objectif est de « *renforcer toutes les interactions positives entre l'activité touristique et les autres secteurs d'activités du territoire* » (Europarc, 2002). Pour ce faire, la CETD se décline en trois volets interconnectés qui concernent pour chacun trois types d'acteurs :

- Volet 1 : Pour le territoire de l'espace protégé (gestionnaire de l'espace protégé) :

Il se rapporte à l'instauration d'un tourisme durable sur le territoire de l'espace protégé grâce à la mise en place d'une stratégie déclinée en programme d'actions sur cinq ans. Ce sont les gestionnaires d'espaces protégés (en l'occurrence le PNRHL) qui se chargent de porter ce volet 1 en élaborant la stratégie en concertation avec les acteurs locaux (institutionnels, privés).

- Volet 2 : Pour les entreprises locales implantées sur le territoire de l'espace protégé :

Il permet au gestionnaire de l'espace protégé (le PNRHL) d'établir un partenariat avec les entreprises touristiques du territoire, dans l'objectif de les aider à améliorer leurs pratiques en matière de tourisme durable. Dans le cadre du Volet 2, le Parc avait initialement prévu dans son plan d'action de faire adhérer notamment les offices de tourisme. Finalement, cela n'a pu se faire car il y avait la crainte que le développement de ce volet engendre une perte de visibilité de la marque Parc.

- Volet 3 : Pour les organisateurs de séjours et les tours opérateurs :

Il s'adresse aux organisateurs de séjours commercialisant des « produits touristiques » du territoire de l'espace protégé. Ce volet vise « à améliorer de manière durable les pratiques en matière de production et de vente de séjours, les actions de sensibilisation au développement durable et aux problématiques des espaces protégés auprès des clientèles, et à prendre en compte la visée durable dans le fonctionnement général de la structure » (Section française Europarc, 2010).

L'opérationnalisation de la Charte Européenne du Tourisme Durable, se base sur dix principes généraux qui sont le socle fondamental de ce que devrait être le tourisme durable selon Europarc :

LES 10 PRINCIPES DE LA CETD

1. Impliquer toutes les personnes participant à la gestion et au développement touristique dans et autour de l'espace protégé
2. Élaborer et mettre en œuvre une politique de tourisme durable et un plan d'action pour l'espace protégé
3. Protéger et mettre en valeur l'héritage naturel et culturel de l'espace protégé, pour et par le tourisme, et le protéger d'un développement touristique abusif
4. Proposer aux visiteurs une expérience de grande qualité
5. Communiquer de manière effective auprès des visiteurs, des entreprises touristiques et des résidents, au sujet des qualités particulières de la zone
6. Promouvoir les produits touristiques spécifiques permettant la découverte et la compréhension de ce paysage
7. Approfondir la connaissance de l'espace protégé et les questions de viabilité parmi les parties concernées par le tourisme
8. Veiller à ce que le tourisme soutienne, au lieu de diminuer, la qualité de vie des habitants locaux
9. Accroître les bénéfices du tourisme pour l'économie locale
10. Surveiller et influencer les flux de visiteurs afin de réduire les impacts négatifs.

Figure 3 : les 10 principes de la CETD (source : Boîte à outils CETD, Europarc, 2010)

Enfin pour être tout à fait complet, la Charte repose sur un principe majeur : la démarche de progrès. Le dispositif « *s'attache à améliorer les pratiques des acteurs touristiques engagés dans la CETD et à arriver à un niveau de développement durable sur une période donnée* ». Basée sur un « *état des lieux ou point zéro, la démarche de progrès constitue une spirale d'évolution du prestataire* » (Section française Europarc, 2010) qui se traduit ainsi :

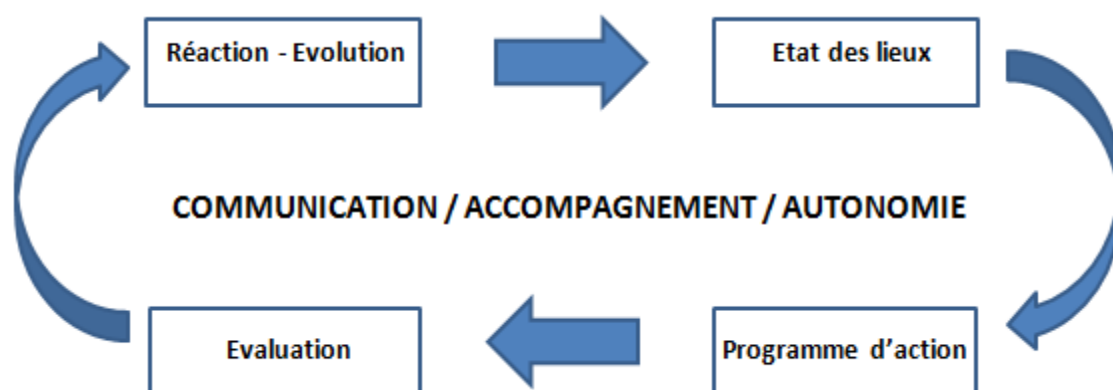


Figure 4 : La démarche de progrès de la CETD (Source : Section française Europarc, 2010)

II.3.2) Quels avantages peut offrir la CETD ?

A la vue de cette présentation et en s'appuyant sur différents échanges avec des personnes concernées par le dispositif, (IPAMAC, FPNRF, chargés de mission d'autres PNR), il semble intéressant de se demander dans quelles mesures la CETD permet le déploiement d'un tourisme durable, et sous quelle forme se traduirait-il ?

Le premier constat est qu'elle a pour ambition de travailler sur plusieurs dimensions stratégiques : la structuration et la qualification d'une offre « durable » sur le territoire (volets 1 et 2), la valorisation de cette offre par la promotion et la commercialisation d'une destination « durable » (volet 3).

En ce qui concerne les thèmes structurant la définition du tourisme durable selon Europarc, nous retrouvons la protection et la mise en valeur des patrimoines et des paysages, qui passeraient notamment par une gestion adaptée des activités et des flux touristiques.

Le tourisme durable est perçu ici comme un levier de développement de l'économie locale, en lien avec les attentes des populations locales. La sensibilisation à l'environnement et aux richesses du territoire est un axe indispensable et dans le cadre de la CETD entend toucher autant les touristes que les acteurs touristiques du territoire.

Il apparaît donc que la CETD entend favoriser « *la mise en place d'une réflexion globale sur le développement touristique du territoire et non une démarche par secteurs* » (Lair, 2006).

La CETD est un outil de structuration dans le sens où elle requiert au préalable un diagnostic territorial afin d'identifier les leviers et les blocages auxquels pourrait être confrontée la structure porteuse (gestionnaire d'espace naturel protégé) lors de sa mise en application opérationnelle. La méthodologie requiert la définition d'une stratégie de développement touristique menée en concertation avec les acteurs-partenaires du territoire (départements, région, structures touristiques, intercommunalité...) à partir de laquelle va découler un programme d'action. La concertation, démarche vivement encouragée, permet de mettre autour d'une même table, des structures partenaires mais aussi parfois concurrentes d'un même territoire. En ce sens, elle peut amener à dépasser les frontières administratives et inciter à une complémentarité d'actions entre chaque structure. Selon les personnes interrogées, la CETD permet donc dans l'idéal l'orientation d'une stratégie claire et précise. Aussi, certains insistent sur le fait que cet outil facilite les démarches de travail entre différents PNR car il propose un langage et un référentiel commun. D'ailleurs plusieurs documents officiels insistent sur ce point : « *la CETD est un référent commun entre gestionnaires d'espaces protégés et collectivités territoriales, à l'échelle interrégionale, voire transfrontalière. Elle permet de travailler à un projet partenarial en s'appuyant sur un corps de valeurs partagées, exprimées par chacun selon sa culture, ses réglementations...* » (Europarc, 2002).

En définitive, la CETD sollicite des thèmes qui recourent la définition générale du tourisme durable (gestion de l'environnement, mise en valeur des paysages et des productions locales, sensibilisation à l'environnement). Elle encourage la mise en place d'une démarche globale et qualifiante, sur l'ensemble d'un territoire grâce à un travail partenarial étroit avec les structures institutionnelles et les acteurs touristiques (associations, entreprises...). Elle appuie la valorisation des destinations et leur commercialisation afin que le tourisme apporte un bénéfice à l'économie locale. Cependant, au vu de ses objectifs, nous pouvons nous interroger sur les raisons de la création d'un tel outil destiné aux gestionnaires d'espaces naturels protégés.

II.3.3) La CETD, un outil pour combler des manques ?

Il faut revenir au début des années 1990 pour saisir le contexte dans lequel a émergé l'idée de charte relative au tourisme durable. Dans le cadre du programme d'action pour les espaces protégés « Des Parcs pour la vie » (1994), une des priorités définie par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) était « *d'élaborer une Charte du tourisme durable pour encourager les professionnels du tourisme qui travaillent dans ou à proximité des aires naturelles protégées ainsi que les gestionnaires des aires protégées à se conformer aux normes de qualité européenne du tourisme durable. La charte serait renforcée par une stratégie de marketing appropriée et un programme intégré d'action pratique et de projets pilotes* » (Europarc, 2002). Les

volontés énoncées à cette époque s'inscrivaient dans un contexte de prise de conscience des dommages générés par les pratiques touristiques. Pour autant certaines questions peuvent être posées à propos de son développement au sein des Parcs Naturels Régionaux français, et notamment celui du Haut-Languedoc.

En premier lieu, la CETD qui est décrite comme un outil méthodologique à disposition des espaces naturels protégés, pourrait laisser entendre que les structures gestionnaires de ces territoires ont certaines lacunes quant à la mise en place en interne (au sein de l'équipe technique) d'une démarche générale de projet. Pourtant ces structures territoriales sont justement spécialisées dans la gestion et le développement de projet. A l'instar de toutes entreprises ou associations qui ont ce type de fonction, elles sont censées réfléchir en amont de la mise en opération de leurs actions, à la conception d'une stratégie à moyen et long terme, à la définition d'objectifs et à la rédaction d'un programme d'action séquentiel. Pourtant la CETD valorise justement le côté « outil méthodologique » alors qu'elle propose un processus certes cadré mais pas plus novateur que la plupart des démarches méthodologiques connues.

La CETD a-t-elle été conçue pour pallier un manque à ce niveau-là ? Si tel était le cas, cela signifierait sans doute que les PNR ont des lacunes de fond dans le développement de projet, qui vont au-delà de la simple gestion du tourisme durable. Néanmoins, il est important d'avoir à l'esprit que le tourisme durable, à l'instar du développement durable est un objet d'une part transversal à divers secteurs (aménagement, énergie, écologie, loisirs...) et d'autre part complexe voire flou dans sa mise en opération. Ces deux constats étant interreliés. La CETD donne l'opportunité aux PNR de formaliser des objectifs et des actions transversaux, en s'obligeant en amont à penser une stratégie partenariale importante pour l'efficacité du projet global. Par conséquent, la CETD n'est peut-être pas à percevoir comme un outil méthodologique « révolutionnaire » mais plutôt comme une opportunité de prendre le temps de la réflexion pour la conception d'une stratégie globale et solide. Elle, encourage les partenariats, et peut donc permettre la réunion autour d'une même table, des acteurs touristiques du territoire afin d'asseoir une démarche coopérative et une ambition commune qui seront profitables au territoire.

D'autre part, les objectifs de la CETD, à savoir la généralisation du tourisme durable sur un territoire « protégé », pourrait nous faire croire à la nécessité de contrer certaines menaces effectives ou en passe de l'être, qui pèsent sur les milieux et les paysages. La référence au tourisme durable par le biais de la CETD notamment, pourrait-elle permettre de lutter contre des projets qui ne seraient pas durables, ou au moins permettre l'engagement d'une réflexion ?

Nous l'avons évoqué précédemment, beaucoup de PNR sont sur des territoires ruraux peu exposés à une affluence touristique importante. Le PNRHL fait partie de ceux-là. Néanmoins, certains Parcs Naturels Régionaux, ceux situés en territoire de montagne, subissent de fortes pressions et ont la nécessité de réguler ou d'atténuer les méfaits des activités touristiques. Dans ces cas de figure se posent d'autres questions, et « arbitrages » sur les choix à faire. Ces exemples sont très intéressants à analyser tant l'opérationnalisation de la notion de développement durable qui prévaut au sein des PNR, et qui encourage au développement économique et en parallèle à la préservation des ressources semble être des plus complexes.

Pour en revenir aux PNR peu concernés par ce genre de problématiques, il est important d'avoir à l'esprit que ces derniers peuvent aussi être exposés à des enjeux qui pourraient impacter le développement touristique du territoire. Prenons le cas du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Ses paysages à l'instar de nombreux PNR, sont utilisés comme ressource dans une démarche de promotion de la destination PNRHL via une rhétorique axée sur une nature riche, authentique et préservée. *« Tout à la fois patrimoine à préserver et ressource pour le développement, notamment touristique, le paysage est au cœur de la démarche des Parcs Naturels Régionaux »* (Dérioz P., Laques A.E., Béringuier P., 2008). Ils sont également mis en avant pour dévoiler la diversité des activités de pleine nature, qu'il est possible d'exercer dans un cadre préservé. *« Le patrimoine paysager se trouve partie prenante, en tant qu'image promotionnelle du territoire et/ou en tant que reflet prometteur de l'intérêt et de la qualité d'autres ressources, produits agricoles ou espaces de pleine nature. »* (Dérioz, 2004). Pour autant, le territoire du PNRHL comme tout espace sur lequel se trouve une activité économique, est exposé à des aménagements (ZAC, parcs éoliens industriels, extractions de granit...) qui à terme pourraient « casser » l'image du territoire diffusée : *« La qualité paysagère, « ressource » territoriale qui fonde son attractivité touristique, n'est cependant pas la seule à prendre en compte dans la définition de la place occupée par le PNR du Haut-Languedoc dans l'espace régional, qui repose aussi sur l'exploitation de nombreuses ressources naturelles, plus ou moins visible dans les paysages : à la production croissante de bois et aux produits issus de l'agriculture et de l'élevage s'ajoutent l'embouteillage d'eau de source (...), l'extraction de matériaux dans des carrières à l'extension imposante (...) la production d'électricité, d'origine hydraulique (...), et beaucoup plus récemment d'origine éolienne (...) dont le nombre des projets envisagés et l'ampleur de certains d'entre eux laissent entendre que le bouleversement paysager pourrait être beaucoup plus marqué encore, en faisant du Parc l'un des territoires les plus équipés de France »* (Dérioz P., Laques A.E., Béringuier P., Op. cit.).

En définitive, la CETD demeure un outil méthodologique pas forcément innovant dans la démarche qu'il préconise mais relativement structuré pour permettre éventuellement une réflexion de fond qui encourage des pratiques touristiques innovantes et soutenables. Bien que la CETD n'ait aucun poids réglementaire et ne puisse s'opposer à aucun aménagement, elle n'en demeure pas moins intéressante pour questionner certaines problématiques de territoire et amener les gestionnaires des espaces naturels protégés à faire des choix.

II.3.4) La CETD aujourd'hui : un dispositif qui stagne ?

Aujourd'hui, vingt-quatre PNR français sont impliqués dans la CETD²⁰. Après plusieurs années d'une forte mobilisation de la part des Parcs, le nombre d'adhésion semble actuellement stagner. A ce titre, certains Parcs ne souhaitent pas renouveler leur adhésion à la CETD (PNR des

²⁰ Cf. Annexe 4 « Etat des lieux des Parcs engagés dans la CETD »

Causses du Quercy) ou hésitent encore (PNR Scarpe-Escaut, PNR Monts d'Ardèche...). En 2011, la FPNRF proposait pourtant que la CETD soit l'outil de stratégie commun à tous les Parcs afin d'appuyer le tourisme durable, mais ce projet n'a semble-t-il pas abouti.

On semble avoir certains doutes aujourd'hui du côté de la Fédération Nationale des PNR, quant aux volontés d'Europarc vis-à-vis de la CETD :

Entretien téléphonique - « On ne sent pas au niveau d'Europarc un gros investissement de leur part vis-à-vis de la CETD ».

Il y a d'ailleurs eu récemment un débat d'organisé au sein de l'ONG paneuropéenne sur l'utilité de la CETD (source : entretien téléphonique avec la FPNRF). Il est aussi prévu au sein de la FPNRF de se questionner sur le devenir de la CETD, en fin d'année 2016.

Les principaux griefs des Parcs, tirés d'entretiens téléphoniques et d'une étude d'IPAMAC (juin 2016) sont de plusieurs ordres. Pour ceux qui ne sont pas adhérents, il y a une interrogation sur la valeur ajoutée de la CETD, certains ont d'autres priorités (dont la Marque Parc), et enfin la méthodologie est jugée complexe et chronophage.

Parmi les Parcs qui ne souhaitent pas renouveler, la CETD est perçue comme coûteuse et chronophage, avec une animation du réseau insuffisamment soutenue. Ils manquent de moyens humains et le volet 2 de la CETD semble porter une certaine confusion quant à la Marque Parc. Aussi, l'impression que l'outil soit peu connu des institutionnels est une autre des raisons.

II.3.5) Quelle marge de manœuvre pour les PNR ?

L'étude de la CETD interroge quant à la possibilité des PNR de pouvoir déployer un tourisme durable d'envergure. Les moyens financiers et humains à disposition du PNRHL pour mener à bien un projet transversal, ne paraissent pas très adaptés.

Le budget du Parc se compose d'une section « fonctionnement » et d'une section « investissement ». Elles sont alimentées pour partie par les participations statutaires (Etat, Région, Départements, Communes du PNRHL) qui sont d'un montant annuel équivalent durant toute la période de la Charte. Le budget est complété par diverses subventions pour permettre la réalisation du programme d'action du PNRHL. En outre, les revenus directs du PNR sont très faibles voire inexistantes. Cette dépendance vis-à-vis des financeurs publics ne peut pas être atténuée car les Parcs ne possèdent pas de fiscalité propre qui leur permettrait une certaine autonomie financière qui leur fait défaut. Cela constitue une des raisons pour lesquelles certains élus du territoire ne s'investissent peu voire aucunement au sein du PNRHL.

Entretien 14-04 – « *le Parc c'est toujours pareil, on rentre dans le manque de com' et comme le Parc n'apporte pas de financements directs donc souvent par rapport aux élus, et bien ils n'arrivent pas à le percevoir comme ils devraient le percevoir, donc il apparait sur certains aspects, je dis bien il apparait, étant donné qu'il ne gère pas de crédits, comme un empêcheur de tourner en rond plutôt qu'une structure qui travaille sur des aspects plus positifs* ».

La taille de l'équipe technique du PNRHL dépend du budget de la structure. Le nombre peut varier en fonction des subventions acquises dans le cadre d'appels à projets. Cela peut paraître dérisoire lorsqu'on le met en face du projet très large que doit animer le PNRHL (énergie, tourisme, gestion des milieux, EEDD, aménagement...), qui plus est sur un territoire relativement vaste.

L'autre limite du PNRHL est à mettre en relation avec le contexte territorial. En effet, le Parc a pour objet de mener une démarche de concertation et de mise en lien avec les structures partenaires du territoire. La progression d'un tourisme plus durable (si besoin en est) pourrait être facilitée par un travail partenarial et collaboratif. Elles sont également très dynamiques sur le volet « développement touristique », et suivent leurs référentiels dictés par leurs cadres d'actions. Certains projets s'envisagent parfois en collaboration avec le Parc mais force est de constater que chaque structure semble avancer de son côté.

Par ailleurs, les PNR ne disposent pas de compétences réglementaires formelles à l'exception du caractère opposable de la Charte aux documents d'urbanisme (Loi Paysage, 1993). Cela constitue une des limites des PNR pour encourager la mise en place de projets d'aménagements par exemple ou interdire certaines pratiques. Ce défaut de compétences rend les Parcs « *vulnérables et en tout cas fragiles, puisque ses actions seront soumises au bon vouloir des collectivités territoriales et au respect de leurs engagements* » (Muyschondt, 2005). Plusieurs textes législatifs ont prévu la consultation des PNR lorsque des projets sont susceptibles d'avoir un impact sur le territoire, mais cela n'implique pas forcément de suivre l'avis du PNR, ce qui démontre que l'intervention du Parc n'est pas très contraignante.

Enfin, le PNRHL ne possède pas la maîtrise d'ouvrage sur les aménagements, et délègue souvent la maîtrise d'œuvre à diverses structures. Cet ultime constat permet de rendre compte que le Parc n'a d'une part pas de grande latitude d'action, et de plus qu'il n'est pas véritablement visible sur le « terrain », dans l'action. Pour autant il est important d'indiquer que le transfert de la maîtrise d'œuvre à des structures en priorité du territoire, est une volonté forte du PNRHL, de participer à une certaine « redistribution locale des richesses ».

Au vu de ces différents points qui révèlent les limites des PNR, nous nous interrogeons sur la possibilité du PNRHL de déployer un tourisme durable sur l'ensemble du territoire, et sur sa capacité d'influer sur un changement de pratiques. Nous pouvons alors nous demander si la CETD ne participerait pas à légitimer le PNRHL, dans un contexte actuel où il est soumis à une concurrence importante ?

II.4) LA QUESTION DE LA LEGITIMITE DES PNR

II.4.1) La légitimité initiale des PNR

Aujourd'hui le label PNR semble être en quête de légitimité. Nous pouvons tout de même nuancer ce propos par une approche quantitative. Beaucoup de PNR ont été fondés ces dernières années (treize PNR depuis 2000 sur les cinquante et un que compte actuellement la France) et pas loin de dix projets sont en gestation (Aubrac, Corbières, Sainte Baume, Baie de Somme...etc.) alors que le contexte économique est peu favorable, les institutions publiques s'inscrivant dans une démarche de réduction drastique de leurs dépenses.

Ce qui fonde la légitimité initiale d'un PNR réside dans son processus de création ainsi que dans l'adhésion à la Charte. Dans les deux cas de figure, la « *libre adhésion des communes est un gage de légitimité* » (Marsat, 2009). En effet, les communes sont libres de faire partie ou non d'un PNR, ce qui sous-entend que toutes celles qui adhèrent à un PNR, participent à un projet collectif dont elles ont validé le fond et la forme. La démarche de travail pour acter le contenu de la Charte d'un PNR se base sur la recherche d'un consensus sur des objectifs et des orientations stratégiques. D'une durée de quinze ans, elle engage les parties prenantes (Etat, Région, Départements, Communes, Communautés de communes, Pays, PETR) et doit être approuvée par tous. Une fois la charte adoptée, les signataires et donc partenaires du PNR sont tenus de s'y conformer. Malgré cela, les PNR semblent être en quête d'un renforcement de leur statut et prérogative.

II.4.2) Une légitimité des PNR aujourd'hui remise en cause ?

« La diversité de leurs missions rend chacune d'elles moins lisible, moins visible. Pour certains, les PNR ne sont finalement qu'un échelon supplémentaire dans le maillage institutionnel déjà complexe des territoires français » (Décamps, Op. cit.).

Ce constat révèle certaines craintes quant à la banalisation des PNR, face à une concurrence territoriale importante. Les PNR dont la création du label remonte à 1967 doivent désormais composer avec les communautés de communes créées en 1992 et surtout avec les Pays nés en 1995, devenus pour certains des PETR.

D'ailleurs, par rapport à cette quête de légitimité, un élément semble révélateur. La communication est très largement centrée sur les actions du PNRHL et très peu sur les expérimentations et les initiatives d'habitants ou des partenaires territoriaux. Cela peut se comprendre étant donné que le Parc mène de nombreuses actions, et que celles-ci méritent sûrement d'être valorisées à une

large échelle. Pour autant, le Parc porte un projet de territoire et non un projet de structure. Cela sous-entend une meilleure prise en compte des actions et événements se déroulant sur le territoire afin de les valoriser et d'informer les habitants. Cet exemple renforce l'idée que le Parc pourrait avoir la tentation d'oublier sa mission de service pour le territoire et ses habitants afin de renforcer sa légitimité. Nous avançons l'hypothèse que celle-ci puisse se porter à plusieurs niveaux.

II.4.3) Une légitimité à renforcer

Auprès des partenaires/concurrents territoriaux

Le PNRHL à l'instar de tous les PNR doit remplir deux grands objectifs, la protection et la valorisation du territoire. Seulement, ils sont limités (financièrement, réglementairement et donc dans leurs actions). La concertation est leur outil de médiation central. *« L'absence de pouvoirs réglementaires environnementaux effectifs (aucun pouvoir de police n'est associé à l'exigence de protection imposée aux Parcs naturels régionaux) a rendu le principe de négociation, de contractualisation et de conventionnement central et principal. Ce principe a comme conséquence d'asseoir le territoire sur une base plus partenariale et consensuelle que politique et institutionnelle. Mais il induit aussi une fragilisation de la légitimité thématique des Parcs qui ne peuvent presque rien imposer, ni en matière de développement local, ni même sur les dossiers environnementaux »* (Lajarge, 2000)

En parallèle de nombreuses collectivités territoriales qui opèrent sur une partie du PNRHL,²¹²² mènent des missions semblables à celles du Parc. Le fait que les Pays et les PNR portent des projets sur les mêmes champs peut être vu comme une opportunité de collaborer dans une démarche partenariale mais nous pouvons aussi penser que cela engendre un effet de concurrence.

« Les Pays également ont comme mission de réaliser un « développement durable » de leur territoire. Cela renforce le caractère de « concurrence/coopération » dans la relation entre Parcs et Pays, et les situations à cet égard sont contrastés sur l'ensemble des cas. » (Marsat, Op. cit.). R. Lajarge (2000) perçoit une situation propice à la concurrence lorsqu'il examine les textes de lois relatifs à la création des Pays *« Il s'y trouve une disposition particulièrement originale concernant l'articulation entre Parcs et pays : l'article 25 énonce qu'il « ne peut être reconnu de pays dont le périmètre coïncide exactement avec celui d'un Parc naturel régional » et précise ensuite que tout chevauchement doit d'abord faire l'objet d'une recherche d'harmonisation.*

²¹ cf. **Carte 3** « : Les PAYS et PETR du PNR Haut-Languedoc », p.53

²² cf. **Carte 4** « Les Communautés de Communes du PNR Haut-Languedoc », p.54

L'harmonie se traduit ici par des périmètres toujours disjoints et éventuellement voisins. Il y a donc à la fois reconnaissance de la spécificité des deux logiques et aveu de leur évidente concurrence». Cette concurrence peut expliquer l'inquiétude des PNR de se voir fragilisé voire même remis en questions.

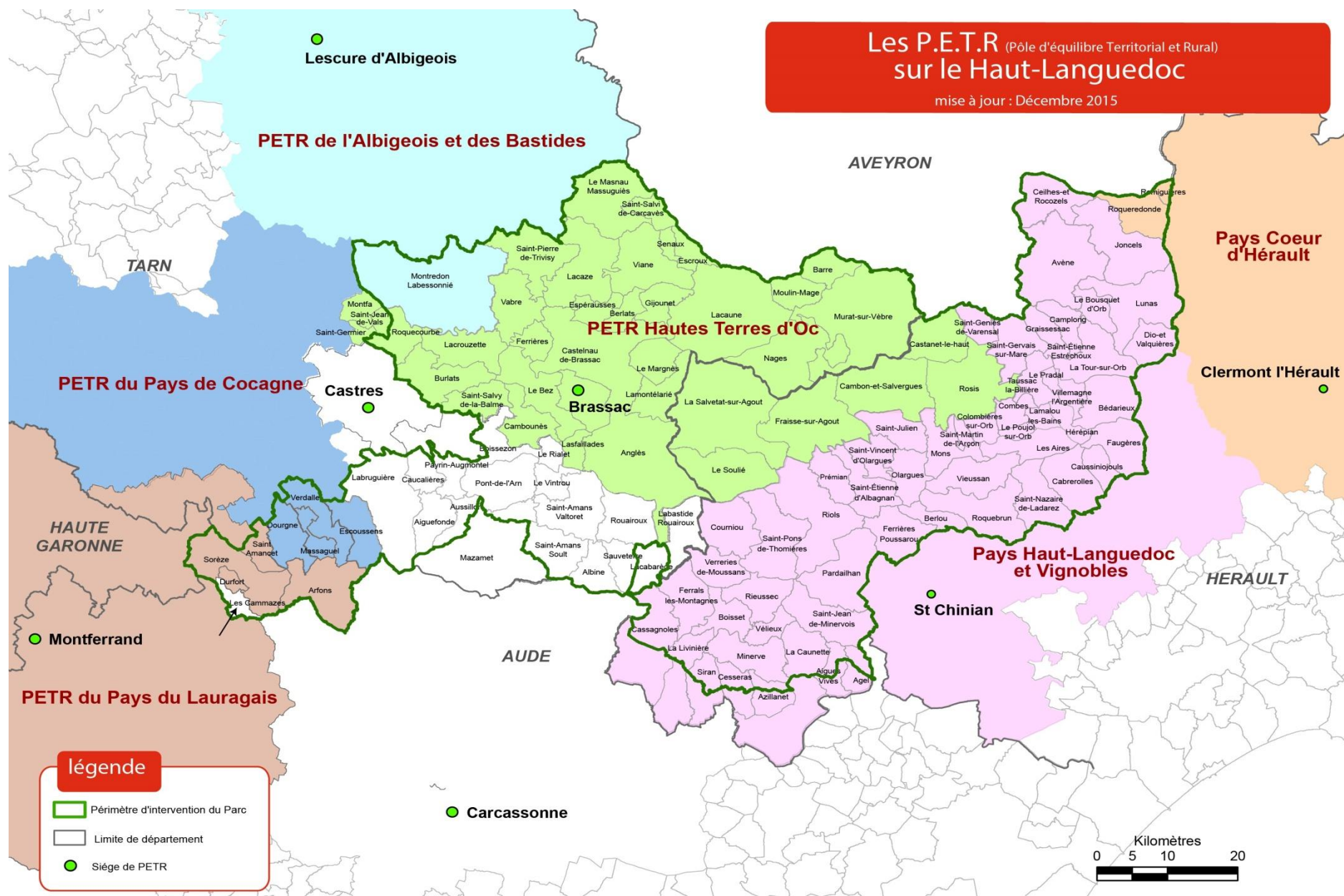
Enfin, les entretiens menés dans le cadre du stage ont révélé très largement des perceptions sans équivoque au sujet du PNRHL. Le Parc est globalement perçu comme une structure qui est très peu dans l'opérationnel et dont les manques sont quasi automatiquement opposés au travail « efficace » mené par les autres structures territoriales dont les Pays particulièrement.

Entretien 06-38 - *"en général ça se ressent à toutes les échelles que finalement on part sur des trucs et puis ça débouche sur rien, ça peut venir peut être d'une certaine inertie mais aussi des chargés de mission qui changent assez régulièrement. Celui qui arrive il reprend de zéro des fois les trucs et voilà..."*.

Entretien 12-27 - *"des fois on sait qu'on va perdre du temps parce que ça va passer par le PNR. C'est rageant."*

Entretien 01-23 - *« À chaque fois qu'on est sollicité par le Parc, ça n'aboutit pas...euh...pas vraiment sur quelque chose de concret donc ça motive moyennement, du coup on va plus se tourner vers les structures, bon je sais pas si je peux dire plus fiables mais je veux dire, où on sait que derrière on a plus de chances d'avoir des retombées comme avec par exemple le Pays..... Finalement nous on travaille beaucoup avec eux".*

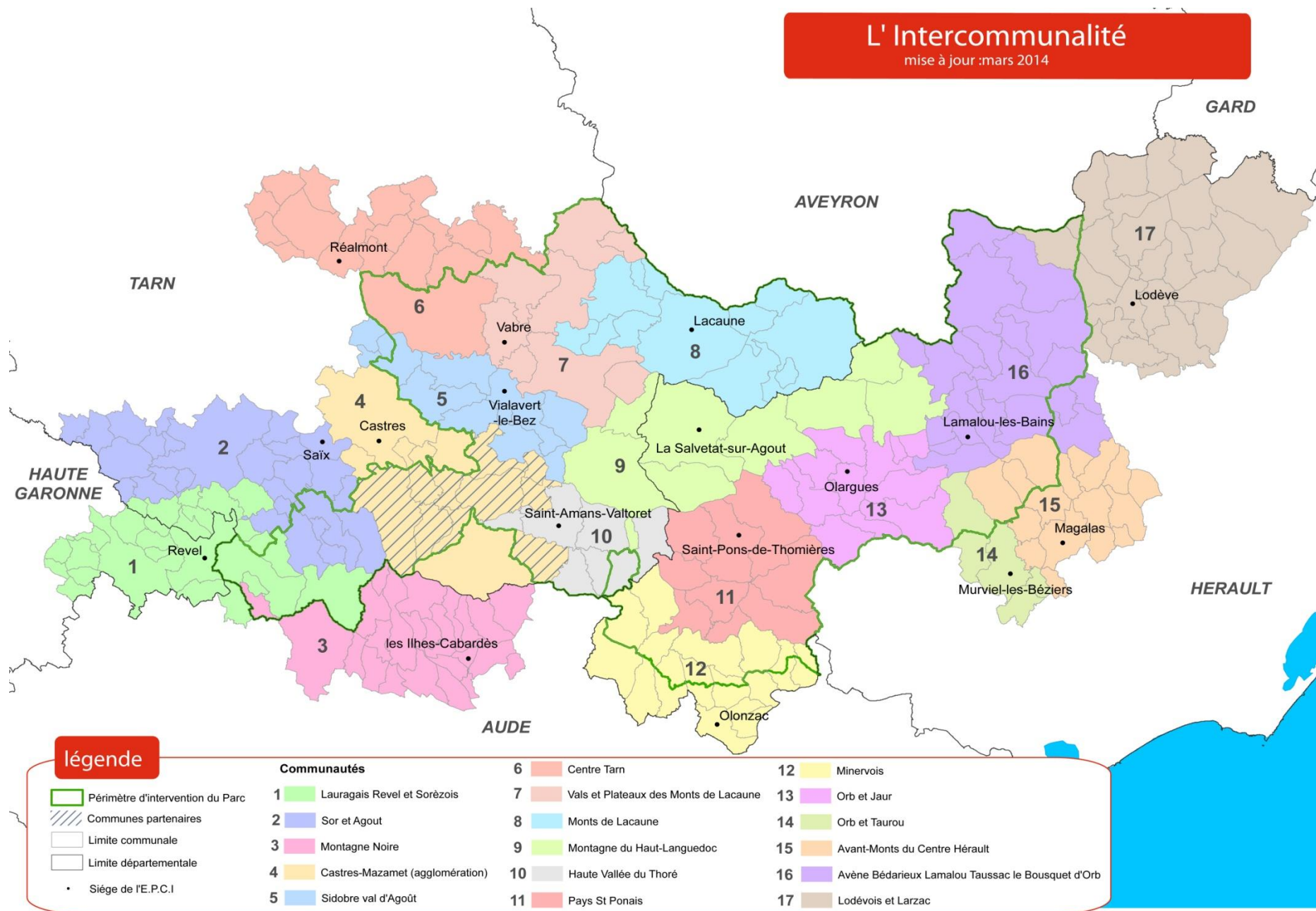
Ces derniers constats influencent sûrement le PNRHL dans son besoin de légitimer ses actions auprès de ses partenaires/concurrents territoriaux



CARTE 3 : Les PAYS et PETR du PNR Haut-Languedoc (source : PNRHL, 2015)

L' Intercommunalité

mise à jour : mars 2014



CARTE 4 : Les Communautés de Communes du PNR Haut-Languedoc (source : PNRHL, 2014)

Auprès des financeurs et des décideurs

Le syndicat mixte ouvert qui gère la mise en opération de la Charte du PNRHL est un établissement public qui ne propose pas de prestations sèches, et dont les produits dans son budget proviennent quasi intégralement de financeurs tels que l'Etat et les collectivités territoriales. Le Parc comme toute structure qui obtient des crédits de la part de financeurs, doit justifier leur bon emploi. Il est donc indispensable de valoriser les actions, et de démontrer la pertinence et l'efficacité du projet, dans le dessein d'obtenir le renouvellement des subventions, d'un montant identique voire supérieur. Etant donné que les PNR ne lèvent pas d'impôts, leur dépendance vis-à-vis des collectivités, notamment de la Région qui finance à hauteur de 60% et des départements à hauteur de 30% est très importante. Dans un contexte économique fragile, le PNRHL a tout intérêt à demeurer légitime en démontrant sa pertinence. La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France tirait la sonnette d'alarme dès 2013. Elle dressait un constat alarmant au sujet des financements des PNR. Elle révélait que les dotations forfaitaires de l'Etat étaient en diminution moyenne de 16% pour tous les Parcs (FPNRF, 2013). Les financements statutaires étaient relativement épargnés mais leur augmentation était gelée et ne prenait donc pas en compte l'inflation. Malgré tout, quelques PNR avaient à subir des baisses de 5% en moyenne sur ce type de financements (FPNRF, 2013).

Les conséquences révélées par la FPNRF impactent en premier lieu l'emploi (suppression de postes, non renouvellement des départs, CDD plus courts...) et donc les programmes d'actions qui sont revus à la baisse. Le directeur de la FPNRF, Pierre Weick, le déplore : « *Participant à l'effort général de réduction des dépenses des collectivités, des Parcs ne renouvellent pas certains postes de contractuels or les PNR apportent une ingénierie territoriale à des territoires ruraux fragilisés* » (Gazette des Communes, 2015).

D'ailleurs, cette volonté de reconnaissance des PNR peut se retrouver à d'autres échelles, régionales, nationales et internationales. Elle se manifeste notamment sous la forme de lobbying auprès des décideurs politiques. Europarc, a parmi ses objectifs celui de faire valoir l'utilité et la pertinence des aires protégées auprès des décideurs européens : « *Ces dernières années, grâce au travail de représentation et de lobbying d'EUROPARC, les aires protégées ont pu être mieux représentées au plus haut niveau institutionnel européen. En 2015, au travers de rencontres, de séminaires et de conférences, EUROPARC a poursuivi son travail de lobbying, soulignant et partageant la contribution des aires protégées dans la mise en œuvre des politiques européennes et internationales dans le domaine* » (Europarc, 2016).

La section française d'Europarc dont la présidence est assurée par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF) a pour « axes de travail majeurs » :

- « *Développer la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) dans les espaces protégés français,*

- *Participer à la stratégie de lobbying d'EUROPARC afin que l'Union européenne reconnaisse l'expertise des parcs naturels en matière de gestion intégrée des territoires »* (Section française d'Europarc, site internet).

La FPNRF qui regroupe l'ensemble des PNR français a également pour objectif au niveau national de faire reconnaître la place des PNR sur le plan institutionnel et de défendre leurs spécificités. Cette mission s'apparente aussi à du lobbying et revêt d'autant plus d'enjeux aujourd'hui au regard du contexte évoqué (concurrence territoriale, diminution des financements...):

« Parmi les grands chantiers de négociation politique portés par la FPNRF, ceux du statut et des financements sont les plus récurrents. Le statut toujours marginal, des PNR ne leur permet pas de compter sur la stabilité de leur formule juridique. Ils ne possèdent pas de régime particulier parmi les offres institutionnelles qui se multiplient dans les années 1980 puis 1990. Leur Fédération va donc tenter à de multiples reprises de négocier un statut spécifique (phase de décentralisation, lors du renforcement de l'intercommunalité en 1992, 1999 et 2010 ou lors de la création des pays en 1995 » (Baron, Lajarge, 2015).

Enfin le PNRHL fait partie de l'association IPAMAC (Inter PARcs du MAssif Central) qui réunit neuf PNR et un Parc National situés dans le Massif Central pour ce qui constitue un « *territoire interrégional à l'échelle européenne* » (IPAMAC, site internet). Un des engagements communs dans le cadre d'IPAMAC est l'adhésion de l'ensemble des dix Parcs Naturels à la CETD afin de continuer à valoriser le « *concept du plus grand espace naturel préservé d'Europe* » (IPAMAC, 2011). Cette structure très active dans le cadre de la CETD, travaille en lien étroit avec la fédération nationale des PNR sur les questions propres au tourisme.

Auprès des habitants du territoire

Le PNRHL porte un projet de territoire qui doit s'inscrire en lien étroit avec ses habitants. Il en va donc du PNRHL de démontrer aux citoyens, l'intérêt d'avoir une telle structure territoriale afin d'en retirer un appui local et donc une légitimité. Le constat actuel est que beaucoup d'habitants du territoire du PNRHL ignorent qu'ils vivent sur un territoire de Parc. Une étude de notoriété et d'image relative au PNRHL a été menée en 2014 (Kalala-Kaya, Op. cit.). Elle nous révèle entre autre que seulement 51% des habitants du Parc affirment avoir déjà entendu parler du PNRHL. Pour autant il semble y avoir une progression continue depuis quelques années grâce à l'installation à l'entrée des communes membres, de panneaux informant que nous sommes sur le territoire du PNRHL. De même, le Parc, édite une à trois fois par an le « Journal du Parc » qui est envoyé à une grande majorité de ses habitants.

La légitimité d'un Parc se construit grâce à un sentiment d'appartenance des habitants à un territoire via la construction d'une identité territoriale forte. Le processus de cimentation identitaire se bâtit par l'adhésion à des référentiels communs tels que les paysages Or, l'émergence d'une identité « Haut-Languedoc » semble stagner depuis la création du Parc. Ce constat peut s'expliquer aussi par le fait que le terme « géographique » Haut-Languedoc ne fait référence à aucune entité, et que ce vaste territoire comprend une mosaïque d'identités locales territoriales fragmentées.

Entretien 13-15 - *"déjà le haut languedoc...est ce que déjà les gens ont une vision de où c'est situé ? Moi je suis d'ici et je peux pas te dire d'où ça part, où c'est ?"*

Entretien 12-33 - *il faut beaucoup de moyens et une stratégie marketing hyper affûtée, hyper cadrée, avec des visuels, un discours précis quoi, parce que sinon tu peux pas la vendre ta destination (Haut-Languedoc), vu qu'elle n'existe pas cette destination à la différence du massif du Vercors ou du Verdon, donc faut que tu mettes un max de moyens quoi et que tu sois hyper efficace... »*

Les habitants de ce territoire se revendiquent rarement du Haut-Languedoc. Ils parleront plutôt des hauts plateaux, des hauts cantons héraultais, de la Montagne Noire, du Sidobre...etc. : *« Entre Caroux et Sidobre, le Parc regroupe ainsi tous les espaces jugés dignes d'intérêt au plan du patrimoine environnemental ou, dans une moindre mesure, historique et culturel, et ce faisant compose un assemblage disparate, en matière de milieux et de paysages comme en matière d'identités locales, dont la cohérence territoriale, trente-cinq ans plus tard, fait encore débat »* (Dérioz, 2007). Cet auteur nous indique à propos du terme Haut-Languedoc que *« l'apparition d'une nouvelle dénomination du territoire s'enracine dans cette dévitalisation profonde, qui comme ailleurs va de pair avec un traumatisme identitaire et la perte de nombreux repères individuels et collectifs »*. En effet, le PNRHL fut créé en pleine période de déclin démographique.

En outre, le Parc du Haut-Languedoc n'a pas une image toujours très positive auprès notamment de divers professionnels, qu'ils aient un lien direct ou non avec le Parc. Ils le perçoivent parfois comme une structure bureaucratique, pas toujours en prise avec les réalités de terrain. J'ai pu vérifier cette impression lors de discussions informelles avec divers professionnels du territoire rencontrés, et également dans le cadre de certains entretiens. Plusieurs personnes au sein du PNRHL ont confirmé ce ressenti.

Par ailleurs, le PNRHL se trouve confronté à plusieurs groupes actifs et virulents, opposés à l'implantation de parcs éoliens industriels sur le territoire du PNRHL.

Le Parc est perçu par ces groupes comme un des principaux responsables de l'implantation d'un nombre important de parcs éoliens industriels sur le territoire, car selon eux, il ne ferait pas assez pression sur les promoteurs (Midi Libre, 2013).



Photo 2 : Action de « Nuit Debout" de St Pons de Thomières (34) devant l'entrée de la maison du PNR Haut-Languedoc (source : Midi Libre, 2016)

En définitive, nous pourrions nous demander si le Parc au vu d'un relatif anonymat et d'une certaine défiance auquel il doit faire face sur son territoire, n'aurait pas justement tout intérêt à valoriser grandement ses missions « durables » telles que le tourisme via la CETD ? Cette interrogation entre en résonance avec le besoin de légitimité que le Parc doit acquérir sur son territoire. Invoquer le développement durable, le promouvoir dans des actions de communication permettrait de véhiculer l'image d'une structure innovante et respectueuse de l'environnement auprès de ceux qui découvrent le Parc, et offrirait aussi l'occasion de valoriser le versant « écolo » et « responsable » du PNRHL auprès des plus réticents à l'égard du Parc.

Après avoir analysé certaines raisons qui engendreraient un besoin de légitimité de la part du PNRHL, nous nous posons la question de savoir si celle-ci ne pourrait pas être renforcée par un positionnement clair vis-à-vis des missions tourisme à mener, et des collectivités du territoire. Par rapport à ce qui a été démontré du PNRHL, ses forces mais aussi ses faiblesses, nous nous demanderons dans quelles mesures les partenaires de territoire du PNRHL ont intérêt à travailler en collaboration avec lui ?

PARTIE III

-

BILAN DE LA CETD

ET

PERSPECTIVES DU PNR DU HAUT-
LANGUEDOC

III.1) BILAN DE LA CETD DU PNRHL

III.1.1) Les résultats de l'évaluation de la CETD

Le PNRHL a adhéré pour la première fois à la CETD en 2012. La mise en opération du programme d'action a commencé à la fin de la même année. La stratégie et le programme soumis à Europarc sont pensés pour une durée de cinq années.

Le Parc a élaboré une stratégie globale autour de deux enjeux prioritaires :

- Développer une offre touristique « PNR » de qualité
- Renforcer l'image et la notoriété de la « destination PNR du Haut-Languedoc »

Dans le cadre du programme d'action du PNRHL pour la CETD 2012- 2016, ces enjeux ont été scindés en trois axes qui comportent des objectifs et des actions (voir programme d'action ci-dessous – tableau 5)

Axe 1- Développer et qualifier une offre de tourisme de nature/durable « PNR Haut-Languedoc » :

Le Parc doit accompagner le développement d'une offre de qualité correspondant aux critères du tourisme durable et aux valeurs du Parc, qui profite à l'ensemble du territoire et aux professionnels souhaitant s'engager dans cette voie. Cette offre doit s'appuyer sur les thèmes identitaires et prioritaires du Parc : le patrimoine naturel (géologie, ornithologie, eau, flore/faune...), les paysages, l'identité occitane, l'agriculture et les savoir-faire artisanaux. L'offre spécifique développée par le Parc doit être porteuse de sens et véhiculer des messages d'avenir en lien avec les enjeux du développement durable (la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau, la santé et l'alimentation, etc.).

Axe 2 – Structurer et valoriser l'offre d'itinérance et de découverte du PNR du Haut-Languedoc :

La création d'une destination de tourisme de nature passe par la mise en réseau des sites, des itinéraires et des professionnels qualifiés. Cette mise en réseau doit prendre en compte les liens physiques et par conséquent les modes de déplacements. Pour cela, le Parc doit favoriser les déplacements lents favorables au ressourcement, à la découverte du territoire et aux échanges avec les acteurs locaux, et les modes de transport non polluants (randonnées pédestre, nordique, VTT, à vélo, équestre). Il convient de travailler à plusieurs échelles, des grandes traversées aux sentiers locaux, et selon plusieurs logiques (itinérance, en étoiles, en boucles...).

Axe 3 – Se faire connaître comme une destination de tourisme de nature, en misant sur le label PNR :

Le développement de la notoriété du territoire dépend de l'aptitude des opérateurs touristiques à travailler ensemble pour promouvoir la destination PNR du Haut-Languedoc. Il est indispensable d'engager un partenariat actif entre le PNR et les organismes de promotion du territoire (offices de tourisme, CDT²³, CRT²⁴). Il s'agit de s'entendre sur une stratégie de communication commune, de diffuser un message cohérent basé sur les éléments spécifiques du PNR, et de définir le rôle de chacun. Dans ce cadre, le PNR est légitime pour être le garant de l'image du Haut-Languedoc au-delà des frontières administratives qui divisent le territoire, et pour veiller à ce que le positionnement environnemental et identitaire du territoire soit valorisé. D'autre part, le rôle d'ambassadeurs joués par les locaux (habitants, acteurs touristiques, élus...) se trouve au cœur de l'enjeu de communication, dans la mesure où ils constituent des relais d'opinion incontournables sur le territoire.

²³ Comité Départemental du Tourisme

²⁴ Comité Régional du Tourisme

PROGRAMME D'ACTION CETD 2012-2016 DU PNRHL

AXE 1 - DEVELOPPER ET QUALIFIER UNE OFFRE DE TOURISME DE NATURE /DURABLE "PNR DU HAUT-LANUEDOC"	Objectif 1: Accompagner et fédérer les professionnels du tourisme	Action 1 - Développement, animation et promotion de la Marque Parc	Action réalisée
		Action 2 - Adhésion au volet 2 de la CETD	Action non entamée/réalisée
		Action 3 - Mise en place d'un programme de formation	Action non entamée/réalisée
	Objectif 2: Renforcer la "mise en tourisme" et la valorisation des patrimoines	Action 4 – Réalisation d'un plan d'interprétation du patrimoine naturel	Action non entamée/réalisée
		Action 5 – Soutien et mise en œuvre de projets valorisant les patrimoines	Action réalisée
	Objectif 3: Soutenir et promouvoir les productions, savoir-faire, l'identité et la culture locale	Action 6 - Participation aux projets valorisant les produits et la restauration de terroir	Action réalisée
		Action 7 - Promotion et labellisation de manifestations identitaires du PNR du Haut-Languedoc	Action réalisée
AXE 2 - STRUCTURER ET VALORISER L'OFFRE D'ITINERANCE ET DE	Objectif 1: Faire de la voie verte du Haut-Languedoc un outil structurant de découverte du territoire	Action 1 – Animation et promotion de la voie verte du Haut-Languedoc	Action réalisée
	Objectif 2: Développer et organiser un réseau d'itinérance de pleine nature	Action 2 – Étude faisabilité des projets de véloroutes/voies vertes et des connexions permettant l'itinérance	Action non entamée/réalisée

DECOUVERTE DU "PARC DU HAUT-LANUEDOC"		Action 3 – Qualification et promotion du réseau des espaces, sites et itinéraires de pleine nature	Action réalisée
	Objectif 3: Structurer l'offre touristique liée à l'itinérance	Action 4 – Création et promotion de balades thématiques	Action non réalisée
		Action 5 – Expérimentation pour le développement de l'intermodalité	Action réalisée
AXE 3 – SE FAIRE CONNAITRE COMME UNE DESTINATION DE TOURISME DE NATURE EN MISANT SUR LE "LABEL PARC"	Objectif 1: Favoriser une meilleure connaissance et appropriation du territoire par les locaux	Action 1 - Organisation de la fête du Parc	Action réalisée
	Objectif 2: Renforcer la notoriété de la destination auprès de tous les publics	Action 2 - Opérations de sensibilisation au territoire auprès des publics locaux	Action réalisée
		Action 3 - Définition d'un positionnement et d'une stratégie de communication Parc	Action réalisée en partie
	Objectif 3: Coordonner l'offre qualifiée sous forme de produits touristiques typés PNR	Action 4 - Promotion touristique de la destination PNR du Haut-Languedoc	Action réalisée
		Action 5 - Conception et mise en marché de produits de tourisme de nature	Action réalisée
Objectif 4: Améliorer l'observation touristique à l'échelle du Parc	Action 6 - Mise en place d'un dispositif de veille, d'observation et d'évaluation touristique	Action non réalisée	

Tableau 5 : Programme d'action de la CETD 2012-2016 du PNR du Haut-Languedoc (source: PNRHL, 2012)

Au final, sur dix-huit « grandes » actions présentes dans les trois axes stratégiques, le PNRHL en a réalisé douze²⁵.

Les six actions non réalisées :

✓ Axe 1 – action 2 – adhésion au volet 2 de la CETD :

Le PNRHL souhaitait initialement accompagner les offices de tourisme du territoire dans une démarche durable. Une phase test devait d'ailleurs être mise en place mais elle n'a pu se réaliser. Par la suite et après réflexion, le Parc ne souhaite pas développer le volet 2 de la CETD par crainte que la marque Parc perde en visibilité.

✓ Axe 1 – action 3 - Mise en place d'un programme de formations :

Le PNRHL n'a pas été conventionné en tant qu'organisme de formation. Il s'est donc contenté de continuer à mener des actions de sensibilisation auprès des bénéficiaires de la marque Parc (voir Axe 1 - action 1).

✓ Axe 1 – action 4 - Réalisation d'un plan d'interprétation du patrimoine naturel :

Ce plan n'a pas été réalisé. Le PNRHL a mené un ensemble d'actions autour des patrimoines du territoire : recensement des sentiers d'interprétations, éditions de fiches patrimoine, contribution à la mise en place par les partenaires territoriaux de sentiers d'interprétations...etc.

✓ Axe 2 - Action 2 - Etude faisabilité des projets de véloroutes/voies vertes et des connexions permettant l'itinérance :

Le Parc n'a pas entamé d'étude de faisabilité. Il est présent au sein de deux Comités Technique/Pilotage qui portent sur des projets de voie verte (dans la partie nord du territoire du PNRHL, la voie verte V84).

✓ Axe 2 - Action 4 - Création et promotion de balades thématiques :

Aucun itinéraire n'a été créé cependant, un projet d'interprétation sur le thème du paysage a été lancé. Il sera mis en place prochainement, le long de la voie verte grâce au financement de l'appel à projet « itinérance 2016-2018 du GIP²⁶ Massif Central ».

✓ Axe 3 – Action 6 - Mise en place d'un dispositif de veille, d'observation et d'évaluation touristique :

Le PNRHL n'a pas créé d'observatoire permanent. Une enquête a été menée dans le cadre d'un stage, pour obtenir des tendances d'ensemble à propos de l'offre et de la fréquentation

²⁵ Cf. **Annexe 5** « Bilan détaillé de la CETD 2012-2016 du PNR Haut Languedoc »

²⁶ Groupement d'Intérêt Public

touristique mais les résultats sont à relativiser au regard du peu de retours des questionnaires de la part des professionnels.

Concernant les actions réalisées²⁷, nous pourrions tenter de savoir s'ils elles ont répondu aux objectifs. Pour cela des critères d'évaluation ont été arrêtés par le PNRHL au moment de la conception du programme d'action. Il nous semble pour autant peu pertinent de juger de la réussite des actions en se basant sur ces seuls critères. Certains ne semblent pas adaptés à la réalité contextuelle et beaucoup d'entre eux portent sur une évaluation quantitative. Les évaluations qualitatives quant à elles (taux de satisfaction par exemple) n'ont quasiment jamais été réalisées par le Parc.

III.1.2) Constats et interrogations

Plusieurs constats et suppositions sont avancées pour expliquer les raisons pour lesquelles un tiers des actions n'a pas été mis en place.

- Un programme d'action trop ambitieux

Le PNRHL est doté d'une équipe technique relativement restreinte. De plus, l'ensemble des actions menées dans le cadre du tourisme n'étaient pas inscrites dans le plan d'action. Par exemple, celle relevant de la gestion des loisirs motorisés qui nécessite beaucoup de temps et qui est devenue une obligation réglementaire. Il peut donc être difficile pour un PNR de planifier des actions sur du moyen terme. Néanmoins, l'argument du manque de temps ou de moyens humains peut aussi ne pas être recevable dans le cas de structures telles que les PNR qui sont au quotidien sur des fonctions de gestion de projet, et dont un des pré requis fondamental à maîtriser, est la planification des tâches et des actions.

- Un turn-over conséquent au sein de l'équipe technique

Les PNR subissent un turn-over très important en raison notamment des problèmes de financements. Cet état de fait n'a pas vocation à s'atténuer. Ce renouvellement régulier au sein du PNRHL s'explique aussi par plusieurs mises en disponibilité.

Une partie de l'effectif du PNRHL est en CDD d'une année à trois années renouvelable. Seulement une personne sur l'ensemble des chargé(e)s de mission œuvrant sur le tourisme,

²⁷ Cf. Annexe 5 « Bilan détaillé de la CETD 2012-2016 du PNR Haut Languedoc »

travaillait au PNRHL en 2012, date de démarrage de la CETD. Le poste en charge de l'animation de la CETD a même connu trois employés différents lors de ces cinq dernières années. A ce titre, le travail mené pour l'adhésion à la CETD (2011-2012) a été porté et réfléchi quasi uniquement par une seule chargée de mission qui a été remplacée (mise en disponibilité) par une nouvelle personne avant même le début des actions. Cette dernière n'est restée en poste qu'une seule année puis a été remplacée. Nous pouvons donc aisément saisir certaines difficultés pour les successeurs sur ce poste, à porter un outil qu'ils n'ont pas conçu. Il faut également préciser que le poste en question comprend bien d'autres missions à mener en plus de l'animation de la CETD.

De ce fait, le turn over met un frein à la continuité des actions, tant ces postes requièrent du temps avant de pouvoir maîtriser la compréhension du fonctionnement interne et institutionnel et de connaître les partenaires territoriaux.

- Les moyens financiers, un obstacle au suivi d'un programme d'action

Nous l'avons déjà mentionné, le PNRHL à l'instar de plusieurs Parcs, dispose d'un budget limité au regard de son projet d'ensemble. Il est tributaire de financements de droit commun pour pouvoir mener diverses actions, étant donné que les financements statutaires (Etat, Région, Départements, Communes du PNRHL) ne suffisent pas. Pour ce faire, il répond à des appels à projets. Ce fonctionnement peut être frein pour le suivi d'un plan d'action car il n'y a pas nécessairement d'appels à projets pour tout type d'actions. Dans ce cas-là, le PNRHL peut créer de nouveaux projets au gré des opportunités de financements.

Un cas de figure est le report des actions qu'il était prévu de mener, dans l'attente qu'elles puissent être finançables via un appel à projet émergent. Cela a été le cas par exemple pour la création de panneaux d'interprétation le long de la voie verte²⁸. Il était prévu de finaliser ce projet ces dernières années mais faute de financements, il ne verra le jour qu'à partir de 2017 grâce une réponse positive à un appel à projet. Cette dépendance aux appels à projets suscite un manque de pérennité des actions. Il n'y a aucune garantie qu'une mission qui s'avérerait efficiente puisse être poursuivie s'il n'est pas possible de la financer à nouveau. Par exemple le Parc a obtenu un financement pour la création d'un poste d'une durée d'une année, qui porte sur l'élaboration d'une Charte forestière. Une fois cette tâche achevée, l'étape suivante doit consister à porter et à animer cette Charte forestière, mais le Parc va devoir trouver de nouveaux financements pour la création d'un poste sur cette mission.

Aussi, le fait de compter au sein d'un PNR, des élus « importants » au niveau régional voire national peut être profitable, tant leur connaissance du fonctionnement politique et leur influence peut être grande : « *Le pouvoir effectif d'action dépend en partie de l'influence des*

²⁸ **Axe 1 – Action 5** du programme d'action de la CETD 2012-2016 (cf. Tableau 5, p.62)

élus à mandats multiples qui peut dépasser la limite de son P.N.R. d'attache pour le lobbying et le financement, par exemple » (Allie, 2005).

III.1.3) Le bilan de la CETD

Au final, le bilan que nous pouvons tirer de la CETD du PNRHL peut être analysé à partir de différents angles d'approche. D'un point de vue quantitatif, le fait qu'un tiers des actions n'ait pas été réalisé interpelle. Cependant, il est à rappeler que les missions « tourisme » du PNRHL ne se limitent pas uniquement à la CETD. Bien d'autres actions sont menées.

Toutefois, le premier constat irréfutable, est que le PNRHL ne peut pas développer une démarche touristique durable seul, à l'échelle de son territoire. Pour exemple, l'animation de la marque Parc qui permet la qualification d'une offre territoriale, touche environ cent cinquante socioprofessionnels. Le nombre est important, et le Parc est déjà quasiment en sous-effectif pour mener à bien cette mission. Pourtant, la majorité des prestataires touristiques du territoire, n'est pas dans le giron de la Marque, et n'est donc pas concerné par le PNRHL. Certains auraient pourtant besoin de conseils pour intégrer dans leurs démarches certaines pratiques plus « durables ». Le Parc n'est pas en capacité humaine et financière de les aider, et les partenaires du territoire (collectivités territoriales) n'ont pas forcément cet objectif dans leurs schémas de développement stratégique.

D'ailleurs, nous pouvons nous questionner sur la capacité du Parc à accompagner de nouveaux professionnels dans le cadre du Volet 2 de la CETD²⁹, bien que cette action n'ait pas été réalisée. L'objectif de ce volet est d'encourager les prestataires touristiques à « *engager et à adopter des méthodes de gestion respectueuses de l'environnement, à améliorer leurs offres et le lien avec l'espace protégé, à soutenir le développement local et la conservation du patrimoine naturel et culturel* » (Section française d'Europarc, 2010). Il s'inscrit en lien direct avec les objectifs de la CETD, à savoir, la généralisation du tourisme durable sur l'ensemble de l'espace naturel protégé. L'intention est louable, mais encore faut-il que la structure porteuse de la Charte soit en mesure de pouvoir l'accomplir.

En outre, le Parc anime et développe la voie verte Passa Païs. Cet itinéraire de quatre-vingt kilomètres, est porteur d'enjeux pour les décideurs du PNRHL. Le temps et les moyens affectés sur ce projet sont importants si on met en relief le fait qu'il représente (en superficie, en nombre de personnes et de structures territoriales concernées) une part infime du territoire du Parc. Ce projet se fait au détriment d'autres territoires du PNRHL et entre en contradiction avec la généralisation territoriale du tourisme durable prônée par la CETD.

²⁹ Axe 1 – Action 2 de la CETD 2012-2016 (cf. Tableau 5, p.62)

Les moyens du Parc rencontrent également leurs limites dans l'action « promotion et labellisation de manifestations identitaires du PNRHL³⁰ ». L'objectif est d'apporter des dotations financières, matérielles, et d'aider à la communication des manifestations locales qui sont dans une démarche écoresponsable. Une grille d'évaluation du projet a été réalisée, et, est à remplir par la structure organisatrice. Cependant, le Parc, par manque de temps, ne réalise pas, par la suite d'audit de vérification in situ.

Par contre, les actions relatives à la découverte du territoire et à la sensibilisation à l'environnement³¹ (conférences, expositions, interventions en milieu scolaire...) sont des réussites. Elles concernent davantage les habitants du territoire que les touristes. Le PNRHL, dans sa communication souhaite que les locaux soient les premiers ambassadeurs des « valeurs » du PNRHL.

L'action « promotion touristique de la destination du PNRHL³² » a aussi répondu aux objectifs fixés. De nombreux supports de communication (brochures, guides, cahiers techniques...) sont créés ou réédités chaque année. Ils font la promotion du territoire et des actions menées par le PNRHL. D'autres actions du programme de la CETD comprennent aussi la création de document de promotion.

Au final, nous devons nous demander, au vu de ses limites structurelles et financières si les actions réalisées dans le cadre de la CETD ont un réel effet sur la mise en durabilité touristique du territoire ?

Le Parc sans maîtrise d'œuvre sur les aménagements, ni pouvoirs règlementaires n'a qu'une emprise limitée sur le développement de projets structurants. Il se retrouve généralement sur des missions de sensibilisation (un peu de conseils aux professionnels du tourisme, aux aménageurs) sans véritable accompagnement. Nous touchons là du doigt les limites des PNR qui sont cantonnés quasi uniquement à une démarche de concertation.

Par conséquent, il semble difficile de croire que le Parc puisse engendrer une généralisation du tourisme durable, si besoin en est, sur son territoire mais il peut trouver sa place comme force de proposition auprès des partenaires afin qu'ils s'engagent dans cette démarche.

Cela renvoie aussi aux limites de la CETD. Sa structuration autour des trois volets est pensée pour œuvrer auprès de l'ensemble des acteurs touristiques du territoire. Cependant, les marges de manœuvre des structures gestionnaires des espaces naturels protégés sont étroites, pour répondre aux objectifs de la CETD : un développement à grande échelle du tourisme durable.

Pour arriver à cela, il nous paraît indispensable que toutes les structures territoriales (Pays, PETR, Communautés de Communes) aient cette ambition. Des axes stratégiques communs à tous devraient être déterminés et une démarche partenariale forte engagée, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui.

³⁰ Axe 1 - Action 7 de la CETD 2012-2016 (cf. Tableau 5, p.62)

³¹ Axe 3 - Action 2 de la CETD 2012 – 2016 (cf. Tableau 5, p.62)

³² Action 4 de la CETD 2012 – 2016 (cf. Tableau 5, p.62)

D'ailleurs, le problème au-delà même du fait que ces structures puissent être en concurrence, est, qu'elles n'étaient que très peu investies sur la CETD. Les entretiens menés dévoilent une méconnaissance de la CETD et une ignorance des actions menées dans ce cadre. Le PNRHL Cela nous éclaire sur le fait que le PNRHL ne communique pas assez avec ses partenaires et qu'il ne les a que très peu investis.

Entretien 04-07- *"Alors après, pour la mise en œuvre, bon ...X... (Nom d'une ancienne chargée de mission du PNRHL) est partie, il y a eu des remplacements, et après on a été plus ou moins associé, je le dirais comme ça, la dynamique s'est un peu ralentie, on n'avait plus de nouvelles sur le volet opérationnel de la Charte une fois qu'elle a été validée".*

Entretien 06-12- *"Dans le cadre de cette charte (CETD) moi je n'ai pas l'impression qu'on ait fait grand-chose, et c'est un des reproches que je pourrais faire au Parc, c'est que finalement on fait des chartes et derrière on se demande au moment de faire le bilan, de savoir ce qu'on a vraiment fait"*

Entretien 01-14 - *"Après ce qui est dommage, c'est qu'ils sont forcément au courant de tout ce qu'on fait et du coup y a des lacunes de com' et ça peut poser problème pour savoir à qui faut faire appel ou alors eux ne peuvent pas bien faire la promotion de ce que l'on a car ils ne sont pas forcément au courant de ce que l'on fait donc là aussi y des problèmes de communication je pense, mais des 2 côtés hein"*

Au vu des résultats, nous pouvons aussi nous interroger sur la réelle considération que porte le PNRHL à la CETD, et sur les raisons pour lesquelles il a adhéré à la CETD ? Celle souvent avancée lorsque cette question fut posée, est que le Parc souhaitait répondre à la volonté d'IPAMAC, qui était que les dix Parcs du Massif Central s'engagent dans la CETD.

Bien que le PNRHL ait voulu participer à la dynamique d'ensemble d'IPAMAC, la raison de son adhésion à la CETD ne peut relever uniquement de cette volonté. Nous estimons que le PNRHL avait une réelle ambition de construire une stratégie et un programme d'action pertinents et efficaces. D'ailleurs, un des éléments qui nous permet d'avancer cette idée est qu'une première adhésion à la CETD demande de la part du postulant, beaucoup de travail (un diagnostic de territoire obligatoire, la conception d'une stratégie et d'un programme d'action) et aussi des moyens financiers (bureau d'étude à engager). D'ailleurs, la candidature du PNRHL, aux dires de la plupart des techniciens du Parc présents à cette période, a nécessité de longs mois de travail.

Par conséquent, le faible suivi des actions inscrites dans la CETD résulte plutôt d'un manque dans l'animation de la CETD dû à un contexte en interne relativement complexe et surtout au turn over récurrent. En appui de ce dernier constat, il faut rappeler que le PNRHL ne possède pas de plan de stratégie de développement touristique. Le fait qu'il n'y ait pas de ligne conductrice claire quant au développement des actions « tourisme », explique aussi certains manques.

III.2) STRATEGIE ET NOUVEAU PLAN D'ACTION DE LA CETD

En vue du renouvellement de la CETD, le PNR du Haut-Languedoc avait pour mission de faire un bilan des actions menées dans le cadre de la précédente Charte (2012 – 2016) à travers un questionnaire d'Europarc, et de proposer un nouveau programme d'actions pour les cinq prochaines années.

III.2.1) Le questionnaire d'Europarc

Dans un premier temps le document demande les informations générales relatives au PNRHL :

- **Section A - informations générales :**

Superficie et population, les sites N2000, la gestion interne de la structure notamment sur le tourisme (organigramme), les objectifs de la Charte du PNRHL, les données chiffrées et caractéristiques sur le tourisme dans le PNRHL...etc.

Ensuite, le questionnaire reprend les 10 principes de la CETD³³ :

- **Section B - le(s) forum(s) de tourisme durable (c'est-à-dire ce qui concerne les diverses formes d'animation des réseaux des acteurs du tourisme locaux :**

Avec quels partenaires le PNRHL travaille-t-il ? Sous quelle(s) forme(s) ? Quels sont les sujets abordés, quels progrès ont permis d'apporter ces rencontres ?...etc.

- **Section C - stratégie et plan d'action :**

Quels progrès ont été réalisés lors des 5 dernières années ; quelles actions n'ont pas été mises en place et pourquoi ? Quelles actions ont été les plus positives ? Quels sont les enjeux actuels ? ...etc.

Quelle est la nouvelle stratégie ? Quels sont les objectifs du nouveau plan d'action ? Comment ont-ils été conçus ? Quels sont les attendus du nouveau programme d'action ? Quel moyen nécessite-t-il ? Quelles sont les modalités de suivi et d'évaluation ?

³³ cf. figure 3 « Les 10 principes de la CETD », p.43

- **Section D : Aborder les points clés :**

Dans cette section, tous les principes sont passés au crible fin avec pour chacun des questions relatives aux résultats des actions effectuées ou en cours ainsi que les nouvelles actions prévues.

- Protection du patrimoine naturel et culturel
- Soutenir la conservation par le tourisme
- Réduction de l'empreinte carbone, la pollution et l'utilisation des ressources inutiles
- Fournir un accès en toute sécurité, des installations de qualité et des expériences particulières de la zone protégée pour tous les visiteurs
- Communiquer efficacement la région aux visiteurs
- Garantir la cohésion sociale
- Renforcer la prospérité dans la communauté locale
- Suivi de la performance et des impacts du tourisme
- Communiquer les actions et l'engagement à la Charte

Les rapports d'activités du PNRHL et les entretiens avec les chargé(e)s de mission du Parc ont été les deux principales sources d'informations utiles à la rédaction du questionnaire. Les discussions informelles furent aussi très instructives pour saisir certains contextes d'action.

III.2.2) Le nouveau programme d'action de la CETD 2017 – 2021 du PNRHL

Le processus de conception du programme d'action

En ce qui concerne le contenu, je me suis appuyé sur ce qui avait fonctionné ces dernières années, sur les actions déjà financées et sur celles faisant partie des priorités du PNRHL. Il fut réfléchi et conçu avec l'aide d'un technicien du Parc.. Il n'y a pas eu de véritable concertation avec les autres chargés de mission. Le nouveau programme d'action a été présenté et discuté avec le directeur adjoint du PNRHL qui l'a en partie validé. Le processus de renouvellement de la CETD, comportait une présentation du nouveau programme aux partenaires, dans le cadre de la seconde et dernière réunion de COPIL. Elle devait permettre la confirmation ou la retouche de certaines actions du programme mais elle a été reportée au mois d'octobre. L' élu référent sur la CETD a eu un problème de santé. Le programme est donc en stand-by. La stratégie pour cette nouvelle adhésion à la CETD a été très peu évoquée.

Le contenu du nouveau programme d'action

L'action 4 de l'Axe 3 qui porte sur la réalisation d'un plan d'interprétation n'est pas aboutie car il était prévu de la discuter lors de la réunion du COPIL.

Le nouveau programme d'action est dans la continuité du précédent. Etant donné qu'il s'inscrit dans la même Charte du PNRHL (2011-2023) que la première CETD, il semblait judicieux que les enjeux soient en lien avec le document de référence du Parc.

Ceux-ci recommandent de « consolider la destination Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Dans ce cadre, la découverte « douce » du territoire (à travers les Voies vertes et les activités de pleine nature) et la valorisation des patrimoines seront le moteur de cette dynamique locale ».

« Enfin, en prolongement des actions engagées depuis la création du Parc, la Charte entend poursuivre le développement de la Marque Parc (produit, accueil, savoir-faire) comme un outil transversal au service du projet de territoire » ((PNRHL, Charte 2011-2023 du PNRHL, 2011).

Ils sont formalisés sous la forme suivante :

- Développer une offre touristique PNR de qualité
- Renforcer l'image et la notoriété de la « destination PNR Haut-Languedoc ».

PROGRAMME D'ACTION CETD 2017-2021 DU PNRHL

AXE 1 - DEVELOPPER DES PARTENARIATS ET L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Objectif 1: Accompagner les partenaires publics	Action 1 – Accompagnement des offices de tourisme du territoire
		Action 2 – Accompagnement, et expertises sur les projets des collectivités du territoire
	Objectif 2: Accompagner le développement des réseaux des socioprofessionnels	Action 3 – Développement, animation et promotion de la marque Parc
		Action 4 – Animation et appui technique du réseau des professionnels de la voie verte Passa Païs
	Objectif 3: Contribuer au développement du tourisme durable à des macro-échelles	Action 5 – Participation à différents réseaux interrégionaux et nationaux
AXE 2 - FAIRE DU PNR DU HAUT-LANGUEDOC UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE EN MATIERE D'ITINERANCE ET D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE	Objectif 1: Développer et promouvoir la voie verte Passa Païs	Action 1 – Promotion et commercialisation de la voie verte
		Action 2 – Réalisation d'une étude de fréquentation
		Action 3 – Contribution à la création de boucles de randonnées depuis la voie verte
		Action 4 – Mise en place de panneaux d'interprétation des paysages le long de la voie verte
	Objectif 2: Inscrire la voie verte Passa Païs dans un réseau d'itinéraires cyclables	Action 5 – Suivi et soutien à la mise en place de l'itinéraire V84
	Objectif 3: Aider au développement et à la structuration de l'offre d'APN	Action 6 – Soutien des projets d'itinérance à l'échelle du Massif Central
		Action 7 – Qualification et promotion du réseau des espaces, sites et itinéraires de pleine nature
		Action 8 – Gestion des loisirs motorisés en milieu naturel
AXE 3 - FAIRE CONNAITRE LE TERRITOIRE DU HAUT-LANGUEDOC COMME UNE DESTINATION DE TOURISME DE NATURE EN MISANT SUR LE "LABEL PARC"	Objectif 1: Travailler à la valorisation et à la reconnaissance de la destination Parc	Action 1 – Création et commercialisation de séjours de nature
		Action 2 – Promotion et valorisation du territoire du PNRHL
	Objectif 2: Favoriser une meilleure connaissance du territoire auprès des locaux	Action 3 – Opérations de découverte et de sensibilisation au territoire auprès des habitants du Parc
		Action 4 – Réalisation d'un plan d'interprétation du patrimoine naturel ? (en stand-by)

Tableau 6 : Programme d'action de la CETD 2017-2021 du PNR Haut-Languedoc (source : PNRHL, 2016)

D'un point de vue opérationnel, le programme d'action se décline sous la forme de 3 axes distincts :

AXE 1 – Développer des partenariats et l'accompagnement technique

Les grands objectifs de cet axe sont d'inscrire le PNRHL dans une démarche partenariale forte afin qu'il puisse offrir du conseil et un accompagnement technique aux structures de territoire ainsi qu'aux socioprofessionnels. Il s'agit aussi de pouvoir diffuser un message cohérent basé sur les éléments spécifiques du PNRHL et aussi de définir le rôle de chacun. Par ailleurs, il a semblé important que le PNRHL s'investisse beaucoup plus dans les réseaux régionaux et nationaux afin de transmettre son expertise sur les projets de tourisme durable.

AXE 2 – Faire du Parc un territoire d'excellence en matière d'itinérance et d'activités de pleine nature

La valeur ajoutée du territoire du Haut-Languedoc réside dans son patrimoine naturel riche et diversifié. Ce dernier est propice au développement d'activités de pleine nature qui permettent une offre touristique attrayante. Pour ce faire, le PNRHL souhaite mettre en avant ces activités ainsi que la découverte de ce territoire par le biais de l'itinérance. Le Parc porte une attention importante à la mise en place et au développement des activités afin qu'elles s'inscrivent dans le temps long par le biais d'une approche respectueuse des milieux et des espèces.

AXE 3 – Faire connaître le territoire du Haut-Languedoc comme une destination de tourisme de nature en misant sur le label Parc

Le Parc souhaite continuer à travailler à la promotion de son territoire au-delà de ses frontières en menant des opérations d'envergure telles que la présence sur des salons spécifiques, des campagnes d'affichages au sein des deux métropoles proches du PNRHL (Toulouse, Montpellier), et également par la promotion de séjours touristiques « PNR du Haut-Languedoc ». Enfin, il est primordial que le PNRHL s'adresse aux habitants de son territoire afin que ces derniers continuent de le découvrir, et deviennent de véritables ambassadeurs des valeurs du PNR du Haut Languedoc.

En définitive, deux axes reprennent les mêmes objectifs que le précédent programme d'actions (Axe 2 – Axe 3). La raison est que ces actions (voie verte, aide à la structuration des APN sur le territoire, promotion du PNRHL, actions de sensibilisation) sont le cœur de mission du PNRHL et font partie de ses priorités. La plupart d'entre elles sont déjà financées, notamment celles relatives à la voie verte (financements jusqu'en 2018 dans le cadre du programme « Itinérance en Massif Central » au titre du FEDER Massif Central). Nous retrouvons également le développement et l'animation de la marque Parc dans l'Axe 1.

L'évolution est donc plutôt à chercher du côté de l'Axe 1. Celui-ci est encore à discuter avec les partenaires du territoire, puisque son intention est d'instaurer une démarche partenariale forte. Ces objectifs sont tirés des attentes émises par les partenaires, dans le cadre des entretiens et lors de la réunion du Comité de Pilotage.

Axe 1 - Objectif 1 - Accompagner les partenaires publics :

- Action 1 : Accompagnement des offices de tourisme du territoire :

Le mode et le contenu de l'accompagnement sont encore à définir. Les objectifs de cette action émanent d'une large attente exprimée par les partenaires, d'opérer un rapprochement avec les offices de tourisme du territoire du PNRHL. Il y a encore quelques années, le Parc avait un chargé de mission qui travaillait en lien étroit avec les offices de tourisme.

Entretien 10-01- "moi mon référent c'était Mr...(Ancien chargé de mission du Parc) et voilà je lui passais un coup de fil et il était directement là pour nous appuyer, pour nous aider. Voilà c'était notre référent et puis en plus l'image du Parc, et bien on avait besoin de cette image, de cet appui".

Apparemment ce lien s'est distendu. L'idée serait donc dans un premier temps, d'opérer des sessions de sensibilisation auprès des employé(e)s des offices de tourisme sur les enjeux et les richesses du territoire du PNRHL. La démarche se veut être basée sur la co construction par des réunions de travail régulières. En fonction des attentes et de l'identification des besoins des offices de tourisme, le PNRHL pourrait proposer d'autres contenus et éventuellement un accompagnement technique.

- Action 2 : Accompagnement, conseils et expertises dans la mise en place de projets portés par les structures partenaires:

Les structures partenaires du territoire (Pays, PETR, Communautés de Communes) sont en demande d'expertise sur les questions en lien avec l'environnement (conseils naturalistes, critères environnementaux sur des projets d'APN, de birdwatching...etc.). Un des objectifs est de les aider à garantir la visée durable de leurs projets touristiques. La plupart ont des manques

sur ces questions-là, pas de ressources en interne et le PNRHL est largement perçu comme une structure experte sur les questions relatives à l'environnement.

Pour définir le rôle attendu du PNRHL, une chargée de mission d'un Pays a pris pour exemple un projet actuellement mené en partenariat avec le Parc, qui porte sur la création d'un pôle de pleine nature. Le Parc qui a co-construit avec le Pays la démarche d'accompagnement technique apporte son expertise éco responsable sur l'ensemble du projet.

Axe 1 – Objectif 3 : Contribuer au développement du tourisme durable à des macro-échelles :

- **Action 5 : Participation du PNRHL à des réseaux régionaux, interrégionaux et nationaux :**

Une des récentes volontés de la direction est que le PNRHL consolide sa présence au sein de différents réseaux. A ce titre, le Parc est déjà très investi au sein de l'Interparcs de la région Occitanie et à l'IPAMAC. L'objectif est de continuer ce travail afin de faire reconnaître le dynamisme du Parc sur les questions relatives au tourisme durable. Le PNRHL était jusqu'à présent peu représenté au sein de la FPNRF. Il est prévu que plusieurs chargé(e)s de mission investissent différentes commissions de travail de la Fédération Nationale des Parcs.

III.3) PISTES DE REFLEXION SUR LE PROJET « TOURISME » DU PNR HAUT-LANUEDOC

III.3.1) La nécessité d'un (re)positionnement du PNRHL

Bien que la CETD ne soit pas un outil méthodologique « révolutionnaire » elle s'est néanmoins révélée dans le cadre de mon stage, et à travers les entretiens menés auprès des partenaires comme un moyen d'appréhender certaines difficultés rencontrées par le PNRHL. Le travail d'évaluation de la CETD a permis de faire émerger un début de réflexion au sein du Parc en ce qui concerne son positionnement. La majorité des partenaires rencontrés perçoit le PNRHL comme une structure qui n'est pas dans l'opérationnel mais avec laquelle ils ont pourtant envie de collaborer.

Ce nécessaire (re)positionnement du PNRHL semble à première vue réalisable. L'objectif serait que le Parc se place en complémentarité et accompagnement des actions menées par les collectivités. Pour ce faire, des réunions régulières doivent être actées avec l'ensemble des structures afin de formaliser une démarche de travail et des objectifs opérationnels clairs. Cette modalité d'action a été abordée lors de la réunion du Comité de Pilotage de la CETD et semblait convenir aux personnes présentes. La raison qui nous fait penser que les partenaires feraient preuve d'investissement dans le cadre de ce travail est que ces derniers, ont d'une part validé la Charte du PNRHL et ont d'autre part émis le souhait que le PNRHL endosse une posture de coordinateur « central ».

Entretien 05-08- *"le Parc, je pense qu'il a sa légitimité à partir du moment où il prendra toute l'ampleur de son rôle de coordinateur".*

Entretien 04-18- *« moi je leur vois un rôle de coordination des différents acteurs et aussi d'impulsion de projets sans forcément être vertical mais de mettre les acteurs autour de la table, voilà, faire cohabiter un peu tous les acteurs et porter des projets au service de ce territoire qui a des spécificités. Cette mise en cohérence quoi. »*

Dans la lignée de ce dernier point, la volonté commune est que le Parc fasse travailler les partenaires ensemble en les réunissant, qu'il impulse des projets avec eux...etc.

Il semble donc indispensable de clarifier le rôle et les missions de chacun et notamment ceux du Parc. Les entretiens et les réunions de travail ont aussi fait apparaître une large attente vis-à-vis du PNRHL sur l'expertise environnementale. Celle-ci est à formaliser en fonction des possibilités et compétences du PNRHL.

Entretien 02-03 - *"après nous ce qu'on attend du Parc, c'est plutôt un positionnement sur le cœur de métier du Parc qui est quand même la Charte environnement, c'est à dire toute une expertise en termes de conseils sur les questions en liens avec l'environnement, sur de l'aménagement par exemple, sur les APN. Bon ils le font déjà un peu mais sûrement pas assez.*

Entretien 12-19 - *"Faut que le PNR soit le chef de file des démarches écoresponsables, ça pour moi c'est le rôle du PNR, c'est à dire en gros qu'il suive nos projets mais avec un angle d'attaque différent, c'est à dire que si un jour quelqu'un veut faire un aménagement, alors le pnr veille aux critères environnementaux et ceci et cela tu vois ?"*

Les partenaires souhaiteraient aussi que le Parc soit en appui sur la communication, en centralisant l'information. Etre en quelque sorte un portail, une vitrine numérique du territoire. Ils ont bien conscience que la reconnaissance du Parc est une valeur ajoutée à la reconnaissance de leurs destinations.

Les premières pistes d'actions sur lesquelles le PNRHL pourrait travailler en collaboration avec les partenaires ne nécessitent pas à première vue un changement de fond de ses orientations mais plutôt une affirmation de ses objectifs sur le volet tourisme.

Nous pensons que plutôt que d'être dans une posture d'attente, le Parc en tant qu'entité forte du territoire doit être acteur de son propre changement en travaillant au recentrage de ses actions.

En ce qui concerne les socioprofessionnels (guides de terrain, associations...) le Parc pourrait proposer une véritable mission de conseils techniques et d'accompagnement de « proximité ». Cela signifie notamment que les techniciens sortent du bureau et aillent sur le terrain à la rencontre des professionnels. Cette proposition revient dans les entretiens et discussions. Il appartient au Parc en fonction de ses compétences disponibles en interne, de définir quels types de conseils et de tâches il peut opérer. Pour exemple certains sont en attente de conseils sur les pistes de financements possibles pour leurs structures, sur la création d'outils de communication...etc.

Entretien 08 09 - *"après pour moi, t'as la recherche de financements européens, sur l'approche tourisme durable uniquement. Par exemple une entreprise comme la nôtre qui souhaite acquérir un véhicule hybride. Ce serait bien qu'ils m'accompagnent par exemple, c'est à dire le bon dossier pour faire une demande au niveau européen c'est ça et ça; après nous de notre côté on le rédige en détaillant nos projets".*

Entretien 09-02 - *"Moi ce qui m'intéresserait, c'est justement sur la partie projets en lien avec tout ce qui est pleine nature. Avoir du conseil puis aussi être facilitateur par rapport aux dossiers à monter, nous mettre en lien avec les bonnes personnes"*

Le Parc pourrait aussi proposer des sessions de formation plus spécifiques et techniques. Par exemple, faire intervenir un spécialiste des enjeux écologiques en milieu de rivière, auprès des professionnels de canyoning, afin de les sensibiliser sur l'impact que peut avoir leur pratique sur les milieux et les espèces (frayères, macro invertébrés...).

Si ces changements devaient aboutir, il paraît évident que le Parc pourrait renforcer sa légitimité vis-à-vis des structures et des professionnels du territoire grâce à un travail de terrain adapté.

III.3.2) La notion d'interterritorialité, ou la recherche de complémentarité territoriale

Nous avons évoqué à maintes reprises la concurrence à laquelle est confrontée le PNRHL.

Celle-ci engendre probablement un certain déficit dans l'action : « *Le système territorial est durablement complexe. L'ordre territorial, fondé sur la prétendue « pertinence » des périmètres et l'étanchéité des « blocs » de compétences, aboutit à des blocages, des concurrences et, au total, à une certaine inefficacité* » (Behar, Estebe, Vanier, 2009).

C'est un fait, pour autant, l'objectif n'est pas tant de vouloir combattre cette « ultraterritorialité » (Vanier) que de faire avec. Il est primordial désormais de se demander ce que peut faire le PNRHL pour aider le territoire à progresser. Vanier ne pense pas que le vrai problème est dans les griefs couramment entendus, à savoir qu'il y a trop de niveaux de collectivités territoriales. Il prône plutôt la complémentarité territoriale, et pense « *que la solution doit être la capacité de toutes les entités de gouvernance locale (Communauté urbaine, Région, Métropole...) à interagir et à produire du collectif ensemble* ». (Thévenet, 2009, cité par Vanier). D'ailleurs à propos de la notion d'interterritorialité, il nous dit « *qu'il ne s'agit plus de fusionner des territoires dans un ensemble au gouvernement naissant et alternatif de ceux qui le composent, mais au contraire de partager des stratégies, des responsabilités et des efforts d'action, tout en continuant à les exercer par soi-même. L'exclusivité territoriale est battue en brèche, la souveraineté est à partager* ».

Le défaut actuel de ces différentes entités est que chacune possède un fonctionnement autonome et isolé, au détriment des territoires : « *Tout occupé à l'exercice de ses nouvelles capacités, chaque pouvoir territorial s'est jalousement livré aux délices d'une pseudo souveraineté territoriale, se défendant d'intervenir dans celle du voisin au nom du « maître chez soi »* » (Vannier, 2005).

Il appartient donc au PNRHL, qui compte sur son territoire plusieurs collectivités qui ont validé sa Charte, d'engager une démarche collaborative et complémentaire. D'ailleurs, l'article R 333-14 du Code de l'environnement indique que « *le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional, dans le cadre fixé par la charte, assure sur le territoire du parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement menées par les collectivités territoriales et les*

établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant approuvé la charte, par l'Etat et par les partenaires associés ».

La loi Biodiversité de 2016³⁴ est venue confirmer ce rôle de coordinateur du territoire et évoque même la question de l'harmonisation des schémas de cohérence territoriale : « (...) *le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc assure la cohérence des engagements des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés et de l'État et en coordonne tant la mise en œuvre, notamment par une programmation financière pluriannuelle et des propositions d'harmonisation des schémas de cohérence territoriale, que l'évaluation de cette mise en œuvre et le suivi de l'évolution du territoire* ». D'ailleurs Jean Louis Joseph, président de la FPNRF s'en réjouit "Cette nouvelle loi sur la biodiversité reconnaît les parcs comme des partenaires privilégiés en matière de biodiversité et de paysages et en tant qu'acteurs de la mise en cohérence de la politique publique sur leurs territoires" (Roussel, 2015)

Cependant, cette collaboration qui pourrait permettre une complémentarité d'action doit s'accompagner d'une communication régulière, ce qui fait actuellement défaut :

Entretien 03-04- *"ils se sont mis apparemment sur le volet animation numérique du territoire, et nous aussi on essaye de développer ce volet-là, donc je sais pas comment ça va s'articuler car si tout le monde fait la même chose en même temps, bon j'suis pas sûr que les prestataires s'y retrouvent, et voilà, mais du coup comme je ne suis pas trop au courant, ben peut être que je le découvrirai le jour où ils enverront l'information à tous les prestataires, et là ça va peut-être me faire hérissier les poils".*

Entretien 04-14 - *"le Parc a sorti la campagne qu'il y a derrière les bus et tout ça, sans nous le dire, sans dire aux deux CDT, donc y a pas concertation mais y a pas non plus l'information avant que ça sorte".*

En outre, le PNRHL est la seule destination touristique qui puisse être reconnue à une échelle au moins nationale. Ce n'est pas faire injure aux collectivités territoriales qui partagent une partie du territoire du Parc que d'avancer cette affirmation. Nous en revenons donc aux partenaires qui ont une attente importante vis-à-vis du Parc, et reconnaissent son image de marque.

Entretien 12-11 - *"on met sur beaucoup de brochures le logo du Parc, et en plus excuse-moi mais sur des brochures touristiques Parc c'est un atout donc moi je ne vais pas cracher dessus"*

Entretien 09-03 - *"ça a quand même un affichage national les Parcs, même si celui-là est régional, de suite y a une connotation environnementale et préservation de la nature, et comme nous on a vraiment une stratégie touristique qui allie du tourisme culturel patrimonial et du tourisme de pleine nature, pour nous c'est essentiel de le mentionner à chaque fois"*

³⁴ Art. 28 de la loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages »

Entretien 11-22 - *"après pour nous c'est super important d'avoir le chapeau PNR quoi, parce que PNR pour un touriste ça parle, parce qu'il confond avec parc national déjà et du coup derrière y a l'image d'une nature sauvage, authentique, machin, donc le PNR c'est ça quoi"*

Cette image de marque du PNRHL aux yeux des collectivités territoriales nous semble être un levier facilitant l'entreprise d'un travail collaboratif et partenarial. Les structures territoriales ont elles aussi un besoin de se valoriser auprès des institutionnels, notamment des financeurs. Afficher le PNRHL, qui jouit d'une certaine renommée, en tant que partenaire est important. Même si chaque collectivité a des intérêts propres à défendre, le territoire du Haut-Languedoc et l'ensemble des collectivités tireraient bénéfice d'une démarche collaborative et complémentaire.

III.3.3) Doter le PNR Haut-Languedoc d'une stratégie de développement touristique

Le Parc ne possède pas de stratégie de développement touristique. C'est un des objectifs fixés dans la Charte 2011-2023³⁵. Le Parc possède un socle solide avec la voie verte, la marque Parc, sa présence au sein de commissions diverses...etc. Néanmoins, il n'y pas en interne de définition opérationnelle claire de ses missions à moyen terme, notamment en ce qui concerne la collaboration avec les collectivités du territoire.

Il est pourtant indiqué dans la Charte que le Parc *« anime la réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés pour définir la stratégie de développement touristique durable de la destination « Parc naturel régional du Haut-Languedoc » (...). Dans ce cadre, la répartition des rôles entre les partenaires est précisée »*. (PNRHL, Charte 2011-2023 du PNRHL, 2011).

Nous avons pu constater que les entretiens et discussions menés dans le cadre de ce travail ont généré en interne une certaine prise de conscience sur la nécessité d'évoluer et notamment de clarifier la position du Parc. Le directeur adjoint du PNRHL, indiquait qu'il était primordial que le Parc cesse de s'éparpiller sur un large panel d'actions en lien avec le tourisme et qu'il fasse des choix. Cela sous-tend que le Parc arrête une stratégie et cible quelques missions précises. Selon lui, le PNRHL pourrait se fixer une ligne de conduite et recentrer ses actions afin d'être moins dans une posture d'opportunité quant aux appels à projets. Ceux-ci ne serviraient qu'à

³⁵ **Mesure 3.2.3** : « Doter le Haut-Languedoc d'une stratégie territoriale de développement touristique ».

développer des projets en lien avec la stratégie fixée. D'un point de vue opérationnel, les discussions proposaient un processus en deux temps :

- **1^{er} temps** : réflexion en interne sur la stratégie, le positionnement du Parc et ses capacités d'action en fonction de ses compétences techniques disponibles.

Une des idées réfléchies avec une chargée de mission portait sur la restructuration du pôle tourisme qui opérerait un rapprochement avec le pôle environnement afin de pouvoir répondre aux attentes des partenaires. Le PNRHL apporterait une réelle plus-value étant donné que les structures territoriales n'ont pas de compétences sur le volet naturaliste notamment. Pourquoi dans ce repositionnement, ne pas employer un naturaliste supplémentaire qui mènerait une partie de sa mission en collaboration avec le pôle tourisme, sur l'accompagnement des collectivités ?

- **2nd temps** : réflexion avec les collectivités sur la construction d'une démarche partenariale en lien avec les stratégies et objectifs de chacune de structures. De façon explicite, la question posée serait : sur quels types d'actions le Parc peut intervenir auprès des partenaires ? Sous quelles formes ?

Par ailleurs, la proposition du directeur adjoint du Parc, d'opérer des choix à propos des actions à mener, est intéressante à mettre en lien, avec le souhait des partenaires de voir le PNRHL se spécialiser sur de l'expertise environnementale. Cela fait écho à certains questionnements au sujet d'un repositionnement des PNR : *« une pression s'exerce en faveur d'un certain « recentrage » des PNR sur la protection du patrimoine, en première priorité, et sur la valorisation de ce même patrimoine, en deuxième priorité. Un scénario possible est donc, à l'extrême et pour simplifier, que le Parc se recentre vers la protection de l'environnement et laisse le développement à des structures de type Pays (...) Et selon nos entretiens, le recentrage est une idée assez courante au sein des services des Régions »*. (Marsat, Op. cit.).

Pour autant *« la Fédération des PNR résiste à cette idée ; selon l'ancien Président du PNR Livradois Forez, « c'est l'expérimentation du Développement Durable elle-même qui est menacée »* (Marsat, Op. cit.).

Au final, le PNRHL, pour gagner en efficacité doit concevoir une stratégie de développement autour de sa complémentarité avec les structures territoriales. Il a d'ailleurs été évoqué la possibilité de décaler le rendu du bilan de la CETD, le temps que le Parc puisse réfléchir à une stratégie et formaliser des partenariats avec les collectivités.

III.3.4) Autres propositions

Investir les habitants dans le projet du PNRHL

Dans sa quête de légitimité, le PNRHL pourrait donner la parole aux habitants du territoire. Cela permettrait de faire remonter certaines attentes fortes. Les Pays/PETR, et également le PNR des Préalpes d'Azur ont mis en place des conseils de développement au sein desquels les citoyens peuvent donner leur avis.

« Les membres du Conseil de développement sont des habitants et des associations du territoire du Parc naturel régional, volontaires et bénévoles. Dans tous les sujets de la charte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, les membres se mobilisent pour faire émerger la parole du territoire et ainsi faire des propositions aux instances décisionnaires ». (Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur, site internet)

C'est un moyen pour que le PNRHL s'ouvre à ses habitants, qu'il soit plus accessible et digne d'intérêt à leurs yeux, dans un contexte local relativement pesant (anti éoliens).

Entretien 06-28 - *"le Parc c'est un outil politique, voilà, donc les gens qui siègent au Parc sont des gens quand même qui ont été élus par les citoyens du territoire donc peut être qu'à un moment donné il faut aussi qu'il y ait un retour avec plus de participation, je ne sais pas de quelle manière ça peut se passer...y a des comités syndicaux avec des élus, y a un conseil scientifique, est ce qu'il ne pourrait pas y avoir un conseil des citoyens tu vois ? Donc y a peut-être un effort à faire là-dessus pour que les gens s'approprient ce Parc là et se rendent compte que c'est un outil avec lequel on peut faire des choses."*

De ce fait, l'implication de tous les acteurs dans la gestion territoriale ne doit pas relever uniquement du théorique mais doit être considérée comme un véritable défi pour une meilleure acceptabilité de la gouvernance locale.

S'ouvrir aux professionnels du tourisme non bénéficiaires de la Marque Parc

Dans cette démarche d'ouverture, le PNRHL pourrait faire en sorte de ne pas centrer son travail exclusivement sur les seuls socioprofessionnels bénéficiaires de la marque Parc. Nous avons évoqué les limites financières auxquelles est exposé le Parc, cependant, il pourrait à titre d'exemple proposer des sessions de formation, de sensibilisation, ouvertes à tous les professionnels du territoire. D'autant plus que les séances de « travail » du PNRHL, destinées aux bénéficiaires de la Marque Parc attirent depuis quelques années, de moins en moins de monde. *« Concernant les PNR, les relations avec les « publics » de l'action de développement, connaissent la tension entre l'option de recentrage et d'autres options : la première conduit à*

assurer en priorité le travail sur un tourisme « spécifique aux valeurs-Parc », vu comme une sorte de « cœur de métier », alors qu'une alternative stratégique est de s'adresser à une plus grande proportion de prestataires par des actions « basiques » (par exemple participer à l'accueil de tous porteurs de projet) » (Marsat, Op. cit.).

Délaisser une partie des missions « tourisme » ?

Le PNRHL a abandonné depuis quelques années les missions propres au développement culturel. Une autre possibilité serait qu'il délaisse une partie de ses missions relatives au tourisme. Beaucoup de collectivités sur le territoire opèrent déjà sur ce champ d'activité et certains acteurs ont l'impression de faire la même chose que la/les structure(s) voisines.

Entretien 14-19 - *"une fois on avait fait l'inventaire d'organismes publics qui s'occupent du tourisme, on en trouvait 13 sur le territoire du PNR".*

Entretien 03-21 - *"ce n'est pas vraiment efficient car chacun fait dans son coin et on mettrait tout ça dans un pot commun en se mettant d'accord sur des actions ou des axes de communication, alors je sais pas mais peut être que ça serait à répartir"*

Entretien 09-15 - *"des fois j'ai l'impression qu'on fait tous la même chose quoi, et des fois on perd un peu en efficacité du coup parce que...Voilà, au niveau du (Nom de sa structure) c'est de la promotion et de la communication, mais finalement le CDT est aussi sur le volet promotionnel et communication. On fait tous la même chose en fait ».*

Peut-être que le Parc devrait rester principalement sur la valorisation de la destination PNR du Haut-Languedoc ? Cela permettrait de remobiliser une grande partie des moyens sur cette mission, dans le but de faire progresser la visibilité de la destination, qui d'après les entretiens réalisés ne semble pas suffisante.

Entretien 06-50 - *"Il y a des choses à valoriser, des belles choses mais c'est encore peu connu, donc y a sans doute de la communication encore à faire"*

Entretien 07-09 - *"elle pourrait l'être je pense (à propos de la reconnaissance de la destination PNRHL) mais pour le moment on a peu de gens qui viennent à.... (Nom de la structure touristique d'accueil), en disant, nous venons pour être en vacances dans le parc naturel régional. Ils vont nous dire qu'ils sont à la recherche de nature, de tourisme vert mais la destination proprement dite parc naturel du haut languedoc, euh... malheureusement pour le parc et pour nous n'est pas encore...ne fonctionne pas encore".*

CONCLUSION GENERALE

Au regard de l'affluence estivale relative, le tourisme de masse n'est pas une réalité sur le territoire du PNR du Haut-Languedoc. D'ailleurs, les limites en termes d'hébergements sont un des freins à un développement touristique d'envergure.

Entretien 06-51 - *"alors le tourisme de masse moi j'y crois pas, on n'aura jamais des fréquentations comme en Ardèche ou autre, on n'aura jamais ça ici et puis au niveau de l'hébergement de toute façon on sera limité"*

Entretien 08- 17 - *"ben c'est pas du tourisme de masse, ici, quand tu vas à Palavas ou à Carnon, là c'est du tourisme de masse ».*

La destination PNRHL n'est pas (encore) reconnue. Le Parc y travaille et l'objectif entre autre, est de cibler les deux métropoles voisines, Toulouse et Montpellier.

Les particularités du territoire du PNRHL sont propices à une offre touristique qui se rapproche des préceptes du tourisme durable. Ce territoire rural de moyenne montagne (Le Caroux, l'Espinouse, la Montagne Noire, le Sidobre...), très arboré, permet un large panel d'activités de pleine nature (randonnées, canoë-kayak, vtt, vtc, cheval...). Celles-ci sont bien encadrées par la CDESI et le PNRHL afin de limiter leurs impacts sur les milieux et les paysages. Le terroir est mis en avant par le biais de la viticulture notamment dont ses principaux vignobles sont le Faugères, le Saint Chinian, et le Minervois. Le fait que le territoire ne soit pas touché par le tourisme de masse permet d'entretenir et de valoriser les particularités locales. La qualification « durable » dans le cadre du tourisme est induite de fait par ces constats. Les collectivités utilisent les potentialités du territoire pour structurer une offre de pleine nature mais n'ont pas à s'employer outre mesure pour modérer certaines pratiques néfastes. Il y a quelques sites bien ciblés qui nécessitent une attention particulière. Minerve est d'ailleurs concernée par une Opération Grand Site. Les gorges d'Héric sont aussi touchées par une large affluence estivale mais bien loin de ce que l'on peut apercevoir sur le pourtour méditerranéen ou bien en Ardèche. Par conséquent la mise en avant par le PNR du Haut Languedoc, de sa démarche de tourisme durable révèle un besoin de renforcer sa légitimité. Elle se joue à plusieurs niveaux. Sur son territoire, où il doit travailler à se faire connaître et apprécier des habitants et aussi auprès des collectivités territoriales locales qui ont globalement des difficultés à travailler avec le PNRHL. Au niveau national, les PNR doivent démontrer la pertinence du label auprès des décideurs, en partie en cause des financements publics en baisse et également en raison des différents

territoires de projets créés ces dernières décennies (PNR, Pays, PETR, Communautés de Communes) qui engendrent une concurrence.

L'évaluation de la Charte Européenne du Tourisme Durable a permis le début d'une réflexion à propos d'un positionnement clair du PNRHL, et d'une collaboration plus soutenue avec les structures territoriales.

La CETD encourage les démarches partenariales et la concertation. Ses objectifs et sa structuration (3 volets) doivent permettre l'établissement d'une stratégie touristique durable sur l'ensemble d'un territoire par l'investissement de la part de la structure porteuse (le PNRHL), des collectivités, des professionnels et des locaux. Le PNRHL au vu de ses moyens limités ne peut pas porter un projet de développement durable seul, pourtant la plupart des structures territoriales semblent chacune travailler de leurs côtés. Il doit donc concevoir une stratégie de développement touristique qui lui fait actuellement défaut. Dans cette optique, il doit être acté une démarche partenariale avec les collectivités qui clarifie les rôles et les modalités d'actions de chacun lors de projets communs. En parallèle, le PNRHL doit opérer un rapprochement avec les professionnels du territoire et les habitants.

Au final, le territoire tirerait un bénéfice certain du développement des actions inter-structures et le Parc renforcerait sa légitimité grâce à l'efficacité de celles-ci et par une visibilité accrue auprès des professionnels et des habitants. Le PNRHL doit donc assumer pleinement son rôle de coordinateur de territoire qui d'ailleurs confirmé législativement (Code de l'environnement, Loi Biodiversité) et validé aussi par les collectivités territoriales qui ont ratifié sa Charte.

L'autre atout du PNRHL est que le label PNR est reconnu institutionnellement. Les collectivités ont la nécessité voire l'obligation de travailler avec les Parcs afin de gagner en reconnaissance et en légitimité.

Entretien 12-10 - "Aujourd'hui j'ai l'impression que vous pourriez vous passer du PNR mais pourtant j'ai aussi l'impression que vous faites appel au PNR pour tel projet ou tel projet, pourquoi ?"

- "parce que t'as pas le choix. Tu veux bosser avec la région par exemple, si t'as pas le PNR avec toi t'oublies, c'est pas compliqué ».

Entretien 03-26 –« le PNR si tu les invites, et qu'ils disent rien bon tant pis quoi ; du coup on se dit qu'on les a invités et que c'est bien car sur la feuille de présence y a marqué PNR ».

Enfin, la destination Parc est celle qui possède le plus grand potentiel en comparaison des autres destinations du territoire (Pays, Communautés de Communes).

Au final ce rapprochement pourrait s'opérer par une spécialisation de la part du PNRHL sur de l'expertise environnementale. Il y a une véritable demande de la part des partenaires dûe à leurs manques de compétences dans ce domaine.

Entretien 01-19 - "sur les domaines où l'on penserait qu'un Parc est plus performant, c'est à dire tous les volets naturalistes, euh là y a pas vraiment d'accompagnement qui est proposé et c'est vraiment

dommage car pour moi le Parc c'est la défense du paysage, de la faune et de la flore et au final on est obligé de faire des études alors qu'on est sur un territoire de Parc alors qu'on se dit que ça, ça pourrait y être en interne »

D'ailleurs, ce constat nous amène à nous questionner sur l'avenir des PNR. Les financements publics (en baisse) ne permettent plus de créer de nouveaux postes pérennes permettant de développer en nombre les équipes techniques des PNR. Le PNRHL par exemple, doit donc porter un projet diversifié sur un territoire étendu, avec un nombre de chargés de mission relativement limité. Nous pourrions nous demander s'il ne serait pas bénéfique que les Parcs restreignent leur projet global ? Ne devraient-ils pas axer leurs missions sur la gestion et la protection de l'environnement ?

La FPNRF à rebours de cette idée, mène un travail de sappe pour faire reconnaître la spécificité et la plus-value des PNR fondées justement sur l'animation d'un projet transversal : *« La plus-value ou spécificité de l'action des PNR peut ainsi être caractérisée par leur capacité à conduire conjointement un ensemble de 12 activités types, avec des approches transversales et interdisciplinaires, et d'en assurer eux même le pilotage avec une participation des habitants et une prise de décision par les élus du territoire. Cette démarche intégrative est effectivement la signature des PNR. Elle est restée constante depuis la création des premiers parcs, s'est adaptée à la diversité des contextes de chaque parc et à l'évolution des politiques publiques depuis 1967 »* (FPNRF, 2016).

Ces interrogations posent la question de la légitimité des Parcs. Si d'aventure, ces derniers affichaient des difficultés à porter efficacement leur projet d'ensemble, alors celle-ci serait fortement remise en cause, et les territoires concernés en seraient les principaux perdants.

BIBLIOGRAPHIE

BARON N., LAJARGE R., 2015, « Les parcs naturels régionaux : des territoires en expériences », Quae, 264 p.

DEMESSINE M., 2000, Allocution d'ouverture, *in CNRTER*, « Vers un tourisme durable », Acte de la dixième université d'été du tourisme rural, pp. 14-18.

FENNETEAU, H., 2015, « L'enquête : entretien et questionnaire ». DUNOD (3^{ème} édition), 103p.

KALALA-KAYA J., 2014, « Étude de notoriété et d'image du parc naturel régional du haut-languedoc, dans le cadre de l'évaluation de la charte et de la démarche agenda 21 », Mémoire Master 2 ADEN. Géographie. Albi Champollion, 68 p.

MANZIONE J-G., 2000, « Le tourisme durable, composante essentielle du marketing touristique », Les Cahiers Espaces, n° 67 spécial Tourisme durable, pp. 104-108.

PERRET J., 1998, « Le tourisme durable ou les habits neufs du tourisme doux », Forum international « Tourisme viable et parcs nationaux : quel avenir pour les communautés locales ? », GRIR, 5-6 juin 1998, Sacré-Cœur, Québec.

POCHET B., CHEVILLOTTE S., NOËL E., 2005, « Méthodologie documentaire: Rechercher, consulter, rédiger à l'heure d'Internet », De Boeck Supérieur, 204 p.

SECTION FRANCAISE EUROPARC, 2010, « Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés – boîte à outils à l'usage des professionnels », 103 p.

SITOGRAPHIE

ALLIE L., 2005, « La gestion de l'espace dans des Parcs naturels régionaux sous pressions touristique et urbaine ou comment les acteurs bricolent du développement et de la préservation dans les massifs de Chartreuse et du Vercors ? » [en ligne]. Thèse. Géographie. Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 497 p. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00116708/document>

ALTER ID, 2011, « Définition de la candidature du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés – Phase 2 : stratégie » [en ligne]. Rapport, 8 p. Disponible sur : <https://drive.google.com/file/d/0B28YmVkJAi49KXzRwUkFsS1FTUEE/view>

ARCUSET L., 2013, « La prise en compte de la diversité des acteurs dans un processus de tourisme durable » [en ligne]. Economies et finances. Université Grenoble Alpes. 524 p. Disponible sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00989600/document>

BACHIMON P., DERIOZ P., ARCUSET L., 2007, « Construction politique et communication au service du tourisme : deux logiques distinctes et pas toujours articulées de l'affirmation d'identités locales », [en ligne]. 6e Rencontres de Mâcon, « Tourismes et territoires » - 13, 14 et 15 septembre 2007, Pré-actes. Disponible sur : http://www.recherche-maconnais.org/tl_files/irvsm/pdf/Colloques/6eRencontresMacon/Bachimon.pdf

BEHAR D., ESTEBE P., VANIER M., 2009, « Meccano territorial : de l'ordre territorial à l'efficacité interterritoriale ». [en ligne]. Pouvoirs Locaux : les cahiers de la décentralisation / Institut de la décentralisation, pp.79-83. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00445643/document>

CHARLES L., KALAORA B., 2007, « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? » [en ligne]. Espaces et sociétés 3/2007 (n° 130), p. 121-133. Disponible sur : www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2007-3-page-121.htm

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR – Site internet.
<https://www.cddpnr06.org/index.php>

DECAMPS M. 2011, « Les Parcs Naturels Régionaux : une institution au service de l'action publique ? Le cas de la mise en œuvre de la politique agri-environnementale » [en ligne]. Thèse. Ecole Doctorale des Sciences Économiques, Juridiques et de Gestion. Clermont

Ferrand I, 256 p. Disponible sur : <http://metafort.irstea.fr/wp-content/uploads/2015/11/TheseMDecamps.pdf>

DERIOZ P., 2007, « Le Haut-Languedoc, de la déprise à l'intégration : évolution des approches sociales de l'environnement et des paysages » [e ligne]. pp. 207-222. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00333659/document>

DERIOZ P., 2008, « L'approche paysagère : un outil polyvalent au service de l'approche opérationnelle et interdisciplinaire des problématiques environnementales ». [en ligne]. 1ères Journées scientifiques ARPEnv : Interdisciplinarité et gestion environnementale : Partage d'expériences autour de la psychologie environnementale, Université de Nîmes, 6 juin 2008, 23 p. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00363625/document>

DERIOZ P., LAQUES A.E., BERINGUIER P., 2008, « Présentation typologique des paysages du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et analyse de leurs dynamiques – identification des enjeux pour le territoire - étude réalisée dans le cadre de la démarche d'évaluation territoriale du PNR du Haut-Languedoc et du diagnostic préalable à la révision de sa charte » [en ligne]. UMR 5194 CNRS Pacte – Territoires / PNR du Haut-Languedoc, 138 p. Disponible sur : <https://www.fichier-pdf.fr/2013/04/24/diagnostic-des-typologies-paysageres-du-pnrhl/diagnostic-des-typologies-paysageres-du-pnrhl.pdf>

EUROPARC – Site internet
<http://www.europarc.org/>

EUROPARC, 2002, « La Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés - Texte intégral » [en ligne]. Version mise à jour. 26 p. Disponible sur : http://www.cevennes-ecotourisme.com/IMG/pdf/cetd_texte_fr.pdf

EUROPARC, 2016, « Rapport d'activité de la Fédération EUROPARC - Janvier - Décembre 2015 » [en ligne]. 36 p. Disponible sur : <http://www.europarc.org/wp-content/uploads/2015/01/2015-EUROPARC-Annual-Report-FR.pdf>

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (FPNRF) – site internet
<http://www.parc-naturel-regional.fr/>
<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (FPNRF), 2007, « la Charte Européenne du Tourisme Durable - Un outil pour mieux maîtriser et développer le tourisme dans les espaces protégés » [en ligne]. Journée technique inter Parcs sur les politiques touristiques dans la Région PACA, 36 p. Disponible sur : <http://www.parcs-naturels->

regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/archive_avant_2016/CET_D.pdf

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (FPNRF), 2011, « AVENIR DES PARCS - Trame pour le débat dans les Parcs » [en ligne]. Note, 5 p. Disponible sur : http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/archive_avant_2016/142533/N/NoteAvenirParcs_debatPNR.pdf

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (FPNRF), 2012, « Questions - réponses sur les Parcs naturels régionaux » (en ligne). Argumentaire, 33 p. Disponible sur : http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/arqu_pnr_fr_lr.pdf

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (FPNRF), 2013, « Financement des Parcs » [en ligne]. Conférence des Présidents et Directeurs. Note, 8 p. Disponible sur : <http://slideplayer.fr/slide/1148798/>

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (FPNRF), 2016, « Stratégie de développement dans les Parcs » [en ligne]. Note d'orientation, 8 p. Disponible sur : http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/article/doc_note_dev_hd_parcs_8_pages.compressed.pdf

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE (FPNRF), 2016, « Eléments de cadrage de l'appel d'offre : Argumenter la Plus-value des PNR ». [en ligne]. Document du Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, 7 p. Disponible sur : http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/marche-public/note_plus-value_def_1_fev11.pdf

FRANÇOIS H., 2004, « Le tourisme durable une organisation du tourisme en milieu rural », [en ligne]. Revue d'Économie Régionale & Urbaine, p. 57-80. Disponible sur : www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2004-1-page-57.html

GERBER JD., RODEWALD R., KNOEPFEL P., 2007, « Gestion durable des paysages, les leçons que les nouveaux parcs naturels régionaux doivent tirer de l'expérience des anciennes corporations ». [en ligne]. p. 53-62. Disponible sur : <https://rga.revues.org/300?lang=en>

INTER PARCS DU MASSIF CENTRAL (IPAMAC) – Site internet

http://www.parcs-massif-central.com/association-ipamac_7.html

INTER PARCS MASSIF CENTRAL (IPAMAC), 2011, « Présentation de l'IPAMAC – Mise en réseau des Parcs naturels du Massif Central ». [en ligne]. 2 p. Disponible sur :

http://www.parcs-massif-central.com/fichiers/presentation-de-l-ipamac_1323956556.pdf

KNAFOU R., PICKEL S., 2011, « Tourisme et « développement durable » : de la lente émergence à une mise en œuvre problématique » [en ligne]. Géoconfluences, 04/02/2011. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/TourScient4.htm>

LAIR F., 2006, « La Charte Européenne du Tourisme Durable au sein des Espaces Protégés : Bilan et bonnes pratiques de cinq années d'application de la CETD » [en ligne]. Rapport de stage, 170p. Disponible sur : http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/archive_avant_2016/rapportFL%20CETD.pdf

LAJARGE R., 2000, « Les territoires aux risques des projets. Les montagnes entre Parcs et pays ». [en ligne]. Revue de géographie alpine, tome 88, n°1, 2000. pp. 45-59. Disponible sur : http://www.persee.fr/docAsPDF/rqa_0035-1121_2000_num_88_1_2978.pdf

LALIBERTE Michelle, 2005, « Le Tourisme durable, équitable, solidaire, responsable, social... : Un brin de compréhension » [en ligne]. Revue Téoros. Disponible sur : <https://teoros.revues.org/1542>

MADOUI L., « Inquiétés par la loi « Notre », les PNR s'en remettent à la loi « biodiversité » [en ligne]. La Gazette des Communes, 20/07/2015. Disponible sur : <http://www.lagazettedescommunes.com/380109/inquietes-par-la-loi-notre-les-pnr-sen-remettent-a-la-loi-biodiversite/>

MARSAT J.B., 2009, « Des organisations locales acteurs de transversalités intersectorielles: les PNR comme archétypes "d'acteur intégrateur mixte » [en ligne]. XLVI^{ième} colloque de l'Association de Science Régionale De Langue Française (ASRDLF), Clermont-Ferrand. 14 p. Disponible sur : http://cemadoc.irstea.fr/exl-php/docs/PUB_DOC/28010/2009/CF2009-PUB00033840_PDF.txt

MIDI LIBRE, 2013, « Hérault : les anti-éoliens occupent le siège du Parc naturel régional » [en ligne]. Midi Libre, 11/12/2013. Disponible sur : <http://www.midilibre.fr/2013/12/11/les-anti-eoliens-occupent-le-siege-du-parc.795851.php>

MIDI LIBRE, 2016, « Dans les Hauts-Cantons biterrois, les « Nuits debout » font le mur » [en ligne]. Midi Libre, 26/05/2016. Disponible sur : <http://www.midilibre.fr/2016/05/26/dans-les-hauts-cantons-biterrois-les-nuits-debout-font-le-mur,1338897.php>

MUYSHONDT V., 2005, « Les Parcs naturels régionaux, acteurs du développement durable. L'exemple du PNR des Monts d'Ardèche » [en ligne]. Mémoire de fin d'études. IEP Lyon II, 83 p. Disponible sur : http://doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/MFE2005/muyshondt_v/pdf/muyshondt_v.pdf

PNR HAUT-LANGUEDOC, 2011, « Charte 2011 – 2023 du PNRHL » [en ligne]. Rapport, 184 p. Disponible sur : <http://fr.calameo.com/read/0004863973ad248e07fe9>

PNR HAUT LANGUEDOC, 2011, « Rapport de candidature CETD 2012 – 2016 – Volet 1 » (en ligne). 105 p. Disponible sur : <https://drive.google.com/file/d/0B28YmVkAi49KeS1nSndtTnkwN1U/view>

PNR HAUT-LANGUEDOC, 2012, « Candidature du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés - Programme d'actions 2012-2016 » [en ligne]. 40 p. Disponible sur : <https://drive.google.com/file/d/0B28YmVkAi49KUKRUbkZMYXdzMOE/view>

PNR HAUT LANGUEDOC, 2015, « Rapport d'activité 2014 » [en ligne], 115 p. Disponible sur : <http://www.parc-haut-languedoc.fr/comprendre-le-parc/rapport-d-activites>

ROUSSEL F., « La loi biodiversité renforce l'action des parcs naturels régionaux » [en ligne]. Actu Environnement.com, 30/03/2015. Disponible sur : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/loi-biodiversite-parcs-naturels-regionaux-action-renforcee-24223.php4>

SECTION FRANÇAISE EUROPARC
<http://www.europarc-fr.org/index.php/fr/>

SOULE B., 2007, « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales » [en ligne]. Recherches qualitatives, Vol. 27 (1), pp. 127-140. Disponible sur : [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero27\(1\)/soule.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero27(1)/soule.pdf)

THEVENET R., 2009, « L'interterritorialité, nouveau design des territoires [en ligne]. La 27^{ème} Région, le 3/04/2009. Disponible sur : <http://www.la27eregion.fr/linterterritorialite-nouveau-design-des-territoires/>

TORRENTE P. 2010, « Développement durable, Tourisme et territoire. Quelques éléments préalables pour une approche systémique » [en ligne]. Revue ESSACHESS, édition Institut européen de Roumanie. 19 p. Disponible sur : [file:///C:/Users/GARES/Videos/Downloads/78-173-1-PB%20\(4\).pdf](file:///C:/Users/GARES/Videos/Downloads/78-173-1-PB%20(4).pdf)

VANIER M., 2005, « L'interterritorialité: des pistes pour hâter l'émancipation spatiale » [en ligne]. Benoit Antheaume et Frédéric Giraut. Le territoire est mort, vive les territoires, IRD Editions, pp.317- 336. Disponible sur : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers10-07/010035258.pdf

ANNEXES

Annexe 1 - « Schéma institutionnel du PNR du Haut Languedoc », p.99

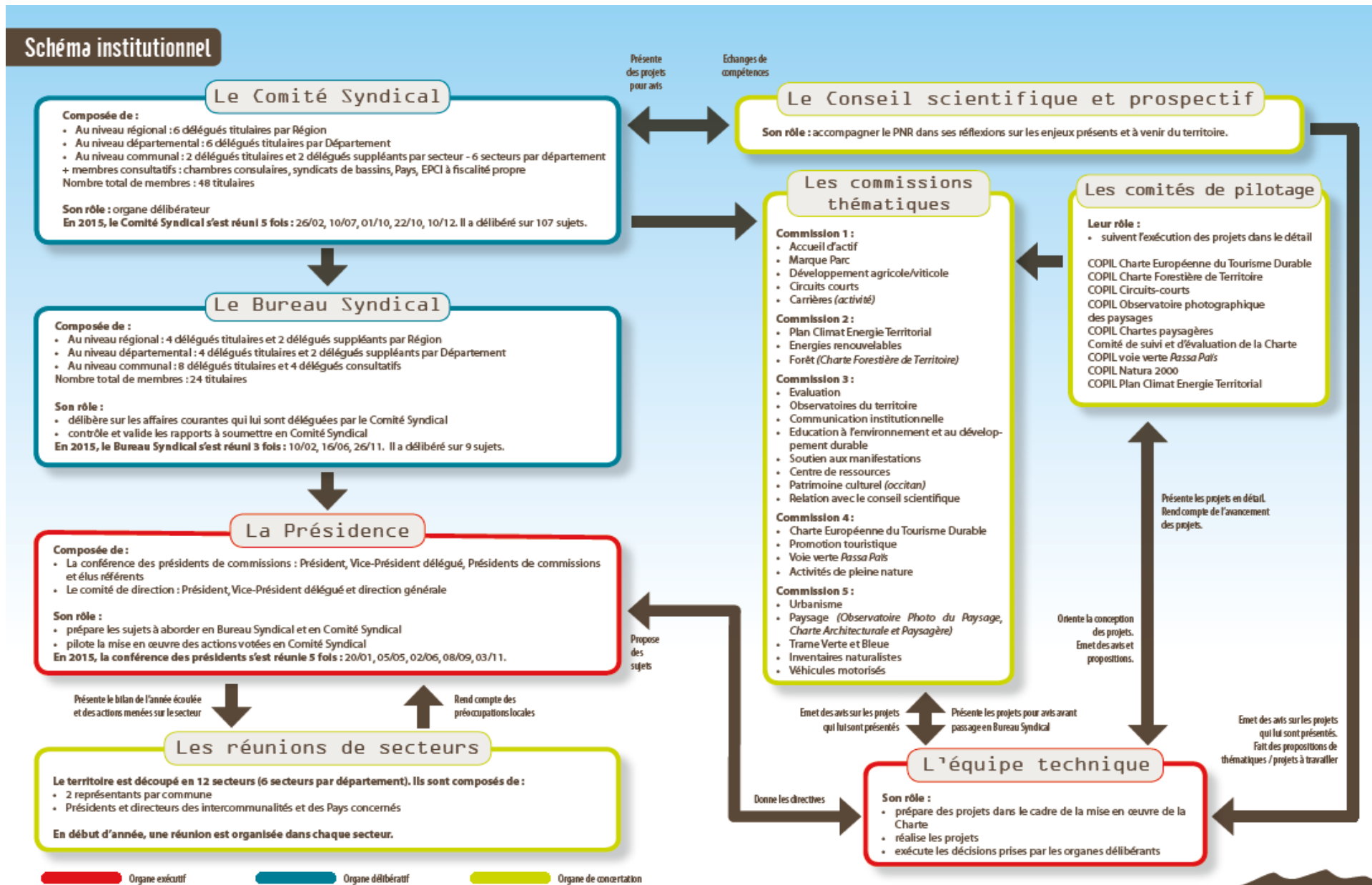
Annexe 2 - « Mesure 3..2.3 - Doter le Haut-Languedoc d'une stratégie territoriale de développement touristique », p.100

Annexe 3 - « Compte rendu du Comité de pilotage CETD », p.104

Annexe 4 - « Etat des lieux des Parcs engagés dans la CETD » (IPAMAC, 2016), p.107

Annexe 5 - « Bilan détaillé de la CETD 2012-2016 du PNR Haut Languedoc », p.108

Annexe 1 - « Schéma institutionnel du PNR du Haut Languedoc »



Annexe 2

-

« Mesure 3.2.3 - Doter le Haut-Languedoc d'une stratégie territoriale de développement touristique » (Charte 2011-2023 du PNRHL, 2011)

AXE 3	Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Haut-Languedoc
Objectif stratégique 3.2	Développer de nouvelles activités économiques et l'accueil sur le territoire

Mesure 3.2.3	Doter le Haut-Languedoc d'une stratégie territoriale de développement touristique
---------------------	--

Contexte territorial

Véritable balcon dominant les plaines viticoles du Languedoc et les étendues céréalières du Lauragais, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc épouse les derniers reliefs du sud du Massif central. Il contribue avec ses « voisins », les Parcs naturels régionaux des Grands Causses, des Monts d'Ardèche et le Parc national des Cévennes, à l'organisation de l'un des plus grands ensembles naturels d'Europe au sein de ce massif. A ce titre et dans ce cadre il a sans doute une carte à jouer sur la scène internationale du tourisme « de nature ». En effet, les dernières enquêtes clientèles menées au niveau national et européen montrent que les touristes sont de plus en plus sensibles à la préservation et au respect de l'environnement dans leur choix de destination. De plus, le tourisme nature augmente sa part de marché d'année en année. Le Parc est également à cheval sur deux régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon) et deux départements (Tarn et Hérault) qui développent tous, depuis de nombreuses années, des stratégies de développement touristique en direction de plusieurs marchés (national et international). Le territoire du Parc est enfin à égale distance des deux métropoles régionales de Toulouse et Montpellier qui font de lui une destination privilégiée pour un tourisme régional de proximité. Depuis sa création, le Parc a essentiellement engagé des actions de communication (édition de guides, document d'appel, etc.). Il a participé à des actions touristiques avec les acteurs locaux et les structures départementales et régionales de tourisme (Comités Départementaux du Tourisme, Comités Régionaux du Tourisme). En 2001-2002, il a commandé la réalisation d'un Schéma touristique « de pôle Haut-Languedoc » mais

qui ne concernait que la partie héraultaise du Parc. Ce travail a servi de base à la mise en place de la stratégie touristique du Pays « Haut-Languedoc et Vignobles ». Le Pays d'Autan est également doté d'un schéma de développement touristique. Sur le territoire, le Comité Départemental du Tourisme du Tarn promeut différentes destinations : Sidobre, Montagne Noire, Monts de Lacaune... Aussi les Communautés de Communes compétentes dans ce domaine ainsi que les Pays organisés sur le territoire du Parc développent déjà, à leur échelle, des actions touristiques importantes et reconnues (de développement et de promotion). Ces stratégies touristiques et leurs déclinaisons opérationnelles ne présentent pas d'incompatibilité majeure avec les valeurs de développement durable car elles sont très orientées sur les activités de pleine nature et la valorisation des patrimoines.

Dans ce contexte, la destination touristique « Parc naturel régional du Haut-Languedoc » est découpée en plusieurs destinations territoriales (Pays, secteurs géographiques...) sans réelle cohérence avec l'échelle du périmètre classé et de ce fait sans image forte.

Orientations stratégiques pour le territoire

La Charte souhaite **doter le territoire d'une stratégie de développement touristique durable à travers la destination « Parc naturel régional du Haut-Languedoc »**. Cette stratégie reposera notamment sur le tourisme doux (Voies Vertes, sports de pleine nature...), la mise en valeur des patrimoines (naturels, culturels...), l'équilibre entre développement touristique et préservation de la qualité de vie des habitants et de l'environnement, des filières économiques et culturelles de qualité (hébergements, prestataires, restaurateurs, musées, etc.) et l'accessibilité de l'offre à tous les publics.

Compte-tenu du contexte territorial du Haut-Languedoc et des difficultés rencontrées jusqu'à présent, cette élaboration nécessitera de :

- **fédérer l'ensemble des acteurs touristiques** du territoire (Pays, professionnels, Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative...) **autour de la Charte Européenne du Tourisme Durable** ;
- **s'appuyer sur les politiques touristiques infra-territoriales existantes** (au niveau des Pays, des Communautés de Communes) et rechercher les « plus-values » d'une approche à l'échelle du territoire du Parc (cohérence, synergies...) ;
- **optimiser les synergies nécessaires entre les orientations territoriales retenues par les acteurs du Haut-Languedoc et les stratégies touristiques départementales et régionales** ;
- **définir le cadre d'une répartition claire des tâches et des responsabilités de chacun** (Pays, Communautés de Communes, Parc, Offices de Tourisme, Comités Départementaux du Tourisme...).

Quelles sont les valeurs de la Charte Européenne du Tourisme Durable ?

« Toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent dans les espaces protégés »

Articulation principale avec les autres mesures de la Charte

- Le développement du tourisme « doux » (voies vertes et activités de pleine nature) est évoqué dans la mesure 2.3.3 à travers la valorisation des patrimoines ;
- Mesure 2.4.1 relative à une stratégie territoriale cohérente en matière de sites pédagogiques et d'équipements de découverte du patrimoine.

Rôle du Syndicat Mixte du Parc

En partenariat avec les Comités Départementaux du Tourisme du Tarn et de l'Hérault et les collectivités de son territoire, engagées dans des actions touristiques, il réalise un diagnostic touristique territorial complet afin d'identifier les forces et les faiblesses des filières touristiques du Haut- Languedoc, les initiatives, les stratégies des différentes collectivités...

Il valorise les politiques touristiques des Communautés de Communes compétentes et des Pays de son territoire et y apporte sa contribution en créant plus de lien entre les initiatives locales et en les fédérant à l'échelle du Haut-Languedoc : lien entre des collectivités voisines, connexion des réseaux d'itinéraires notamment avec les voies vertes...

Il anime la réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux, départementaux et régionaux concernés pour définir la stratégie de développement touristique durable de la destination « Parc naturel régional du Haut-Languedoc » et réaliser et mettre en œuvre la Charte Européenne du Tourisme Durable. Dans ce cadre, la répartition des rôles entre les partenaires est précisée. A travers les réseaux d'acteurs existants ou qu'il développe (ex : Marque Parc sur l'itinérance en milieu naturel), il informe et forme les professionnels à la destination « Parc naturel régional du Haut-Languedoc ». En concertation avec les partenaires touristiques du territoire il contribue à l'élaboration d'une stratégie de communication partagée (cibles, objectifs, choix des supports, définition du qui fait quoi) et contribue, dans le cadre de cette stratégie, à l'élaboration des outils de communication de la destination. Dans ce cadre, il veille avec ses partenaires à une utilisation raisonnée du logo du Parc et de ses dérivés pour favoriser l'identification du territoire et de ses activités. Il s'implique tout particulièrement dans l'Inter-Parc Massif Central (IPAMAC) afin de faire exister la destination « Parc naturel régional du Haut-Languedoc » dans les démarches touristiques engagées à cette échelle notamment en direction d'une clientèle nationale et internationale. Cette démarche engagée à cette échelle apportera vraisemblablement une « plus-value » aux démarches locales engagées notamment par les Pays du territoire. Il s'implique également dans le réseau national des Parcs naturels

régionaux de France pour développer la dimension nationale, européenne et internationale de son positionnement touristique et pour des niches particulières de tourisme (ex : Tourisme naturaliste).

Engagements des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre

Les Communautés de Communes compétentes et les Pays s'engagent à participer activement à l'élaboration de la stratégie de développement touristique du Haut-Languedoc afin d'affirmer leurs spécificités et faire valoir leurs propres stratégies dans ce domaine (schéma local touristique existant ou en projet).

Autres partenariats envisagés

- **Comités Départementaux du Tourisme de l'Hérault et du Tarn** : pour la promotion de la destination « Parc naturel régional du Haut- Languedoc » en tant que destination à part entière, en plus des destinations départementales qu'ils promeuvent déjà ; pour leur expertise et leur savoir-faire pour développer des produits touristiques « Parc naturel régional du Haut-Languedoc » en privilégiant les prestataires et prestations marqués Parc. Ils favorisent la commercialisation de cette offre ; pour leur contribution, par une utilisation raisonnée du logo Parc et en concertation avec le Syndicat Mixte du Parc, à l'identification du territoire et de ses activités dans les actions de promotion du territoire ; pour une mise en commun de leurs outils d'observation et d'analyse afin d'avoir des données à l'échelle du territoire du Parc et ainsi disposer d'un outil de veille touristique permettant de faire évoluer la destination pour qu'elle corresponde aux attentes et aux besoins des clientèles ;

- **Les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du territoire** : pour la promotion de la destination « Parc naturel régional du Haut- Languedoc » et les activités marquées Parc.

Indicateurs d'évaluation

1 - Nombre de professionnels informés et formés à la destination « Parc naturel régional du Haut-Languedoc » ;

2 - Nombre de prestataires engagés dans une politique de tourisme durable ;

3 - Nombre d'actions du programme d'actions de la Charte Européenne du Tourisme Durable (programmées, réalisées).

Annexe 3 - « Compte rendu du Comité de pilotage CETD »



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage de la CETD : bilan et perspectives (5/07/16)

Présents :

Jean Arcas – Vice président délégué du PNRHL, maire d'Olargues ; Jovan Ljiljak –PNRHL ; Mickael Gares – Stagiaire PNRHL ; Marie-Hélène Lavastre – Maire adjointe Bédarieux, Elue référente voie verte ; Lydie Lemoine –Office de tourisme du Caroux en Haut-Languedoc ; Claudine Bousquet – Maire adjointe Lamalou-les-Bains ; Elodie Fonteneau – Hérault tourisme ; Claire Libessart – PNRHL ; Huppé Françoise – Conseil scientifique du PNRHL ; Dominique Gengembre –CC Grand Orb ; Olivia Barthelemy – Pays Haut Languedoc et Vignobles ; Eric Philippon – Hérault sport ; Xavier Beaussart – PNRHL ; Dominique Schonfeld – CD 81 ; Elina Polette – Tam Tourisme ; Gisèle Puech – OT Monts de Lacaune ;

Excusés :

Muriel LAGUENS - CCI Languedoc Roussillon ; Francois Picaud – CPIE Haut Languedoc ; Aurélien Luciani - Les Marcheurs Du Caroux ; Adrien Mucciante – Office de tourisme du Sidobre ; Adrien FOURNIER – Pays Hautes Terres d'Oc ; Sylvie HERPSON – Pays Haut Languedoc et Vignobles ; Loïc le Marchant de Trigon – Office de Tourisme de Mazamet ; Isabelle Bourlet – Office de tourisme Aux sources du Canal du Midi ; Hubert Delamare – CCI du Tarn ; Gilles Delerue – Hérault Tourisme ; Luc Guiraud – président Réseau des professionnels de la voie verte ; Christian Nougier – CRT Occitanie ; Marie Josée Fabre – Conseillère municipale commune de Camplong ; Marie Casares – Elue commune de Cambon et Salvergues ; Eric Philippon – Hérault Sport ; Jean Marie Fabre – Président de la CC Sidobre Val d'Agout ; Karen Sulter – Cebenna ; Claude Bousquet – élu commune de Nages ;

Relevé de discussions :

L'objectif de cette réunion de Comité de Pilotage était de faire un premier bilan de la CETD engagée par le Parc en 2012 et qui arrive à échéance en fin d'année 2016, et d'évoquer des pistes, des idées pour le prochain programme d'action qui s'inscrira dans le cadre du renouvellement de la CETD.

Il a donc été présenté dans un premier temps un bilan opérationnel de la CETD engagée par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (PNRHL). De façon générale, il a été discuté sur ce moment des réussites de certaines actions et aussi des possibles raisons pour lesquelles certaines n'ont pas fonctionné ou n'ont pas été mises en place.

Par la suite, le PNRHL a dévoilé les premières grandes tendances d'entretiens réalisés auprès des partenaires du PNRHL. Celles-ci dévoilent dans leur ensemble que le Parc n'est pas un acteur indispensable pour les partenaires institutionnels (CD, Pays CC...) et les prestataires du territoire. Le PNRHL n'est pas perçu comme une structure étant dans l'opérationnel et au plus près des attentes des partenaires. Pour autant, il ressort de ces

entretiens, un certain respect de l'entité PNRHL et donc une attente forte pour que cette structure soit incontournable sur le territoire et au service de celui-ci.

Pour faire suite à ces constats, une discussion a été entamée au sujet du positionnement du Parc auprès des partenaires. Le développement touristique étant un enjeu important sur le territoire, des multiples acteurs du territoire ont les compétences dans ce domaine. Il est ainsi important que le PNRHL soit complémentaire aux actions menées sur le territoire dans une optique de travailler au développement de celles-ci.

Globalement les partenaires présents, attendent que le Parc soit sur les types de missions suivantes :

- **Expertise** (conseils, « véritables » formations, accompagnement) :
Le Parc est perçu comme une structure possédant une expertise certaine sur les questions et enjeux environnementaux dans le champ du tourisme. Il est donc indispensable qu'elle conseille, forme, accompagne les partenaires touristiques du territoire sur ce champ spécifique. A titre d'exemple, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a fait part de sa satisfaction quant au travail mené en collaboration avec le Parc sur le projet du pôle de pleine nature. Le PNRHL apportant sur ce projet son aide sur les questions relatives aux APN et à leur réglementation.
Aussi il a été proposé que le Parc soit sur du conseil et de la formation auprès notamment des OT, sur les démarches relatives au tourisme durable. Il y a un certain manque sur ce sujet dans les OT, et le Parc pourrait faire valoir son expertise
- **Communication touristique** sur ce qui se passe sur le territoire (rassembler, centraliser toutes les informations et les relayer) :
L'idée avancée serait que le Parc centralise, diffuse et commercialise l'ensemble de l'offre touristique du territoire (Il a été avancé l'idée que le Parc devienne un super Office de tourisme).
- **Promotionner et valoriser la destination Parc** en collaboration avec les OT
- **Passer les grands messages** (comportement des touristiques, sensibilisation, etc.)
- **Impulser de nouveaux projets**

Il a été proposé à plusieurs reprises que le Parc rassemble les Offices de tourisme afin de travailler plus régulièrement et de façon plus étroite avec eux.

Au final, le Parc doit dégager des axes en lien avec ceux évoqués ci-dessus, sur lesquels il a une certaine **légitimité** de par son **expertise** afin qu'il soit sur des champs d'action différents de ceux des autres structures de territoire et dans le but de **porter un projet de territoire fort et cohérent**.

Il a donc été évoqué la nécessité de **définir une démarche partenariale** claire entre le PNRHL et les structures de territoire, dans laquelle le Parc mènerait un ensemble de missions pré définies dans le cadre de ces partenariats. Pour ce faire, il serait utile d'acter la tenue de réunions de travail pour clarifier les attentes des partenaires ainsi que les possibilités du Parc.

Il a été proposé dans ce cadre-là qu'un groupe de travail soit mis en place avec 1 référent par structure de territoire + le PNRHL.

Parmi les autres propositions d'actions sur lesquelles le Parc pourrait travailler :

- S'est posée la question de savoir si le vin pouvait être marqué Parc ? Certains pensent que le vin de Pays peut l'être. Il est notifié que dans d'autres Parcs, ce sont les cépages qui peuvent être marqués mais pas les vins.

- Organiser des éducteurs sur les Activités de Pleine Nature (APN)
- Organiser un grand évènement éco responsable
- Organiser des échanges réguliers entre les départements du Tarn et de l'Hérault

Par rapport à l'itinérance douce, il a été demandé au Parc de :

- Continuer à soutenir et centraliser les randonnées à l'échelle du Parc.
- Créer un maillage VTC avec la voie verte : la voie verte peut être la porte d'entrée pour développer le VTC sur le reste du territoire => créer des boucles ou mettre à jour/en valeur celles existantes qui passent ou partent par la Voie Verte Passa Pais.

Suite du projet :

- Pendant les mois de juillet et août, le Parc élaborera un programme d'action suivant les orientations ressorties au cours du premier Comité de pilotage. Le programme d'action sera présenté et discuté lors du prochain Comité de Pilotage, fixé le **12/09/2016**.

Annexe 4 - « Etat des lieux des Parcs engagés dans la CETD » (IPAMAC, 2016)

Gestionnaires d'espaces protégés	1er Agrément volet 1	Réévaluation faite	Prochaine réévaluation
PN des Ecrins	2013		2018
PN de la Guadeloupe	2007		4 ans de retard mais veulent repartir
PN du Mercantour	2006	2012	2017
PNR Alpilles	2009		1 an de retard mais veulent repartir
PNR de l'Avesnois	2006	2012	2017
PNR de Camargue	2010		2015
PNR Lubéron	2009	2014	2019
PNR Cotentin et Bessin	2002	2010	sortent de la CETD
PNR du Périgord Limousin	2013		2018
PNR du Queyras	2010		2015
PNR Scarpe-Escaut	2003	2010 (2 ans de retard)	2015 mais risquent de ne pas renouveler
PNR Vercors	2003	2010 (2 ans de retard)	2015
PNR Verdon	2009	2013	2018
PNR Vexin Français	2001	2006-2012 (1 an de retard)	2015
PNR Préalpes d'Azur	2012		2017
PNR Montagne de Reims	2014		2019
PNR Loire-Anjou Touraine	2014		2019
sous total	16		
Adhérents d'IPAMAC			
Parc national des Cévennes	2003	2012	2017
PNR des Causses Quercy	2008		sortent de la CETD
PNR des Grands Causses	2012		2017
PNR du Haut-Languedoc	2012		2017
PNR Livradois-Forez	2005	2011	2016
PNR de Monts d'Ardèche	2011		?
PNR de Millevaches en Limousin	2013		2018
PNR du Pilat	2003	2010	2014
PNR des Volcans Auvergne	2009		2014
PNR du Morvan	2014		2019
sous total			
total			

Annexe 5 - « Bilan détaillé de la CETD 2012-2016 du PNR Haut Languedoc »

AXE 1 - DEVELOPPER ET QUALIFIER UNE OFFRE DE TOURISME DE NATURE /DURABLE "PNR DU HAUT -LANGUEDOC"				
Objectifs	Actions	Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)	Résultats constatés	Analyse des résultats
Objectif 1: Accompagner et fédérer les professionnels du tourisme	Action 1 – Développement, animation et promotion de la Marque Parc > déploiement et gestion de la Marque >Animation du réseau des bénéficiaires de la Marque >Promotion de la Marque	- Evolution du nombre de bénéficiaires de la Marque Parc = 200 prestataires marqués Parc + 1 nouvelle filière à la fin des 5 ans	145 bénéficiaires + 2 filières créés	Objectif non atteint cependant fort développement du nombre de bénéficiaires qui est passé depuis 2012, de 82 à 145 bénéficiaires. Les filières hébergements et sites d'accueil ont été créés.
		- Satisfaction des bénéficiaires de la Marque Parc = taux de 50% de satisfaction à la fin des 5 ans	pas d'étude de satisfaction réalisée	
		- Nombre de rencontres du réseau des bénéficiaires organisées = 2/an - Taux de participation des "marqués" Parc aux rencontres = + de 50%	3 rencontres/an organisées en moyenne avec un taux de participation d'environ 10%	Diverses sessions de sensibilisation organisées (gastronomie locale, espèces emblématiques, géologie, accueil en anglais, outils de communication...etc.) qui ont ramené en moyenne entre 10 et 40 bénéficiaires de la marque Parc (= environ 10% des "marqués"). Le nombre de participants chute progressivement. En effet, le Parc est confronté à des difficultés pour faire venir une part importante des bénéficiaires de la Marque.
	- Nombre d'outils/ actions de communication dédiés à la Marque Parc réalisés = au moins 5 actions/an	Largement atteint	<u>L'objectif a été largement atteint par le biais de :</u> - création d'outils de sensibilisation (sac « curieux de nature », bâche escalade, kit escalade, kit spéléo, kit canoë, livret patrimoine...) - mise en place d'actions de promotions : création et réédition du guide « préférez la marque Parc », création d'une page Facebook, campagne d'affichage (sur bus, panneaux publicitaires...), - présence sur divers salons...	
	Action 2 – Adhésion au volet 2 de la CETD	- Nombre d'acteurs touchés par les actions d'information/ sensibilisation = au moins 100 à la fin des 5 ans	Action non réalisée	Initialement le PNRHL souhaitait accompagner les OT du territoire dans une démarche durable. Une phase test devait d'ailleurs être mise en place mais elle n'a pu se réaliser. Par la suite et après réflexion, le Parc ne souhaita pas développer le volet 2 de la CETD par

	<p>>Sensibilisation des acteurs locaux</p> <p>> Candidature au V2 de la CETD</p> <p>> Mise en place et animation de la démarche</p>	<p>- Nombre de prestataires engagés = au moins 15 à la fin des 5 ans</p>		<p>crainte que la marque Parc perde en visibilité.</p>
	<p>Action 3 – Mise en place d'un programme de formations</p> <p>> Organisation de journées de formation</p> <p>> Information sur les formations existantes</p>	<p>- Organiser au moins 5 sessions de formations/an</p> <p>- Taux de satisfaction des participants = au moins 50%</p>	<p>Action non réalisée</p>	<p>Le PNRHL n'a pas pu être conventionné en tant qu'organisme de formation. Par contre il a continué à mener des actions de sensibilisations auprès des bénéficiaires de la Marque Parc - voir Axe 1 - obj 1 - action 1</p>
<p>Objectif 2: Renforcer la "mise en tourisme" et la valorisation des patrimoines</p>	<p>Action 4 – Réalisation d'un plan d'interprétation du patrimoine naturel</p> <p>>Etude « plan d'interprétation »</p> <p>> Mise en place des dispositifs</p>	<p>- Réaliser un plan d'interprétation du patrimoine naturel</p> <p>- Nombre d'actions mises en place suite à la réalisation du plan = au moins 5 actions</p>	<p>Action non réalisée</p>	<p>Le PNRHL n'a pas réalisé de plan général d'interprétation néanmoins un ensemble d'actions autour des patrimoines du territoire a été mis en place (recensement des sentiers d'interprétations, éditions de fiches patrimoine, contribution à la mise en place par les partenaires territoriaux de sentiers d'interprétations...)</p>
	<p>Action 5 – Soutien et mise en œuvre de projets valorisant les patrimoines</p> <p>> Participation aux projets des partenaires</p> <p>> Réalisation d'opérations de valorisation des patrimoines</p>	<p>- Nombre et nature des projets soutenus ou initiés = pas d'objectifs chiffrés</p>	<p>Divers projets de partenaires territoriaux soutenus</p>	
	<p>Objectif 3: Soutenir et promouvoir les productions, savoir-faire, l'identité et la culture locale</p>	<p>Action 6 – Participation aux projets valorisant les produits et la restauration de terroir</p> <p>> Participation aux projets des partenaires</p> <p>> Promotion des producteurs</p>	<p>- Nombre et nature des projets soutenus et promus = pas d'objectifs chiffrés</p>	<p>Nombreux projets soutenus et promus</p>

du territoire	- Nombre de guides des producteurs édités et distribués = au moins 5000 à la fin des 5 ans	6000 exemplaires distribués	Le Bottin des Gourmands recense les lieux de vente de produits locaux (magasins, producteurs, marchés...). Depuis 2014, 6000 exemplaires ont été distribués. Ils sont disponibles dans les OT, à la maison du Parc et dans divers points de vente de producteurs
Action 7 – Promotion et labellisation de manifestations identitaires du PNR du Haut-Languedoc	- Nombre et nature des manifestations soutenues = au moins 20 manifestations/an	environ 50 manifestations de territoires soutenues chaque année	Depuis 2012, le PNRHL soutient en moyenne plus de 50 manifestations de territoire par an et pour un montant moyen de 30 000€ (sous la forme d'aides financières, de dotations en nature, prise en charge des dépenses publicitaires...).

AXE 2 - STRUCTURER ET VALORISER L'OFFRE D'ITINERANCE ET DE DECOUVERTE DU "PARC DU HAUT-LANQUEDOC"

Objectifs	Actions	Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)	Résultats constatés	Analyse des résultats
Objectif 1: Faire de la voie verte du Haut-Languedoc un outil structurant de découverte du territoire	Action 1 – Animation et promotion de la voie verte du Haut-Languedoc > Animation/Ingénierie pour la finalisation de la Voie Verte > Promotion de la voie verte > Mise en réseau des professionnels de la voie verte > Evaluation globale du projet de voie verte	- Nombre de kms d'itinéraires créés, jalonnés et mis en service (véloroute, voie verte) = au moins 100km	environ 16,5km créés	Le Parc a participé (présence dans les comités technique et les comités de pilotage) à la quasi finalisation de la voie verte avec la construction de deux tronçons (Mons-La-Trivalle - Villemagne-l'Argentière de 15 km + Villemagne-l'Argentière – Bedarieux de 1,5km).
		- Nombre d'opérations de promotion réalisées = au moins 5/an	De nombreuses opérations créés mais rarement au nombre de 5/an	Le Parc a conçu des outils de communication (vidéo, site web, livret, brochures...) et organisé plusieurs évènements de valorisation destinés au grand public.
		- Fréquentation du site Internet dédié à la voie verte = au moins 25 000 visites/an	871 connexions en 1 année	Mis en ligne fin mai 2015, le site internet de la voie verte n'a connu que 871 connexions en une année.
		- Nombre de prestataires engagés dans le réseau des professionnels de la voie verte = au moins 12 à la fin des 5 ans	23 prestataires	Le réseau pro voie verte comprend en 2016, 23 adhérents (associations, hébergeurs, restaurateurs, producteurs...). Cette association dont le PNRHL a lancé sa constitution a pour objectif de : >rassembler les prestataires riverains de la voie verte,

				<p>>d'assurer la communication et la promotion des prestations et adhérents,</p> <p>>de participer à l'organisation d'évènements autour de la voie verte,</p> <p>>de contribuer à la réflexion autour de la gestion, de l'aménagement et du développement de la voie verte.</p>
		- Fréquentation de la voie verte = au moins 50 000 utilisateurs à la fin des 5 ans	Quasiment 50 000 passages comptabilisés sur la voie verte au bout de 5 2015	<p>En 2015, les chiffres de fréquentation (en large hausse par rapport à 2014) comptabilisaient:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Pujol/Orb: 23 805 passagers - Mons la Trivalle: 41 757 passagers - Prémian: 20 484 passagers
		- Satisfaction des usagers de la voie verte = au moins 65%	Action non réalisée	Aucune enquête de satisfaction n'a été menée ces dernières années (la dernière remonte à 2010). Il est prévu d'en mener une en 2017/18 car le Parc a obtenu un financement FEDER.
<p>Objectif 2: Développer et organiser un réseau d'itinérance de pleine nature</p>	<p>Action 2 – Etude de faisabilité des projets de véloroutes/voies vertes et des connexions permettant l'itinérance</p> <p>>Lancement d'1 étude d'opportunité d'autres véloroutes/voies vertes sur le Parc</p> <p>>Coordination de la réflexion sur le maillage des itinéraires</p>	- Nombre de projets lancés suite à l'étude: au moins de 2 à la fin des 5 ans	Action non réalisée	Le Parc n'a pas entamé d'étude de faisabilité. Il est présent au sein de 2 Comités Technique/Pilotage qui portent sur des projets de voie verte (dans la partie nord du territoire du PNRHL, voie verte V84).
	<p>Action 3 – Qualification et promotion du réseau des espaces, sites et itinéraires de pleine nature</p> <p>>Participation à la structuration de l'itinérance de pleine nature avec les partenaires</p> <p>> Réalisation d'une carte des randonnées sur le territoire du Parc</p> <p>> Mise en place d'1 outil lié aux nvelles technologies favorisant la découverte du</p>	- Nombre de cartes des randonnées éditées et distribuées = au moins 10 000 exemplaires à la fin des 5 ans	35 000 exemplaires distribués	La carte a été rééditée plusieurs fois depuis 2012.
		- Nombre de sites inscrits au PDESI (pas d'objectifs chiffrés)	environ 30 projets accompagnés par le PNRHL ont été inscrits au PDESI	Il est à noter que 35% des sites de l'Hérault inscrits au PDESI, sont situés sur le territoire du Parc.
		- Nombre d'applications mobiles APN créées = au moins 1 à la fin des 5 ans	Action non réalisée	Une étude sur la mise en place d'une application mobile pour la Voie Verte a été menée par des étudiants mais aucun projet n'a été formalisé.

	Parc			
Objectif 3: Structurer l'offre touristique liée à l'itinérance	Action 4 – Création et promotion de balades thématiques > Création d'itinéraires de déambulation	- Nombre d'itinéraires créés = au moins 2 à la fin des 5 ans	Action non réalisée	Aucun itinéraire n'a été créé cependant, un projet d'interprétation sur le thème du paysage a été lancé. Il est destiné à être mis en place le long de la voie verte. Ce projet a été inscrit et accepté dans l'appel à projet itinérance 2016-2018 du GIP Massif Central.
	Action 5 – Expérimentation pour le développement de l'intermodalité > Mise en œuvre d'actions visant à améliorer les déplacements sur le territoire >Engagement d'un chantier de recherche sur l'intermodalité >Appels à projets pour le pilotage/soutien de projets innovants	- Nombre de projets aidés sur le thème de l'écomobilité = au moins 5 à la fin des 5 ans	Action non réalisée	
		- Nombre d'actions mises en œuvre deans le cadre d'un partenariat public/privé = au moins 1 action réalisée à la fin des 5 ans	1 action mise en place	Mise en place de navettes gratuites lors des évènements voie verte.

AXE 3 - SE FAIRE CONNAITRE COMME UNE DESTINATION DE TOURISME DE NATURE EN MISANT SUR LE "LABEL PARC"

Objectifs	Actions	Résultats attendus (indicateurs d'évaluation)	Résultats constatés	Analyse des résultats
Objectif 1: Favoriser une meilleure connaissance et appropriation du territoire par les locaux	Action 1 – Organisation de la fête du Parc > Définition du concept de la manifestation >Organisation de l'évènement	- Nombre de participants sur chacune des 12 manifestations labellisées "40 ans du Parc" = au moins 500 participants	Action réalisée mais non mesurée	Non mesuré

	> Evaluation de l'évènement	- Taux de satisfaction des participants aux fêtes = au moins 65%	Action réalisée mais non mesurée	Non mesuré
	Action 2 - Opérations de sensibilisation au territoire auprès des publics locaux	- Nombre total de participants sur l'ensemble des manifestations organisées = 2000/an	en moyenne entre 1500/2000 participants, personnes touchées sur les actions comptabilisées	
	>Mise en place d'1 cycle de manifs liées aux patrimoines >Poursuite des actions de sensibilisation >Soutien au développement du mouvement des Greeters du Tarn	- Nombre de nouveaux « greeters » sur le territoire du Parc = au moins 20 à la fin des 5 ans	Action non réalisée	Le CDT du Tarn souhaitait continuer à travailler au développement d'un réseau de Greeters à l'échelle départementale. Néanmoins celui-ci ne s'est pas encore constitué, et le PNRHL de son côté n'a entamé jusqu'à présent aucune démarche favorisant la progression des greeters sur son territoire.
Objectif 2: Renforcer la notoriété de la destination auprès de tous les publics	Action 3 – Définition d'un positionnement et d'une stratégie de communication Parc			
	>Lancement d'1 étude de positionnement et d'image du PNR > Réalisation du guide de com' du PNR > Instauration d'1 travail de concertation avec les partenaires sur la promotion du PNRHL	- Nombre de partenaires participant au travail de concertation = au moins 10 partenaires	Action réalisée en partie mais non mesurée	Le Parc travaille dans la plupart de ses démarches de réflexion, en lien avec différents partenaires techniques et institutionnels. Ces dernières années, le PNRHL a associé entre autre, les élus des régions Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, les DIRECCTE, les CRT, les conseils départementaux, etc.
	Action 4 – Promotion touristique de la destination PNR du Haut-Languedoc			
	>(Ré)Edition des supports de com' >Participer à des salons tourisme >Réalisation d'accueils presse/éducateurs >Participation à des actions de web-marketing	- Nombre d'actions de communication mises en place par le Parc/ conjointement avec ses partenaires = au moins 5 actions/an	Action réalisée mais non mesurée en détails	Le Parc crée de nombreuses actions de communication. Outre les évènements grand public, et la présence du Parc sur de nombreux salon, plusieurs outils de promotion tels que des vidéos ou l'organisation d'accueils presse permettent de faire connaître les missions du Parc et les richesses de son territoire d'action. Les retombées presse générées grâce au travail de fond mené par le Parc à l'égard des médias, sont importantes pour faire connaître la destination.
		- Augmentation de la fréquentation du site internet du PNRHL = 20% sur 5 ans	augmentation de 40%	La fréquentation annuelle du site internet du Parc augmente de façon régulière et est passée d'environ 50 000 visiteurs en 2012 à un peu plus de 70 000 visiteurs en 2015, soit une croissance de 40%.

		- Nombre d'accueils presse/éducteurs organisés par le Parc = au moins 3/an	uniquement 2 accueils-presse/éducteurs organisés durant les 5 ans	
Objectif 3: Coordonner l'offre qualifiée sous forme de produits touristiques typés PNR	Action 5 – Conception et mise en marché de produits de tourisme de nature >Assemblement de l'offre PNRHL > Recherche de partenariats avec les opérateurs touristiques privés/publics >Développement de partenariats Interparcs	- Nombre de partenariats créés = au moins 2/an	action réalisée mais non mesurée en détails	Le Parc a créé de nombreux partenariats, d'une part avec plusieurs agences (Escapeo, Chamina voyage, Sud France, Languedoc-nature) et aussi avec différents professionnels (hébergeurs, restaurateurs, prestataires APN...).
		- Nombre de produits créés/ vendus = 3 à 10/an	15 séjours créés et 11 séjours vendus	Le PNRHL ainsi que les autres PNR de la région Languedoc Roussillon ont conçu chacun des séjours « nature » sur leurs territoires respectifs. Un manuel de vente des séjours a également été créé.
Objectif 4: Améliorer l'observation touristique à l'échelle du Parc	Action 6 – Mise en place d'un dispositif de veille, d'observation et d'évaluation touristique >Mise en cohérence des observations réalisées sur le territoire > Participation aux rencontres pros sur le tourisme durable >Rendre accessible l'info recueillie	- Nombre de structures partenaires différentes pour l'observatoire = au moins 5	Action non réalisée	Le PNRHL n'a pas créé d'observatoire permanent. Une enquête a été menée dans le cadre d'un stage, pour obtenir des tendances d'ensemble à propos de l'offre et de la fréquentation touristique mais les résultats sont à relativiser au regard du peu de retours des questionnaires transmis auprès des professionnels.
		- Diffusion d'un tableau de bord = 1 fois/an	Action non réalisée	

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 : Territoire du PNR du Haut-Languedoc depuis la dernière révision de Charte en 2011 (PNRHL, 2011) – p.18

Carte 2 : Itinéraire de la Voie Verte Passa País (PNRHL, 2014) – p.25

Carte 3 : Les PAYS et PETR du PNR Haut-Languedoc (PNRHL, 2015) – p.53

Carte 4 : Les Communautés de Communes du PNR Haut Languedoc (PNRHL, 2014) – p. 54

Tableau 1 : Axes stratégiques de la Charte 2011-2023 du PNR du Haut Languedoc (PNRHL, 2011) – p.19

Tableau 2 : Axes stratégiques de la CETD 2012-2016 du PNRHL (PNRHL, 2012) – p.26

Tableau 3 : Planning des missions de stage (M. Gares, 2016)- p.32

Tableau 4 : Liste des personnes entretenues (M. Gares, 2016) – p.35

Tableau 5 : Programme d'action de la CETD 2012-2016 du PNR du Haut-Languedoc (PNRHL, 2012) – p.62

Tableau 6 : Programme d'action de la CETD 2017-2021 du PNR Haut-Languedoc (PNRHL, 2016) – p.73

Figure 1 : Logo de la Marque Parc (PNRHL, 2016), - p.22

Figure 2 : Extraits des tableaux du guide d'entretien (M. Gares, 2016) – p.38

Figure 3 : Les 10 principes de la CETD (Section française d'Europarc - Boîte à outils CETD à l'usage des professionnels, 2010) – p.43

Figure 4 : La démarche de progrès de la CETD (Section française d'Europarc - Boîte à outils CETD à l'usage des professionnels, 2010) – p.44

Photo page de garde : Village de Vieussan (34) avec en second plan le massif du Caroux (PNRHL) - p.1

Photo 1 : Voie Verte Passa País au niveau de Mons la Trivalle (PNRHL, 2014) – p.24

Photo 2 : Action de Nuit Debout de St Pons de Thomières (34) devant l'entrée de la maison du PNR Haut-Languedoc (Midi Libre, 2016) – p.58

RESUME

Le PNR du Haut Languedoc (PNRHL) a adhéré à la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) en 2012. Cet outil à la disposition des structures gestionnaires des espaces naturels protégés européens entend faciliter la définition et la mise en œuvre d'une démarche globale axée sur le tourisme durable, à l'échelle d'un territoire

L'évaluation des actions menées par le PNRHL dans le cadre de la CETD, sert de fil conducteur à ce travail d'analyse d'un projet de territoire tel que celui porté par tout PNR.

Dans un premier temps, une définition des caractéristiques du tourisme durable est établie. Cette notion se veut en rupture avec des modèles touristiques à fort impact.

Au regard d'une affluence touristique toute relative, qui n'impacte pas les milieux du Haut Languedoc, ce travail se penche par la suite sur les raisons pour lesquelles le PNRHL invoque une démarche durable sur un territoire éloigné du tourisme de masse.

Nous émettons l'hypothèse que le PNRHL doit se distinguer de la concurrence territoriale (Pays, PETR, Communautés de Communes) à laquelle il est confronté. Les PNR sont actuellement exposés aux diminutions des financements publics et ont donc la nécessité de démontrer leurs singularités

Enfin ce travail propose des pistes de réflexion pour que le PNRHL renforce sa légitimité. Il doit notamment assumer son rôle de coordinateur de territoire que lui confèrent les textes de lois et s'ouvrir d'avantage aux professionnels et aux habitants du Haut Languedoc.

Mots clés : Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, Tourisme Durable, Evaluation, Projet de territoire, Concurrence territoriale, Légitimité.